

**Zeitschrift:** Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie  
**Herausgeber:** Musée d'art et d'histoire de Genève  
**Band:** 15 (1937)

**Artikel:** Portraits de souverains  
**Autor:** Deonna, W.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-727936>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## PORTRAITS DE SOUVERAINS

W. DEONNA.

### I. PORTRAITS DE HENRI IV AU MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE.



LES funérailles de Henri IV eurent lieu en 1610 selon le cérémonial usité pour les rois de France. Deux sculpteurs furent chargés de mouler le visage<sup>1</sup> et d'exécuter d'après ce moulage un buste en cire du défunt. On en surmonta un mannequin d'osier, qui, revêtu du costume royal, fut exposé sur un lit dans une salle de parade. Pendant onze jours cette « effigie » fut traitée comme si elle était vivante, les grands officiers de la Cour s'acquittant auprès d'elle de leur service de chambre et de table. Elle figura ensuite dans le cortège funèbre qui transporta à Saint-Denis le corps, lequel, embaumé, placé dans un cercueil de plomb, recouvert d'un drap d'or, attendait depuis vingt jours, dans une salle du palais du Louvre, où l'on célébrait nuit et jour des messes sur deux autels<sup>2</sup>.

\* \* \*

On connaît plusieurs exemplaires d'un masque en plâtre de Henri IV, moulé sur le cadavre. M. M. Reinhard leur a consacré une intéressante étude<sup>3</sup>, et en signale quatre. L'un, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris, aurait été exécuté par un officier municipal, Compérot, qui était en même temps sculpteur, lors de l'exhuma-

<sup>1</sup> Moulages analogues de rois de France, *Gaz. des Beaux-Arts*, 1891, II, p. 288; MICHEL, *Hist. de l'art*, IV, II, p. 669, fig. 444, masque de Henri II, moulé après sa mort par François Clouet.

<sup>2</sup> Sur ce cérémonial: BAPST, *Gaz. des Beaux-Arts*, 1891, II, p. 288 sq., référ.

<sup>3</sup> REINHARD, « Le masque de Henri IV, *Aesculape*, 1936, I, p. 9 sq.

tion du corps à Saint-Denis, le 12 octobre 1793. Un second, au Musée de Rouen <sup>1</sup>, l'aurait été dans les mêmes circonstances par un artiste normand, Langlois du Pont de Larche. Un troisième, au Musée de Beaune <sup>2</sup>, datant aussi de l'exhumation de 1793, est attribué à un sculpteur bourguignon, Jean Naigeon; l'auteur d'un quatrième, au Musée de la Légion d'Honneur à Paris, toujours fait dans les mêmes circonstances, n'est pas indiqué. M. Reinhard suppose avec raison que d'autres exemplaires doivent exister encore, et souhaite les connaître. Nous pouvons ajouter à sa liste celui de l'ancienne collection Rigaud, actuellement au Musée d'Art et d'Histoire à Genève, pour lequel nous ne possédons aucune indication d'origine <sup>3</sup>. (pl. VI, 7).

M. Reinhard a fait justice <sup>4</sup> de la légende qui date ces plâtres de la profanation des tombes de Saint-Denis en 1793 et qui les attribue à divers artistes. Sans doute est-elle née à la Restauration, quand Henri IV fut adopté par les Bourbons comme une sorte de génie tutélaire de leur dynastie. En réalité, le moulage ne fut point pris sur un cadavre enseveli depuis près de deux siècles, mais en 1610, immédiatement après l'assassinat. Une gravure qui le représente porte la légende « Masque de Henri IV gravé par J. M. Fontaine d'après la bosse moulée sur nature en 1610 » <sup>5</sup>.

Certains des plâtres aujourd'hui connus sont des épreuves tirées sur le moulage original, conservées jusqu'à la Révolution, et retrouvées à cette époque en fouillant le garde-meuble des rois <sup>6</sup>. Mais la Restauration multiplia le nombre de ces portraits, en tirant de nouvelles répliques, ce qui explique les légères différences que l'on constate entre ces divers masques <sup>7</sup>. Celui du Musée de Genève appartient sans doute à cette édition récente, acquis ou reçu en don par son premier possesseur le syndic Jean-Jacques Rigaud (1785-1854), qui joua un rôle important dans la politique genevoise, et qui constitua sa collection dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle <sup>8</sup>.

\* \* \*

<sup>1</sup> M. REINHARD, *op. l.*, p. 10, fig.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 9, fig. (la légende de la figure l'attribue au musée de Dijon).

<sup>3</sup> N<sup>o</sup> 5396. *Catalogue des collections arch. et hist., Temps modernes*, 1929, p. 73; *Arch. suisses des traditions populaires*, 1926, XXVII, p. 74, note 1.

<sup>4</sup> *Op. l.*, p. 11; BAPST, *Gaz. des Beaux-Arts*, 1891, II, p. 295, note 2. — Lors de l'exhumation, les assistants prirent diverses reliques, poils de la barbe et de la moustache, mèches de cheveux, qui sont conservées dans plusieurs collections. F. DE RILLY, « Quelques reliques du corps de Henri IV », *Aesculape*, 1934, n<sup>o</sup> 11, p. 266 sq.; Al. Lenoir fit un dessin du corps momifié, *ibid.*, p. 26, fig.; ce corps fut ensuite noyé dans de la chaux et entièrement détruit.

<sup>5</sup> REINHARD, *op. l.*, p. 11, fig.

<sup>6</sup> *Ibid.* M. Vitry a noté que le fond de la Bibliothèque Sainte-Geneviève est ancien, et qu'il est peu vraisemblable qu'on lui ait adjoint un masque en 1793; les anciens catalogues de Rouen font venir le leur du garde-meuble de la couronne où il aurait été trouvé en 1793.

<sup>7</sup> M. Reinhard constate que ceux de la Bibliothèque Sainte-Geneviève et de Rouen sont plus fouillés, plus patinés, plus anciens que ceux de Beaune et du Musée de la Légion d'Honneur, ceux-ci étant plus grossiers.

<sup>8</sup> Sur Rigaud, *Collections archéologiques et historiques*, p. 22 sq.

Deux artistes, Guillaume Dupré et Germain Jacquet dit Grenoble furent chargés en 1610 d'exécuter d'après ce moulage l'effigie en cire des funérailles; un troisième, Michel Bourdin, d'Orléans, se joignit à eux, bien qu'il n'eut pas reçu de commande officielle. La cire de Jacquet, sculpteur connu du Dauphiné<sup>1</sup>, fut choisie, et, transportée avec le corps à Saint-Denis, elle fut sans doute détruite après son emploi<sup>2</sup>. Celle de Dupré, sculpteur et célèbre graveur de médailles<sup>3</sup>, qui, selon Malherbe, « au gré de tous ceux qui l'ont vue était parfaite », fut vendue avant même les funérailles<sup>4</sup>. Celle de Michel Bourdin, sculpteur aussi réputé<sup>5</sup>, était moins fidèle, puisque son auteur, n'ayant point été officiellement désigné, ne disposait pas du moulage royal; cependant, dit Malherbe, elle « n'était point mal »<sup>6</sup>.

\* \* \*

Deux têtes en cire polychrome, surmontant des bustes pour lesquels elles n'ont point été faites, ont été identifiées par MM. Bapst et Vitry avec les effigies funéraires<sup>7</sup>. La meilleure, du Musée Condé à Chantilly, serait l'œuvre de Guillaume Dupré<sup>8</sup>. La seconde<sup>9</sup>, qui fut achetée au Musée de Lausanne<sup>10</sup> par M. Beurdeley,

<sup>1</sup> Sa famille a donné plusieurs artistes aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Son père, Mathieu Jaquet, mort en 1610, est l'auteur d'un relief équestre de Henri IV, ornant une cheminée de Fontainebleau, *Gaz. des Beaux-Arts*, 1898, II, p. 452, fig.; autres œuvres, p. 455 sq.; MICHEL, *Hist. de l'art*, V, 2, p. 643 sq.

<sup>2</sup> *Gaz. des Beaux-Arts*, 1891, II, p. 290, 292; 1897, I, p. 7-8; MICHEL, *Hist. de l'art*, V, 2, p. 745; une gravure du Cabinet des Estampes montre l'effigie royale, celle de Jaquet, *Gaz. des Beaux-Arts*, 1898, II, p. 464.

<sup>3</sup> *Gaz. des Beaux-Arts*, 1891, II, p. 291; MICHEL, *op. l.*, V, 2, p. 746, 761 sq.; MAUMENÉ, *Demareteion*, I, 1935, p. 28 sq.

<sup>4</sup> *Gaz. des Beaux-Arts*, 1891, II, p. 291.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 292; 1897, I, p. 5 sq., Deux familles de sculpteurs de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle: les Boudin et les Bourdin; MICHEL, V, II, p. 747 sq.; GONSE, *La sculpture française depuis le XIV<sup>e</sup> siècle*, p. 158 sq. Auteur de plusieurs monuments funéraires, entre autres du tombeau de Louis XI à Cléry, 1622, etc.

<sup>6</sup> « Il s'en fit une troisième par M. Baudin d'Orléans, qui le voulut faire de tête, sans en être prié... Je vis celle de Baudin, qui n'était point mal »; *Gaz. des Beaux-Arts*, 1897, I, p. 7. Le nom Baudin a été identifié par Bapst avec celui de Bourdin.

<sup>7</sup> BAPST, « Le masque de Henri IV », *Gaz. des Beaux-Arts*, 1891, II, p. 288; VITRY, « Effigie funéraire de Henri IV », *ibid.*, 1897, I, p. 7; *id.*, « Quelques bustes et statues de Henri IV », *ibid.*, 1898, II, p. 452; *Demareteion*, I, 1935, p. 37.

<sup>8</sup> *Gaz. des Beaux-Arts*, 1891, II, p. 293 (son histoire, p. 294 sq.); 1881, XXIV, p. 199; MICHEL, *op. l.*, V, 2, p. 745, fig. 459; *Demareteion*, I, 1935, p. 36 et fig. 10.

<sup>9</sup> *Gaz. des Beaux-Arts*, 1891, II, p. 293 sq.; 1897, I, p. 8, fig.; MICHEL, *op. l.*, V, 2, p. 746; GONSE, *op. l.*, p. 150; *Demareteion*, I, 1935, p. 37.

<sup>10</sup> Nous ne savons comment ce buste est parvenu au Musée de Lausanne et dans quelles circonstances il fut vendu. Les recherches que M. Tauxe, conservateur du Musée historique de Lausanne, a bien voulu faire dans ses archives, sont demeurées vaines, et aucune mention n'y en est faite.

passa de sa collection dans celle de M. Desmottes à Paris, puis au musée Carnavalet<sup>1</sup>; elle est montée sur une base en terre cuite représentant une cuirasse de Henri IV en fer noirci, dont M. Desmottes a retrouvé l'original ayant servi de modèle<sup>2</sup>. Divers détails, l'expression presque riante, qui n'ont pas le réalisme de la première, et n'évoquent pas un masque pris sur le cadavre, ont permis de supposer qu'il s'agirait de l'effigie de Michel Bourdin. M. Vitry a exhumé des minutes d'anciens notaires à Saintes, en 1614, la mention d'une effigie en cire de Henri IV en pied, avec vêtements et ornements réels, objet de contestation entre son propriétaire et auteur, le sculpteur Michel Bourdin, et un certain Bechefer, qui était sans doute une sorte de barnum chargé d'exposer de ville en ville à la curiosité des badauds le portrait royal; celui-ci fut rendu à Bourdin. M. Vitry s'est demandé, avec quelque hésitation, si ce ne serait pas le portrait de la collection Desmottes<sup>3</sup>.

M. Vitry a publié ultérieurement un troisième portrait en cire, au Musée de Cassel. Selon la tradition, il aurait été donné par le roi lui-même en 1609 au landgrave Maurice de Hesse-Cassel; vu ses ressemblances avec les effigies funéraires précédentes, il dut être envoyé, non en 1609, mais en 1610, après la mort du roi, par le gouvernement de la régence, qui voulait maintenir l'alliance scellée entre le roi et le petit prince allemand<sup>4</sup>. Le buste est recouvert d'habits réels, avec ornements, croix et collier du Saint Esprit, en clinquant. L'exécution ressemble à celle de portraits de Chantilly et de la collection Desmottes, et les traits, moins douloureux que dans le premier, moins souriants que dans le second, révèlent l'utilisation du masque mortuaire.

\* \* \*

La découverte de la cire de Cassel a cependant remis en question l'attribution de ces portraits, et M. Vitry, qui avait jadis accepté et précisé l'identification de M. Bapst, est revenu à plus de circonspection<sup>5</sup>. Il lui paraît osé d'identifier la tête de Chantilly avec celle de Dupré<sup>6</sup>, celle de la collection Desmottes avec celle de Bourdin, et de penser que, la tête de Cassel rappelant une gravure du Cabinet des Estampes où l'effigie royale est pourvue de tous ses ornements<sup>7</sup>, elle pourrait être

<sup>1</sup> Musée Carnavalet, E. 5334-S. 8, donnée en 1899 par M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Aimée Desmottes.

<sup>2</sup> *Gaz. des Beaux-Arts*, 1897, I, p. 294.

<sup>3</sup> VITRY, « Le sculpteur Michel Bourdin et son effigie de Henri IV à Saintes, en septembre 1614 », *Chronique des Arts et de la Curiosité*, 1898, p. 290 sq.; *id.*, *Gaz. des Beaux-Arts*, 1898, II, p. 466.

<sup>4</sup> *Gaz. des Beaux-Arts*, 1898, II, p. 464 sq.; MICHEL, *op. l.*, V, 2, p. 746.

<sup>5</sup> *Gaz. des Beaux-Arts*, 1898, II, p. 463; MICHEL, *op. l.*, V, 2, p. 747: « Nous ne saurions affirmer aujourd'hui que ces attributions et ces identifications soient inexactes, mais nous croyons qu'il est bon de garder sur ce sujet une prudence plus grande encore que nous ne l'avions fait ».

<sup>6</sup> C'est cependant encore l'opinion de M. MAUMENÉ, *Demareteion*, I, 1935, p. 37.

<sup>7</sup> *Gaz. des Beaux-Arts*, 1898, II, p. 464.

celle de Jaquet qui servit aux funérailles. « Nous entrevoyons maintenant ces différentes pièces non plus comme des œuvres uniques, mais comme une série possible de répliques. C'est peut-être un simple hasard qui nous a conservé l'exemplaire de Cassel, celui de Chantilly ou celui de Paris. Il peut en exister encore ailleurs que nous ne connaissons pas, et il est difficile de dire où est le prototype, surtout de mettre un nom sous chacune des œuvres. Il faudrait, pour celle que l'on attribue à l'un ou à l'autre, pouvoir suivre exactement leur trace à travers les temps, depuis leur sortie de l'atelier de l'artiste. Or nous manquons de documents pour le faire »<sup>1</sup>. Les actes de Saintes, concernant l'effigie de Bourdin, prouvent qu'après la mort du roi on promena ses portraits dans les villes du royaume; le buste de Cassel prouve qu'on en expédia à l'étranger comme cadeaux politiques<sup>2</sup>. D'autres images analogues ont été sans doute faites pour être utilisées dans les mêmes circonstances.

\* \* \*

Il semble que ce soit le cas d'un buste en carton-pâte<sup>3</sup>, polychrome, revêtu d'une cuirasse à l'antique, que possède le musée de Genève<sup>4</sup>, (*pl. VI, 2*). Il fut acheté en 1838 dans le département de l'Ain par M. J. M. Du Pan, et légué par lui à la Bibliothèque Publique de Genève. Du Pan a rédigé lui-même la notice suivante: « Ce buste que je possède est de grandeur naturelle, en carton peint; il représente le roi déjà âgé, revêtu d'une cuirasse. Ce singulier ouvrage existait autrefois dans l'arsenal de Genève, où il était déposé de très longue date; la tradition était que Henri IV l'avait donné à la Ville de Genève, et, en effet, il paraît que ce buste peut dater de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Sous le régime français, ce buste fut soustrait par un employé militaire; à la mort de celui-ci ses enfants mirent ce buste en vente. Je le proposai au Conseil municipal qui le refusa, disant que les anciens registres ne parlaient pas de ce buste. Une pareille omission à cette époque ne signifiait rien, à mon avis, et ne pouvait détruire l'ancienne tradition; en conséquence j'ai acheté le buste pour mon compte. »

L'œuvre, qui date assurément du début du XVII<sup>e</sup> siècle, avait donc été déposée de longue date dans l'arsenal de Genève avant qu'elle ne fut dérobée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque Genève fut occupée par la France. La preuve en est donnée par un inventaire de l'arsenal, de 1683, semble-t-il, qui mentionne dans la « Salle Haute de l'Arsenal »: « 3 portraits en bosse sur bois et carton, de Henry 4, du Roys

<sup>1</sup> *Gaz. des Beaux-Arts*, 1898, p. 464-465.

<sup>2</sup> *Ibid.*, II, p. 465; MICHEL, *op. l.*, V, 2, p. 746.

<sup>3</sup> Le carton-pâte est utilisé à cette époque pour mouler des figures en relief et en ronde bosse, *Collections arch. et historiques*, I. c., référ.

<sup>4</sup> G. 302. Haut. 0,40; *Collections arch. et historiques*, p. 73, pl.; *Archives suisses des traditions populaires*, XXVII, 1926, p. 74.

d'Angleterre et du Prince Guillaume de Nassau d'Orange »<sup>1</sup>. Le premier est celui qui est en cause; quant aux deux autres, nous ignorons ce qu'ils sont devenus. Mais les recherches faites aux Archives par M. Vaucher, sous-archiviste d'Etat, à qui nous devons la connaissance de ce document, n'ont pas révélé de mentions plus anciennes, et nous ne savons dans quelles circonstances ce buste parvint à Genève. La tradition, semblable à celle de Cassel, qui voit en lui un don fait à Genève par Henri IV lui-même, est erronée sur ce point. On ne saurait reconnaître, en effet, la parenté de ce portrait avec les effigies mortuaires précédentes, en particulier avec celle que l'on a attribuée à Bourdin; de part et d'autre, emploi de la cuirasse, bien que le type en diffère; même pose de la tête, même coupe soignée de la barbe et des cheveux. Mais les traits du visage, dans le buste de Genève, sont plus mous, l'expression est moins vive, moins enjouée, le modelé est médiocre. Le buste fut-il remis aux autorités genevoises après les funérailles, en souvenir des relations qui unirent Henri IV à notre ville, comme l'aurait été celui de Cassel<sup>2</sup>? Peut-être.

\* \* \*

Genève, qui trouva en Henri IV un allié contre les entreprises de la Savoie<sup>3</sup>, a conservé de lui d'autres souvenirs<sup>4</sup>. Son portrait orne une clef de voûte du portique de la Maison de Ville, sculptée par Jean Delor vers 1706, avec la légende: « Henricus IIII Francorum et Nav. rex »<sup>5</sup>. Il est groupé, en pied, avec Frédéric II de Prusse et le roi d'Angleterre (?), sur la vieille enseigne de l'hôtellerie des Trois Rois, aujourd'hui au Musée d'Art et d'Histoire, où ces trois monarques se sont substitués aux trois rois mages, anciens protecteurs des voyageurs<sup>6</sup>. Un portrait de la Bibliothèque publique de Genève montre le jeune Henri de Bourbon<sup>7</sup>, un autre est une copie d'après Pourbus, ce qui est douteux, donnée en 1855 par M. Picot-Mallet<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> Archives d'Etat, Militaire, Q. 1, fol. 3.

<sup>2</sup> Sur les portraits d'Henri IV, cf. encore: MAUMENÉ, « Le visage royal d'Henri IV. Des médailles de Guillaume Dupré aux peintures de Rubens », *Demareteion*, I, 1935, p. 28 sq.

<sup>3</sup> FAZY, *Histoire de Genève à l'époque de l'Escalade, 1597-1602*, 1902; *Mém. Soc. Hist.*, 4<sup>o</sup> IV, 1915, p. 42 sq., Genève et Henri IV (1590-1601).

<sup>4</sup> *Collections arch. et hist.*, p. 73; *Archives suisses des traditions populaires*, XXVII, 1926, p. 65 sq. Le sens de quelques enseignes d'hôtelleries.

<sup>5</sup> C. MARTIN, *La maison de ville*, p. 93-94, n<sup>o</sup> 11, p. XVIII; *Mém. Soc. Hist.*, VII, 1849, p. 119, n. 1; *ibid.*, éd. 4<sup>o</sup>, IV, 1915, p. 43, fig.; *Patrie Suisse*, XIII, 1906, p. 39, fig.; *Collection arch. et hist.*, l. c.; DEONNA, *Pierres sculptées de la vieille Genève*, p. 385, n<sup>o</sup> 978, référ.; *Archives suisses des traditions populaires*, XXVII, 1926, p. 74.

<sup>6</sup> DEONNA, *Archives suisses des traditions populaires*, XXVII, 1926, p. 69, pl.

<sup>7</sup> *Genava*, XI, 1933, p. 205, n<sup>o</sup> 100.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 206, n<sup>o</sup> 100 bis.

## II. PORTRAITS DE SOUVERAINS A L'HÔTEL DE VILLE.

### *Historique de la collection.*

La Seigneurie de Genève a reçu plus d'une fois de souverains étrangers ou d'autres personnages illustres leurs portraits qu'ils lui remettaient en don ou qu'elle sollicitait parfois elle-même. Ces peintures, dont l'annonce, l'acceptation et la réception donnaient lieu à de graves délibérations et à un échange de lettres pompeuses, aux termes savamment étudiés, ornaient les salles de la Maison de Ville, rappelaient les bonnes relations que Genève entretenait au dehors, et évoquent aujourd'hui encore notre histoire locale <sup>1</sup>.

\* \* \*

Pour être logé à la Maison de Ville, le portrait devait émaner officiellement du souverain ou du représentant d'un Etat. En 1728, quand M. de Forcade, désireux de remercier le Conseil des bonnes grâces qu'il avait eues pour son fils, lui envoya le portrait du roi de Prusse son maître (n° VI), les syndics se déclarèrent « un peu embarrassés pour le placer, parce que notre usage est que les Portraits des Princes qui nous sont envoyés par des particuliers sont placés à notre Bibliothèque » <sup>2</sup>..... « ce portrait ne venant pas du Roy, il sera mis à la Bibliothèque » <sup>3</sup>.

\* \* \*

Ce ne furent d'abord que des effigies de souverains. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on admit cependant aussi à l'Hôtel de Ville celles d'autres personnages étrangers qui avaient rendu des services à la République, et que celle-ci leur avait demandées.

Le 17 avril 1728, le syndic Trembley annonce au Conseil qu'il a reçu en présent le portrait de l'avoyer d'Erlach, « qu'il estime devoir à l'honneur que le Conseil luy a fait dans les différentes députations en Suisse » (n° XI). Ce n'est qu'un cadeau fait à titre personnel au syndic Trembley, qui croit de son devoir d'en nantir le Conseil.

Mais celui-ci sollicite en 1738 du cardinal de Fleury l'envoi de son portrait, en souvenir de « l'affection qu'il nous a témoignée dans cette grande occasion »,

<sup>1</sup> Abréviation: RC. = Registres du Conseil, Archives d'Etat.

M. P. Martin, directeur des Archives, a réuni dans un dossier: « Documents relatifs aux portraits de l'Hôtel de Ville », Archives du Bureau, 1932, vol. 25, p. 546 sq., quelques documents relatifs à ces portraits; nous les avons utilisés en les complétant par nos recherches personnelles.

<sup>2</sup> RC., n° 227, 1728, p. 350-351.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 584.



la médiation de 1737; il le fait par l'entremise du comte de Lautrec, qui fut envoyé plénipotentiaire de la France en cette circonstance, et auquel il demande la même faveur (nos XII-XIII).

En 1785, M. Hennin s'entremet obligeamment pour obtenir le portrait du comte de Vergennes, ministre de Louis XVI (n° XIV), parce qu'il avait bien voulu nous procurer celui de son maître (n° IX) et parce qu'il avait participé à la médiation de 1782, qui mit fin momentanément aux troubles de Genève. Il est placé dans la « grande salle des récusations ».

Une demande semblable est adressée en 1785 aux magistrats bernois de Steiger et de Watteville (nos XV-XVI) pour les remercier des services qu'ils avaient rendus au même moment comme plénipotentiaires, avec la France et la Sardaigne <sup>1</sup>, et l'on place leurs images à côté de celle du comte de Vergennes dans la « grande salle des récusations ».

\* \* \*

Les portraits qui ne remplissaient pas ces conditions étaient déposés à la Bibliothèque, qui réunissait alors les œuvres d'art et diverses « curiosités » <sup>2</sup>, avant que ne fussent constitués nos Musées; elles conserve aujourd'hui encore, dans la Salle Ami Lullin, un grand nombre de portraits de personnages illustres, étrangers ou locaux, d'origines diverses <sup>3</sup>.

\* \* \*

Le plus ancien qui ait été reçu à l'Hôtel de Ville est celui de Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, dit le « Grand Electeur », sans doute peint par Jacques Vaillant. Il fut remis en mai 1685 par les soins du ministre Martel, qui reçut 20 pistoles en remerciements de ses bons offices (n° I). Les inventaires que le sautier dresse avec son prédécesseur lorsqu'il entre en charge <sup>4</sup>, et où il mentionne minutieusement les meubles et jusqu'aux objets les plus modestes dont il a la garde, ne citent jusqu'alors comme tableaux que ceux de l'« Alliance » (1584) et de la « Justice » (1652) <sup>5</sup>. Aussi,

<sup>1</sup> C'est à la même occasion que l'on demanda à la France le portrait de Louis XVI (n° IX) et à la Sardaigne celui de Victor-Amédée III (n° X).

<sup>2</sup> DEONNA, « Hist. des collections archéologiques de la Ville de Genève », *Mélanges Société auxiliaire du Musée*, 1922, p. 161, Les « curiosités » de la Bibliothèque publique.

<sup>3</sup> Ms., a 38, Bibliothèque publique, Inventaire des tableaux de la Bibliothèque publique, d'après les notes de M. Diodati, par M. Senebier en 1791 (p. II, « Portraits de Rois et de Reines »). Le catalogue en a été dressé récemment par M. A. Bouvier, « Catalogue de la collection des portraits, bustes, miniatures et médaillons de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève », *Genava*, X, 1932, p. 170; XI, 1933, p. 201; XII, 1934, p. 279; XIII, 1935, p. 356; XIV, 1936, p. 249. Tirage à part, avec la table des matières.

<sup>4</sup> Sur le sautier et ses inventaires: *Genava*, XIII, 1935, p. 249 sq., référ.

<sup>5</sup> Sur ces tableaux: *Genava*, XIII, 1935, p. 252-253; Inventaire de 1678: MARTIN, *La Maison de Ville de Genève*, p. 126, n° X. A l'antisalle; Registres de la Chambre des Comptes, Finances, n° 9, p. 16.

quand ce don fut fait, le Conseil dut-il délibérer le 16 mai 1685 sur la place qu'il recevrait, et il décida de le mettre « dans la grande sale de l'Hôtel de Ville »<sup>1</sup>. L'inventaire du sautier le mentionne en 1689: « En la chambre des arrêts<sup>2</sup>. Le Tableau de Deffunct Electeur de Brandebourg<sup>3</sup>, avec un rideau de taffetas vert »<sup>4</sup>, et celui de 1691 répète cette indication: « En la chambre des Arrêts. Le tableau ou portrait de S.A.E. de Brandebourg. Un rideau de taffetas verd »<sup>5</sup>.

\* \* \*

En 1705, le roi de Prusse Frédéric I<sup>er</sup>, fils du « Grand Electeur », envoya son portrait par l'entremise du ministre à Berlin, Ancillon, qui fut gratifié de 20 louis d'or, et et sans doute alla-t-il rejoindre le précédent dans la même salle (n° II).

\* \* \*

Le troisième portrait, celui de la reine Anne d'Angleterre (n° III), peint par Godefroy Kneller, arriva en 1711, grâce aux soins du genevois Frédéric Bonet, résident de Prusse à Londres. La petite salle où on l'accrocha, attenant à la Salle des Deux-Cents au premier étage de l'Hôtel de Ville (actuellement salle du Grand Conseil)<sup>6</sup>, reçut de lui le nom de « Chambre de la Reine »<sup>7</sup>, qu'elle a conservé jusqu'à

<sup>1</sup> RC., 1685, p. 68, samedi 16 mai: « Le Conseil délibérant du lieu où l'on devra placer le portrait de Mons<sup>r</sup> l'Electeur de Brandebourg, a esté trouvé qu'on le devoit mettre dans la Grande sale de l'Hôtel de Ville ».

<sup>2</sup> La Chambre des Arrêts ne paraît être mentionnée que dans ces deux inventaires de 1690 et 1691. C. MARTIN, *op. l.*, p. 127, note.

<sup>3</sup> Le Grand Electeur était mort l'an précédent, en 1688.

<sup>4</sup> Ce rideau de taffetas vert recouvrait le tableau. Cf. dans l'inventaire de 1774: « chaque portrait avec leurs cadres dorés et leurs Rideaux de Taffeta vert, avec leurs berges et cordons et Roulettes ». Voir plus loin, p. 148.

<sup>5</sup> Registres de la Chambre des Comptes, Finances, n° 9, p. 527, du 6 juin 1691: « Inventaire des meubles et effets remis par Nob. Marc Dupuy, ancien sautier, à Nob. Marc Sarasin, sautier moderne ».

L'inventaire du sautier, de 1698, ne mentionne pas ce tableau, mais il est très succinct et sans doute incomplet. Registres de la Chambre des Comptes, Finances, n° 10, p. 141, verso, du 19 janvier 1698: « Inventaire des meubles dont Nob. Pierre Galiffe a esté chargé par Nob. Marc Sarasin en sortant de la charge de sautier ».

<sup>6</sup> MARTIN, *op. l.*, p. 105, pl. xxii, n° v (salle des Deux-Cents; à côté, sans n°, la Chambre de la Reine); DOUMERGUE, *La Genève des Genevois*, 1922, p. 123.

<sup>7</sup> RC., 1815, II, p. 510: On redemande à la Bibliothèque le portrait de la reine Anne, pour le mettre dans la chambre de la Reine, « à laquelle elle a donné son nom ». Ce nom n'apparaît pas dans les inventaires antérieurs, mais bien dans celui de 1774 (voir plus loin, p. 147), alors que le portrait de Marie Leczinska était à la Bibliothèque.

Faut-il identifier la « Chambre de la Reine » avec la « Chambre des Arrêts », où se trouvaient déjà les portraits de l'Electeur de Brandebourg et de Frédéric I<sup>er</sup> de Prusse? Cela est vraisemblable.

nous jours. C'est une erreur, souvent répétée par les historiens genevois<sup>1</sup>, de prétendre que cette pièce fut ainsi dénommée à cause du portrait de la reine de France Marie Leczinska (n° VIII); celui-ci, n'étant pas un don officiel, fut déposé selon l'usage à la Bibliothèque d'où on le sortit, en 1815 seulement, pour le placer à l'Hôtel de Ville où il est encore<sup>2</sup>.

Cette pièce fut désormais consacrée aux portraits de souverains, à l'exclusion d'autres. En 1815, quand les artistes Firmin Massot et Adam Töpffer offrirent au Conseil le portrait du colonel de Sonnenberg (n° XVII), qu'ils avaient peint, ce don fut accepté, mais l'on écarta la proposition de le placer dans la chambre de la Reine, parce qu'«il existe un ancien arrêté du Conseil portant que l'on ne placera dans la chambre de la Reine que des portraits de souverains»<sup>3</sup>.

\* \* \*

Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle s'ajoutèrent les portraits du landgrave Charles de Hesse-Cassel (n° IV), apporté en 1719 par David Deffnod, qui reçut pour ce service la bourgeoisie de Genève; du landgrave Charles de Hesse-Philipsthal (n° V), présenté en 1728 par Le Fort, lieutenant de justice; de Louis XV (n° VII), remis en 1730 après de longues négociations.

\* \* \*

L'inventaire dressé en 1774 par le sautier donne la liste de ces six portraits, qui couvraient les parois de la chambre de la Reine<sup>4</sup>:

*Chambre de la Reine, n° 200 sq.*

.....

N° 214. Le portrait de Sa Majesté très chrétienne Louis XV, roi de France.

N° 215. Le portrait du Grand Electeur de Brandebourg.

N° 216. Le portrait du Roi de Prusse, fils du Grand Electeur.

N° 217. Le portrait de la Reine d'Angleterre.

<sup>1</sup> C. MARTIN, *op. l.*, p. 105; VIRIDET, *Notes sur l'Hôtel de Ville*, 1859, p. 12 sq.; FONTAINE-BORGEL, *Description historique et monumentale de l'Hôtel de Ville*, 1874, p. 44; DOUMERGUE, *op. l.*, p. 123.

<sup>2</sup> Voir plus loin, p. 151.

<sup>3</sup> RC. 1815, II, p. 53. — Nous n'avons pu retrouver cette décision; peut-être s'agit-il d'un usage plutôt que d'un arrêté.

<sup>4</sup> Archives d'Etat, Finances, J, n° 16 (ancienne cote, Chambre des Comptes, n° 94-95). Inventaire des effets de la Maison de Ville dont Jean-Pierre Foulquier est chargé. « J'ay reconnu tous les effets désignés cy-dessus au présent Inventaire fait à la charge de Jean-Pierre Foulquier qui en rendra compte toutes les fois qu'il en sera requis. Ce 13<sup>o</sup> mars 1774; fait à double en foy de quoy nous avons signé ce 13<sup>o</sup> mars 1774. Signé Bordier. Je confirme les engagements ci-dessus, ce 28 8bre 1777, Choisy, Foulquier ».

N° 218. Le portrait du Landgrave de Hesse-Cassel.

N° 219. Le portrait du Landgraffe de Hesse-Philipstad.

N° 220. Chaque portrait avec leurs cadres dorés et leurs Rideaux de Taffeta vert, avec leurs bergeres et cordons et Roulettes.

\* \* \*

En 1785 arriva le portrait de Louis XVI (n° IX), et en 1787 celui du roi de Sardaigne, Victor Amédée III (n° X), qui avait été déjà annoncé en 1785. On reçut la même année 1785 ceux du ministre de Vergennes (n° XIV) et des plénipotentiaires de Steiger et de Watteville (nos XV-XVI). Tous rappelaient l'intervention de la France, de la Sardaigne, de la Suisse, dans les troubles politiques de Genève, auxquels mit fin leur médiation de 1782. Comment convenait-il de les disposer ? Le Conseil délibéra, et décida de maintenir la distinction habituelle entre souverains et autres personnages, de placer les deux premiers dans la chambre de la Reine, et les trois autres dans la « grande salle des récusations du G. C. »<sup>1</sup>.

\* \* \*

Lors de la Révolution genevoise, ces portraits de souverains et d'aristocrates ne pouvaient que susciter la haine populaire, puisqu'ils rappelaient un régime abhorré. Quelques-uns, qui se trouvaient dans la salle occupée par la « Chambre des Blés »<sup>2</sup>, furent mutilés dans la nuit du 4 au 5 février 1793; on jugea prudent

<sup>1</sup> RC. 1785, p. 1056, 30 septembre: « Les Sgrs de la Chambre des Comptes, joint à eux N. Fr. Tronchin, ont été chargés d'examiner où l'on devra placer le portrait de S.M.T.C., et celui de S.M.S. si le don en est fait. »

*Ibid.*, p. 1331, 19 décembre: « Les Nob. Claparède et Tronchin ont rapporté qu'ayant été chargés par le Conseil d'aviser à la manière dont on pourra placer dans les salles de l'Hôtel de Ville les portraits des têtes couronnées, de Mr le Comte de Vergennes et des Sgrs Plénipotentiaires, ils s'étaient occupés de cette commission et qu'ils croyaient que la Chambre appelée de la Reine pourroit contenir les portraits des souverains, et que dans le fond de la grande salle des récusations du G. C. on pourroit placer de côté et d'autres de la cheminée les portraits des Sgrs Plénipotentiaires et au milieu celui de M<sup>r</sup> le Comte de Vergennes, ce qui a été approuvé, chargeant lesd. Sgrs Commissaires de l'exécution. »

Nous ne savons quelle est la salle de l'Hôtel de Ville dénommée alors « grande salle des récusations ».

RC. 1787, p. 11, 16 janvier: « Arrêté ... de charger les Nob. Claparède et Fr. Tronchin de suivre à l'effet de la commission qui leur avait été donnée de placer le portrait de S.M.S. de la manière qui leur paraîtra la plus convenable dans la chambre dite de la Reine. »

RC. 1787, p. 47, 22 janvier: « Les Nob. Claparède et Tronchin ont dit que selon l'intention du Conseil ils avaient fait placer dans la chambre de la Reine le portrait du Roi de Sardaigne... ».

<sup>2</sup> La « Chambre des blés » était une commission nommée en 1793 par le gouvernement pour veiller à ce que le grenier de réserve fut constamment approvisionné. CHAPUISAT, *De la Terreur à l'annexion, Genève et la République française*, 1793-1798, p. 109.

Elle siégeait assurément à l'Hôtel de Ville. Faut-il identifier son local avec la « grande chambre des récusations », citée plus haut ? Dans ce cas, les portraits endommagés seraient ceux des « particuliers », Vergennes, Steiger et Watteville, qui y avaient été placés en 1785.

de les enlever et de plus ceux qui ornaient la chambre de la Reine, afin de les mettre en sûreté <sup>1</sup>.

Cette précaution ne paraît pas avoir empêché la disparition de l'un d'eux tout au moins. Celui du comte de Vergennes, qui fut donné le 12 avril de la même année par Rod. Coteau à la Bibliothèque — il y est mentionné dans les adjonctions ultérieures à 1815 de l'Inventaire des tableaux de la Bibliothèque publique, par M. Senebier en 1791 <sup>2</sup> — provient sans doute de l'Hôtel de Ville.

\* \* \*

Cinq ans plus tard, en 1798, date de l'annexion de Genève à la France, on décida de disperser ces tableaux devenus inutiles et encombrants, de déposer à la Bibliothèque ceux qui pouvaient l'être « sans inconvénient » — entendons par là : qui n'évoquaient pas des souvenirs politiques trop récents, et par suite odieux — et de vendre les autres <sup>3</sup>. La Bibliothèque reçut les portraits du Grand Electeur, de Frédéric I<sup>er</sup> de Prusse, du landgrave de Hesse-Philipsthal, que nous y trouverons mentionnés <sup>4</sup>. On vendit celui de Louis XV au comte de Sellon; M. Garnier sauva celui du roi de Sardaigne, et M. Michaud obtint celui de Louis XVI <sup>5</sup>. La famille de Steiger réclama celui de l'ancien avoyer, qui lui fut remis « gratis avec le cadre » <sup>6</sup>. Quant aux autres portraits, de la reine Anne, du landgrave de Hesse-Cassel, nous en perdons momentanément la trace, et nous perdons définitivement celle du portrait de l'avoyer de Watteville.

\* \* \*

<sup>1</sup> Registre du Comité provisoire de l'Administration, 1793, I (n<sup>o</sup> 301), p. 203: « Rapport ayant été fait que la nuit du 4 au 5 Février, pendant qu'on travaillait dans la Chambre des Blés au déchiffrement des listes, on mutila ou altéra plusieurs des tableaux qui y avoient été placés, le citoyen sautier a dit qu'aussitôt qu'il en eut été informé, il avoit fait ôter de cette chambre tous les tableaux qui y existaient et les avoit fait mettre en lieu sûr. D. O. Arrêté qu'en approuvant la précaution prise par le citoyen sautier, on le charge de faire déplacer aussi les anciens tableaux qui sont encore à la Chambre de la Reine ».

<sup>2</sup> Voir plus loin, p. 151, 193.

<sup>3</sup> Registres de la Société économique, 1798, p. 16, 14 mai: « Un membre consulte la Société au nom de la Chambre des Comptes sur ce qu'il convient de faire des divers portraits qui étaient ci-devant exposés dans la Maison de Ville. On est d'avis de faire choix de ceux qui peuvent sans inconvénient être déposés à la Bibliothèque publique comme monuments historiques, et de faire vendre le reste et l'on renvoie ces opérations à la d<sup>te</sup> Chambre, en lui adjoignant le cit<sup>n</sup> Butin ».

<sup>4</sup> *Inventaire des Tableaux*, etc., par M. Senebier en 1791, avec adjonctions, voir plus loin.

<sup>5</sup> Voir plus loin, p. 150.

<sup>6</sup> Registres de la Société économique, A, n<sup>o</sup> 1, 9 juin 1798, p. 65: « Le citoyen Roux informe que la famille de M. Steiguer ancien avoyer de Berne a demandé son portrait qui a été ci-devant donné à la République. On arrête de le faire délivrer gratis avec le cadre. »

La Restauration genevoise de 1815, renouant la tradition locale, voulut reconstituer l'ancien décor de la «Chambre de la Reine». Elle en décida la réfection<sup>1</sup>, et rechercha les tableaux épars. Le 14 janvier 1815, M. Michaud, qui avait en vain offert au duc d'Angoulême le portrait de Louis XVI, le proposa au Conseil qui dut le retirer chez M<sup>me</sup> de Saint-Ange, où il était déposé en gage pour 76 francs. Le dit Michaud n'avait pas la conscience tranquille, paraît-il, puisqu'il craint les « obstacles que le Conseil peut lever pour avoir ce portrait »<sup>2</sup>. Il était privé de son cadre, qui semble avoir été vendu par le sieur Barnier, et qu'il fallut refaire<sup>3</sup>. Le 25 octobre 1815, M. Garnier remit celui du roi de Sardaigne, sans cadre, « qu'il avoit sauvé dans le tems de notre révolution »<sup>4</sup>. Le 30 octobre 1815, le comte de Sellon fit don de celui de Louis XV, « qu'il a acheté pendant notre révolution »<sup>5</sup>.

Le 22 novembre de la même année, le Conseil demanda à la Bibliothèque le portrait de la reine Anne, que l'on plaça dans la chambre de la Reine<sup>6</sup>. Mais il y avait eu maladresse, et la Direction de la Bibliothèque signala en 1816 l'erreur au Conseil<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Devis pour les réparations projetées à l'Hôtel de Ville en septembre 1815. « Pour restaurer la Chambre de la Reine » et « Chambre de la Reine, 363,4. » Archives d'Etat, Finances, J, n° 13.

<sup>2</sup> RC. 1815, I, p. 228, 14 janvier: « On lit une lettre de Mr Michaud adressée à N. Micheli, il fait hommage au Conseil d'un portrait de S.M. Louis XVI, Roi de France, qu'il avait acheté lors de la Révolution; comme il fait mention d'obstacles que le Conseil peut lever pour avoir ce portrait, on renvoie à S. Micheli pour en conférer avec lui et rapporter ».

RC. 1815, I, p. 253, 23 et 24 janvier: « Nob. Micheli informe le Conseil que Mr Michaud avoit offert au mois de Juin le portrait de Louis XVI à S.A.R. le Duc d'Angoulême, et que c'est à son refus qu'il l'offre aujourd'hui au Conseil d'Etat; ce tableau est actuellement en gage pour 76 francs chez Madame de St-Ange d'où il est question de le retirer. Nob. Micheli est autorisé à faire ce qu'il jugera convenable pour retirer ce portrait ».

<sup>3</sup> RC., 1815, I, p. 340, 25 février: « Nob. Saladin rapporte qu'il a reçu le compte du Sieur Barnier sur les ornemens qu'il a fait pour le tableau de Louis XVI, ornemens qui se trouvent à la Chambre des fiefs, que ce compte montant à 200 francs, il le trouve exagéré et défère la chose au Conseil, il y a lieu de croire d'ailleurs que le Sieur Barnier a vendu le cadre et en a retiré le prix. Arrêté que Noble Saladin est autorisé à acheter ces ornemens au meilleur prix qu'il lui sera possible ».

<sup>4</sup> RC. 1815, II, p. 455, 25 octobre: « Nob. Saladin rapporte que Mr Garnier lui a remis le portrait du Roi de Sardaigne sans cadre, qu'il avoit sauvé dans le tems de notre révolution, il en fait hommage au gouvernement. Dont opiné. On arrête de remercier M. Garnier ».

<sup>5</sup> RC. 1815, II, p. 467: « Nob. Saladin avise le Conseil que Mr Sellon fait hommage au gouvernement du portrait de Louis XV qu'il a acheté pendant notre révolution. Don opiné, arrêté d'accepter en priant Nob. Saladin de remercier Mr Sellon de la part du Conseil ».

<sup>6</sup> RC. 1815, II, p. 510, 22 novembre 1815: « On propose de demander à la Direction de la Bibliothèque le portrait de la Reine Anne pour qu'il soit mis dans la Chambre de l'Hôtel de Ville dite Chambre de la Reine, à laquelle elle a donné son nom. Nob. Gasp<sup>d</sup> De la Rive qui est membre de la Direction de la Bibliothèque est chargé de faire la demande ».

*Ibid.*, p. 530: « N. G<sup>d</sup> De la Rive rapporte que la Direction de la Bibliothèque selon la demande du Conseil tient à la disposition du gouvernement le portrait de la Reine Anne ».

<sup>7</sup> RC. 1816, I, p. 68, 15 janvier: « N. Lefort dit qu'il a été chargé par la Direction de la Bibliothèque d'informer le Conseil qu'elle croit qu'il y a eu erreur, lorsqu'elle a remis, comme le portrait de la reine Anne d'Angleterre, celui qui a été placé à la Chambre de la Reine.

Dont opiné. Le Conseil nomme une Commission pour s'occuper de cette recherche avec la Direction de la Bibliothèque. Elle est composée du Seigneur Syndic Saladin et du Seigneur ancien Syndic Pictet. »

Celui-ci désigna une commission pour déterminer quel pouvait être le personnage représenté. La Direction de la Bibliothèque l'avait pourtant informé qu'il s'agissait de Marie Leczinska, et avait redemandé le portrait, puisqu'il lui avait toujours appartenu<sup>1</sup>. Il semble que le Conseil n'ait pas tenu compte de ces indications, puisque ses laborieuses recherches n'aboutirent qu'en 1821 à la même identification<sup>2</sup>. Le portrait ne fut pas restitué, et demeura désormais à l'Hôtel de Ville. C'est ainsi que Marie Leczinska, qui n'avait pas droit à y être exposée, puisque son image était un don de particulier, y entra par suite d'une confusion, et supplanta Anne d'Angleterre, au point de faire croire qu'elle avait donné son nom à la chambre de la Reine.

\* \* \*

Comme plusieurs tableaux avaient souffert des injures du temps, des hommes et de leurs déplacements, on les fit restaurer en 1821<sup>3</sup>:

« Nob. Pictet, seigneur syndic, qui avait été chargé de faire transporter à la Chambre de la Reine les portraits qui y manquaient, rapporte qu'il a fait réparer et revernir, puis placer à la susdite chambre, les portraits suivants :

1<sup>o</sup> Celui de *Marie-Henriette*, fille de Henri IV, Roi de France, épouse de Charles I<sup>er</sup>, Roi d'Angleterre.

2<sup>o</sup> Celui de *Charles I<sup>er</sup>*, Roi d'Angleterre.

3<sup>o</sup> Celui du *Grand Electeur de Brandebourg*, donné à la République le 1<sup>er</sup> mai 1685.

4<sup>o</sup> Celui du *I<sup>er</sup> Roi de Prusse*, donné le 19 Xbre 1704.

D. O.

Le Conseil invite la Chambre des Comptes à faire payer les frais pour réparer les portraits susdits.»

\* \* \*

La Bibliothèque publique possède un manuscrit intitulé « Inventaire des Tableaux de la Bibliothèque Publique d'après les notes de Mr Diodati par M. Senebier

<sup>1</sup> Reg. des assemblées de la Direction de la Bibliothèque, 13 janvier 1816: « ...Le Conseil d'Etat a fait reprendre dans le haut de la Bibliothèque un portrait qui a été pris pour celui de la Reine d'Angleterre Anne, portrait qu'on a placé dans la Salle de l'Hôtel de Ville dite la Chambre de la Reine. Mr le Conseiller Le Fort est prié de le redemander au Conseil d'Etat puisque c'est celui de la fille de Stanislas, épouse de Louis XV, et qu'il a toujours appartenu à la Bibliothèque ».

<sup>2</sup> RC. 1821, p. 514, 5 novembre: « Nob. Pictet ajoute qu'il a fait diverses recherches sur le portrait de femme qui avait déjà été placé dans cette même Chambre, desquelles il résulte d'une manière certaine que le portrait est celui de la Reine de France, épouse de Louis XV. D.O. ».

La ligne « la Reine de France, épouse de Louis XV » a été grattée, et réécrite, ce qui prouve que la certitude n'était pas très grande.

<sup>3</sup> RC., 5 novembre 1821, p. 514. Cf. Fontaine-Borgel, *op. l.*, p. 39, texte tronqué.

en 1791 »<sup>1</sup>, avec la liste des « Portraits de Rois et de Reines »<sup>2</sup>. Le texte primitif ne mentionne aucun de ceux qui étaient jadis à l'Hôtel de Ville, puisqu'il date de 1791, c'est-à-dire d'avant la dispersion de la collection en 1798. Mais des lignes d'une autre écriture complètent certaines descriptions, ajoutent d'autres portraits, indiquent où ils sont placés: salles diverses de la Bibliothèque et, pour quelques-uns, Hôtel de Ville; elles en citent que l'on voyait autrefois dans ce dernier, ceux de Frédéric I<sup>er</sup>, du landgrave de Hesse-Philipsthal (n<sup>os</sup> 5-6). Ces adjonctions sont donc postérieures à 1798, quand l'Hôtel de Ville remit à la Bibliothèque quelques-uns de ses tableaux, et la mention « Hôtel de Ville », qui accompagne quelques-uns, les date de 1815-1821, quand le Conseil redemanda certaines pièces à la Bibliothèque.

Nous relevons dans cette liste les indications qui nous intéressent, en imprimant en italiques les adjonctions au texte primitif:

1. « *Hôtel de Ville: Marie Lecsenki, sa femme* ».

La ligne précédente mentionne « *Salle du haut, Louis XV R. de France.* »

Ces deux portraits, au genou, qui se faisaient pendant, ont été donnés en 1747 au Conseil par le résident de France, M. de la Closure, et en tant que don de particulier, ont été à cette date déposés à la Bibliothèque.

Celui de Louis XV y est resté, comme l'indique la mention « *Salle du haut* », pour passer ultérieurement au Musée d'Art et d'Histoire, où on le voit aujourd'hui (n<sup>o</sup> VII).

Celui de Marie Leczinska, confondu avec la reine Anne, a été remis en 1815 à l'Hôtel de Ville où il est demeuré (n<sup>o</sup> VIII).

2. « *Hôtel de Ville: Frédéric-Guillaume I, Roi (d'Angleterre, barré) de Prusse* ».

Au-dessous: « *aussi nommé le Grand Electeur* », ligne barrée.

Ce tableau est assurément celui qui fut donné au Conseil en 1728 par M. de Forcade (n<sup>o</sup> VI) et qui, en tant que don de particulier, fut alors déposé à la Bibliothèque. Dans l'inventaire, l'adjonction « *Hôtel de Ville* » prouve qu'on l'y fit venir après 1815, bien que les textes officiels ne le citent pas. La rature « *d'Angleterre* », remplacée par « *de Prusse* », de la même main, prouve qu'anciennement déjà on éprouvait quelques hésitations à le dénommer. L'adjonction barrée « *aussi nommé le Grand Electeur* », ultérieurement à 1815, prouve qu'on l'a un moment confondu avec le portrait du Grand Electeur, qui avait été transféré à la Bibliothèque après 1798, et c'est peut-être cette confusion qui l'a fait placer à l'Hôtel de Ville avant que l'on eût identifié le Grand Electeur. S'il en est ainsi, il ne dut pas y rester longtemps, car il ne figure pas dans la liste de Sordet, en 1850<sup>3</sup>.

3. « *Hôtel de Ville: Un Prince (prob. Charles I par Vandick)* ».

L'indication sommaire « *un Prince* », atteste que le rédacteur de 1791 ignorait quel était le personnage représenté. L'adjonction de 1815 « *prob. Charles I par Vandick* »,

<sup>1</sup> Ms., a 38.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. II.

<sup>3</sup> Voir plus loin, p. 115.



témoigne de la même incertitude et est assurément erronée. Nous ne connaissons aucun portrait de Charles I<sup>er</sup> par Van Dick à Genève. D'autre part, la Bibliothèque possède un portrait de Charles I<sup>er</sup>, aussi cité dans cet inventaire: « *Salle d'entrée. Charles I, Roy d'Angleterre* », celui qui fut donné en 1713 par Michel Gardelle et qui existe encore. *Genava*, XII, 1934, p. 275, n<sup>o</sup> 183.

L'adjonction « Hôtel de Ville » indique que ce tableau y fut transféré et la note de Pictet l'y mentionne en effet en 1821.

Mais quel est le véritable personnage ainsi désigné ? Ce ne peut être celui d'un des tableaux officiels de l'Hôtel de Ville, puisque la rédaction primitive de cet inventaire date de 1791, antérieure donc à la dispersion de 1798. Serait-ce Charles de Hesse-Cassel ?

4. « *Hôtel de Ville: « Une Princesse », mots barrés, « probabl. sa femme, Henriette fille d'Henri IV. »* »

Le rédacteur de 1791 ignorait encore quelle était cette princesse, et son incertitude est partagée par celui de 1815, dont la détermination est aussi erronée. Ce tableau fut cependant aussi transféré à l'Hôtel de Ville, où il est mentionné dans la note de Pictet de 1821. Serait-ce Anne d'Angleterre ?

Les adjonctions ultérieures à 1815 mentionnent au bas de la page plusieurs portraits parmi lesquels nous retrouvons:

5. « *Salle du haut: Charles, Landgrave de Hesse-Philipstadt.* »

Ce tableau se trouvait auparavant à l'Hôtel de Ville (n<sup>o</sup> V), mais, déposé à la Bibliothèque en 1798, il ne fut pas redemandé en 1815-1821, et il n'apparaît dans aucune liste ultérieure. Il demeura donc à la Bibliothèque, et nous ne savons ce qu'il est devenu.

6. « *Hôtel de Ville: Frédéric III, fils du Grand Electeur et devenu 1<sup>er</sup> Roi de Prusse en 1700 sous le nom de Frédéric I.* »

Il s'agit du portrait de ce prince donné au Conseil en 1705 (n<sup>o</sup> II), jadis à l'Hôtel de Ville, et qui y est mentionné par Pictet en 1821.

\* \* \*

Ainsi, de 1815 à 1821, l'Hôtel de Ville a récupéré de son ancienne collection les portraits de:

1. *L'Electeur de Brandebourg*. Venu de la Bibliothèque ?
2. *Frédéric I<sup>er</sup>, Roi de Prusse*. Venu de la Bibliothèque.
3. *Louis XV*. Donné par M. de Sellon.
4. *Louis XVI*. Remis par M. Michaud.
5. *Victor-Amédée de Sardaigne*. Donné par M. Garnier.

Il n'a pas cru devoir faire rentrer celui du landgrave de Hesse-Philipsthal, qui resta à la Bibliothèque.

Mais il a accepté des nouveaux venus :

6. *Marie Leczinska*, que l'on confondit momentanément avec la reine Anne, venu de la Bibliothèque.

7. *Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup> de Prusse*, venu de la Bibliothèque.

8. *La prétendue Henriette d'Angleterre*, venu de la Bibliothèque.

9. *Le prétendu Charles I<sup>er</sup>*, venu de la Bibliothèque.

Manquent à l'appel : la reine Anne, le landgrave de Hesse-Cassel, qui reparaissent cependant plus tard à l'Hôtel de Ville. On peut se demander si les noms de Henriette d'Angleterre et de Charles I<sup>er</sup>, assurément erronés, ne dissimulent pas la reine Anne et le landgrave de Hesse-Cassel, que l'on aurait identifiés plus tard ?

\* \* \*

*L'Annuaire-indicateur officiel de la République et Canton de Genève* donne pour la première fois en 1855 <sup>1</sup> la liste des portraits exposés dans la Chambre de la Reine, soit <sup>2</sup> :

*Portraits de la salle de la Reine.*

« Les portraits en pied déposés dans la salle dite de la Reine sont les suivants, à partir de la porte donnant sur l'escalier :

1. *Louis XVI*, roi de France.
2. *Anne*, reine d'Angleterre.
3. *Louis XV*, roi de France.
4. *Marie Leczinska*.
5. *Gustave-Adolphe*, roi de Suède.
6. *Victor-Amédée III*, roi de Sardaigne. »

La même liste reparaît dans les *Annaires* de 1856 <sup>3</sup>, 1859 <sup>4</sup>, 1861 <sup>5</sup>, et Viridet la répète dans ses *Notes sur l'Hôtel de Ville*, en 1859 <sup>6</sup>.

Que vient faire ici le nom nouveau de Gustave-Adolphe ?

<sup>1</sup> Aucune liste jusqu'en 1850; il ne semble pas que les annuaires des années 1851-1854 aient été publiés, car ni les Archives d'Etat ni la Bibliothèque publique ne les possèdent.

<sup>2</sup> P. 256.

<sup>3</sup> P. 345.

<sup>4</sup> P. 441.

<sup>5</sup> P. 501.

<sup>6</sup> P. 12.

Louis Sordet (1795-1878)<sup>1</sup>, premier archiviste nommé en 1839 par le Conseil d'Etat, avait rédigé, en 1850, une notice explicative sur les portraits de la salle de la Reine, qui fut imprimée la première fois dans l'Annuaire de 1856<sup>2</sup>, à la suite de la liste précédente, dont elle répète et commente les mêmes noms. La notice concernant Gustave-Adolphe est ainsi conçue<sup>3</sup>:

« Le 5<sup>e</sup> portrait est celui de Gustave-Adolphe, roi de Suède. Nous n'avons pas, il est vrai, de pièces qui disent pertinemment que ce roi envoya son portrait à la République de Genève. Mais il y eut une tradition non interrompue à cet égard. D'ailleurs, Gustave-Adolphe entretint, depuis 1629, les relations les plus bienveillantes avec notre Etat. Il y eut un Résident et y envoya de plus en 1632 un ambassadeur extraordinaire, pour s'entendre avec le Conseil sur les moyens de soutenir les protestants. Il reçut aussi parmi ses officiers plusieurs Genevois; Louis Sarasin, l'un d'eux, devint colonel dans son armée. (Reg. du Conseil et Pièces hist. 2905.) Il paraît que le dit portrait fut envoyé en 1632, une année avant la mort de ce Prince qu'il représente, laquelle eut lieu en novembre 1633, à la bataille de Lutzen.

Ce fut, je pense, en témoignage de reconnaissance pour deux avis que lui avait envoyé le Conseil de Genève au sujet de complots tramés contre sa vie. (Reg. du Conseil de décembre 1631 et de mars 1632.) On reconnaît du reste, dans le portrait, les insignes et particulièrement la couronne de Suède. »

C'est là une erreur, encore maintenue par Fontaine-Borgel en 1874<sup>4</sup>. L'Hôtel de Ville n'a jamais reçu de portrait officiel de Gustave-Adolphe<sup>5</sup> et aucune tradition ne le concerne. Cette erreur a du reste été rectifiée par Sordet lui-même dans l'Annuaire de 1859. La liste des portraits mentionne toujours sous le n<sup>o</sup> 5 Gustave-Adolphe, mais la notice de Sordet décrit sous le même numéro le portrait de Charles, landgrave de Hesse-Cassel, qui fut donné au Conseil en 1719 (n<sup>o</sup> IV); nous en avons perdu la trace depuis 1798 et supposé qu'il se cachait sous un faux nom:

« Le cinquième portrait est celui du prince Charles, landgrave de Hesse, père de Frédéric I<sup>er</sup>. Le prince Charles, landgrave de Hesse qui, ayant été élevé à Genève, avait toujours conservé beaucoup d'affection pour notre Etat et qui, en sa qualité d'époux de la reine de Suède Ulrique-Eléonore, portait quelques-uns des insignes de cette monarchie, entre autre le collier de Wasa.

<sup>1</sup> Notice sur Sordet, *Mém. Soc. Hist. de Genève*, XX, p. 148 sq.

<sup>2</sup> P. 346. « Notice sur ces portraits, remise par l'ancien archiviste Sordet au Conseil d'Etat le 15 septembre 1850. »

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 347.

<sup>4</sup> *Description historique et monumentale de l'Hôtel de Ville*, 1874, p. 38.

<sup>5</sup> Il en existe un à la Bibliothèque publique, don du ministre Rocca en 1711. Il se pourrait, dit M. A. Bouvier, qu'il ait été donné par Micheli de Châteaueux en 1831, *Genava*, XI, 1933, p. 206, n<sup>o</sup> 102. Cette dernière assertion ne paraît pas possible, puisque ce tableau figure dans l'Inventaire des Tableaux, etc., dressé par M. Senebier en 1791, de l'ancienne écriture, antérieure à 1815. « Gustave Adolphe, roi de Suède »; adjonction (vers 1815): « salle d'entrée ».

Cette certitude résulte de documents trouvés dans les Archives, et renfermant une lettre que le Conseil de Genève écrivit au donateur et la réponse de ce dernier »<sup>1</sup>.

Si l'on a confondu Charles de Hesse avec Gustave-Adolphe, c'est apparemment, comme le disent la notice et la lettre de Sordet, que le premier portait quelque insigne de Suède. L'erreur a disparu dans la notice de 1859, mais on ne s'est pas

<sup>1</sup> P. 443. — Relevons dans cette description une erreur: l'époux de Ulrique-Eléonore de Suède n'était pas le landgrave Charles, mais son fils Frédéric.

Voir aussi la lettre de Sordet, du 1<sup>er</sup> septembre 1859, conservée à la Bibliothèque publique (collection Eynard, correspondance de famille):

Genève, le 1<sup>er</sup> septembre 1859.

Monsieur,

Quand, à la demande du Conseil d'Etat, je fis des recherches sur les portraits qui ornent la *Salle de la Reine* de l'Hôtel de Ville, je n'eus pour me renseigner au sujet de celui qui nous occupe que la tradition, l'examen de quelques détails accessoires et les documents qui pouvaient se trouver dans les Registres publics, car je ne connaissais point les faits de Gustave-Adolphe et n'avais pas les moyens de les connaître. Une tradition déjà ancienne lui avait attribué ce portrait. D'anciens magistrats et M. le baron de Grenus, à qui j'en parlai, le croyaient bien celui de ce grand homme. Je priai deux peintres de l'examiner; l'un était M. Hébert, l'autre M. Hornung ou M. Lugardon, car les détails de cette affaire ne sont plus bien présents à ma mémoire, et je crois que ces deux derniers le virent aussi. Ils semblèrent entrer dans l'idée que c'était Gustave-Adolphe et je me rappelle que l'un de ces Messieurs, d'après une observation qui m'échappe, affirma qu'il n'en doutait plus. Néanmoins, à l'aide d'une échelle, car le portrait était placé très haut, j'en examinai les détails avec M. le Dr Chaponnière. Nous remarquâmes aussi la coiffure qui ne semblait pas se rapporter à celle du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, mais nous crûmes reconnaître la couronne de Suède et le collier de Wasa. Il ne serait pas d'ailleurs extraordinaire de trouver sur un prince de Hesse, allié à la maison de Suède, quelques-uns de ses insignes. Je dois ajouter que depuis notre examen les portraits de la salle de la Reine ont été déplacés et nettoyés.

Quant aux Registres publics, ils disent d'une manière positive qu'en 1632 Gustave-Adolphe envoya à Genève le chevalier Rache, en qualité d'ambassadeur, pour assurer le Conseil de son amitié, lui demander de concourir à ses projets, de ne point donner retraite à ses ennemis et de ne permettre aucune levée d'hommes en leur faveur. Ils ajoutent que le prince donna plusieurs preuves d'affection à la République; mais, en relisant encore le registre, je ne vois pas qu'il soit dit d'une manière positive qu'il envoya son portrait. Aussi, dans mon rapport manuscrit, je m'étais borné à dire que ce portrait paraissait être celui de Gustave-Adolphe.

Depuis la réception de votre lettre, j'ai de nouveau examiné la chose et je crois que vous avez raison, au moins en partie. Je veux dire que le portrait en question n'est pas celui de Gustave-Adolphe, mais qu'il n'est pas non plus celui de Frédéric, Landgrave de Hesse et Roi de Suède en 1719, mais bien celui de son père Charles, Landgrave de Hesse.

Vos observations relatives à la ressemblance sont très concluantes; je regrette de n'avoir pas eu cet élément plus tôt, d'autant plus qu'il me paraît parfaitement certain que la coiffure doit appartenir au premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. Je dois, Monsieur, à votre sagacité de pouvoir réparer mon erreur.

Maintenant, pour vous montrer que le portrait est bien celui de Charles de Hesse, père de Frédéric, il suffira que je vous transcrive les trois fragments, le premier, tiré des Registres du Conseil, le second, de la lettre qui, par son ordre, fut adressée au donateur, le troisième, de la lettre même par laquelle y répondit le donateur.

(Suivent ces diverses pièces.)

Je crois, Monsieur, que ces documents suffisent pour terminer le *procès* au sujet duquel votre sage recours a permis de porter une plus juste sentence.

Daignez agréer l'expression de ma considération et de mon dévouement.

Louis SORDET, ancien archiviste.

soucié de la supprimer dans la liste imprimée quelques lignes plus haut, qui continue à mentionner Gustave-Adolphe sous le n° 5.

\* \* \*

Le portrait du Grand Electeur de Brandebourg (n° I), revenu à l'Hôtel de Ville après 1815 — il y est cité par Pictet en 1821 — manque à ces listes depuis 1850, et a donc été éliminé avant cette date. Il fut déposé, soit à la Bibliothèque publique, soit au Musée Rath. En 1855, on restaura plusieurs tableaux qui étaient relégués « depuis nombre d'années dans les combles de la Bibliothèque publique et dans la salle de dépôt du Musée Rath »<sup>1</sup>, pour les placer dans les salles d'exposition de ce musée. Nous relevons parmi eux : « Vaillant. P<sup>t</sup> du Grand Electeur de Brandebourg »<sup>2</sup>. Exposé dès 1855 au Musée Rath, mais d'abord sous un nom erroné<sup>3</sup>, il fut transféré en 1875 à la Bibliothèque publique<sup>4</sup> d'où il revint au Musée des Beaux-Arts à une date imprécise; il est actuellement au Musée d'Art et d'Histoire<sup>5</sup>.

Il manque aussi à ces listes, depuis 1850, le portrait du roi de Prusse Frédéric I<sup>er</sup> (n° II), qui était cependant retourné à l'Hôtel de Ville où il est mentionné en 1821. Il y est encore aujourd'hui, après des vicissitudes que nous n'avons pu préciser.

\* \* \*

<sup>1</sup> *Compte rendu de l'administration municipale*, 1855, p. 48, *Musée Rath* : « Il existait depuis nombre d'années, dans les combles de la Bibliothèque publique et dans la salle de dépôt du Musée Rath, environ 30 anciens tableaux de mérite, complètement ignorés, exposés aux intempéries et dans un état de dégradation voisin d'une ruine très regrettable. Après examen et renseignements préalables, le Conseil administratif en a fait opérer la restauration. Ils sont placés maintenant dans les galeries du Musée, et plusieurs d'entre eux sont d'une grande valeur artistique ».

<sup>2</sup> Musée d'Art et d'Histoire. Entrée des œuvres, Musée des Beaux-Arts, p. 33. « Œuvres qui ont dû entrer au Musée avant 1855. « Suite. Tableaux qui se trouvaient dans les dépôts du Musée et dont quelques-uns furent restaurés... »

« P<sup>t</sup> du Grand Electeur de Brandebourg, 18. »

<sup>3</sup> *Catalogue des tableaux et des sculptures du Musée Rath*, 1855, p. 11 :

« Vaillant (Jean), frère de Waleram, né à Lille en 1624, † en 16\*\*\*, élève de son frère (école flamande).

N° 47. Portrait d'un maréchal de France (probablement du maréchal de Grammont), figure de grandeur naturelle. S. t., haut. 1 m. 34; long. 1 m. 10.»

*Catalogue*, 1859, p. 71 : « N° 123. Portrait d'un maréchal de France, probablement du maréchal de Grammont. » Cette dénomination a été rectifiée ultérieurement :

*Catalogue*, 1870, p. 48 : « N° 123. Portrait du Grand Electeur Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup> de Prusse. »

<sup>4</sup> *Compte rendu de l'administration municipale*, 1875, p. 35, *Musée Rath*. « De même, nous avons, cette année, confié à la Bibliothèque publique trois portraits, savoir : ... un de Louis XV, par un auteur inconnu, et enfin un troisième du Grand Electeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg, par Vaillant. Ces tableaux, bien que déposés maintenant ailleurs, continuent à faire partie de la collection du Musée Rath, qui pourra en tout temps les reprendre. »

*Musée Rath, Journal du directeur*, 1873-1897, Archives du Musée d'Art et d'Histoire, n° 11 : « 1875, mars 20 : Remis à la Bibliothèque, mais sans que le Musée en garde la propriété : Portrait ... du Grand Electeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, par Vaillant. »

<sup>5</sup> N° 1855-18.

Ces tableaux émigrèrent plus tard de l'Hôtel de Ville au Palais de Justice, Bourg-de-Four.

« Ces magnifiques tableaux, dit Fontaine-Borgel en 1874, décorent aujourd'hui la Salle de la Présidence du Département des Contributions Publiques (Palais de Justice, Bourg-de-Four). »

L'auteur rappelle qu'ils ornaient autrefois la salle de la Reine à l'Hôtel de Ville<sup>1</sup>:

« Autrefois, cette salle renfermait les tableaux en pied de la Reine d'Angleterre, donné en 1711, du roi de France Louis XV en 1730, de Gustave-Adolphe, roi de Suède en 1632, et celui de Victor-Amédée, roi de Sardaigne en 1785. »

Nous pouvons préciser la date de ce transfert. Le Département des contributions publiques fut installé au Palais de Justice le 1<sup>er</sup> juillet 1856<sup>2</sup>. A cette date, les portraits ornaient la salle de la Reine, et en 1861 encore<sup>3</sup>. Mais la mention de la chambre de la Reine, avec ses portraits, disparaît dans les *Annuaire*s à partir de 1862. C'est donc en 1862 que l'on enleva les portraits de l'Hôtel de Ville pour les placer au Palais de Justice.

Quelques-uns passèrent sans doute dans l'Annexe de l'Hôtel de Ville, rue de l'Hôtel-de-Ville, quand le Département des Contributions publiques s'y installa en 1883. D'autres furent dispersés dans divers bureaux de l'administration cantonale. D'autres enfin restèrent au Palais de Justice. M. le juge Boleslas, auteur d'une étude sur le Palais de Justice<sup>4</sup>, se souvient d'y en avoir vu deux, il y a de ça une trentaine d'années, au Parquet et à l'Instruction, dont l'un était celui de Louis XVI.

\* \* \*

En 1906 et en 1907 on restaura<sup>5</sup> à l'Hôtel de Ville les salles du rez-de-chaussée, dites de l'Alabama<sup>6</sup>. Ce nom leur fut donné pour rappeler qu'elles furent, en 1872, le siège des arbitres dans l'affaire de l'Alabama<sup>7</sup>. Pendant la guerre de Sécession, la canonnière « Alabama », frêtée par l'Angleterre qui soutenait les Etats du Sud

<sup>1</sup> FONTAINE-BORGEL, *Description historique et monumentale de l'Hôtel de Ville*, 1874, p. 38, Salle de la Reine.

<sup>2</sup> *Annuaire-Indicateur*, 1856, p. 343, feuille annexe:

« Escalier à droite en entrant; la salle de la Présidence au 2<sup>me</sup> étage, n° 3 à gauche. »

<sup>3</sup> *Annuaire*, 1861, p. 501.

<sup>4</sup> BOLESLAS, *Le Palais de Justice de Genève*, comm. Soc. Hist., 1923; *Bull. Soc. Hist. de Genève*, V, 1925, p. 15.

<sup>5</sup> Rapport sur la gestion du Conseil d'Etat pendant l'année 1907, 1908, p. 314; à cette date il ne restait plus à restaurer que la salle dite de la Reine, et quelques bureaux, *ibid.*

<sup>6</sup> Ancienne salle des festins, C. MARTIN, *La Maison de Ville*, pl. XXI (salle de l'Alabama proprement dite, n° V; salon et vestibule qui la précèdent, sans numéros), p. 105, note 1; FONTAINE-BORGEL, *op. l.*, p. 46. Vue de la salle, *Patrie Suisse*, XIII, 1906, p. 150, fig.

<sup>7</sup> TH. BRET, *L'arbitrage de l'Alabama*, *Notice historique*, Genève, 1924; DOUMERGUE, *La Genève des Genevois*, 1914, p. 122; *Dict. hist. et biogr. suisse*, s. v. Alabama, p. 138.

contre ceux du Nord, et commandée par le capitaine Raphael Semmes, causa de grands dommages à la marine marchande des Nordistes. Obligée en 1864 d'entrer dans le port de Cherbourg pour des réparations, elle accepta le combat que lui offrait la corvette américaine le « Kearsage », commandée par le capitaine Winslow, et fut coulée <sup>1</sup>. Après la victoire des Etats du Nord, le gouvernement de Washington réclama à l'Angleterre une indemnité pour les pertes qu'il avait subies du fait de l'« Alabama », et la tension devint telle entre les deux Etats que l'on craignit un moment une déclaration de guerre. Le traité de Washington, en 1871, apaisa les esprits en admettant l'arbitrage, déjà proposé en 1866, qui eut lieu dans l'Hôtel de Ville de Genève <sup>2</sup>. L'Angleterre fut condamnée à payer aux Etats-Unis une indemnité de 15.500.000 dollars. Une plaque rappelle ce fait historique :

« Le 14 septembre 1872, le tribunal d'arbitrage, constitué par le traité de Washington, rendit dans cette salle sa décision sur les réclamations de l'Alabama. Ainsi fut réglé d'une manière pacifique le différend survenu entre les Etats-Unis et le royaume de la Grande-Bretagne » <sup>3</sup>.

Auparavant, en 1864, la première Convention de Genève fut signée dans cette même salle. On lit sur la plaque commémorative :

« Le 22 août 1864, fut conclue et signée dans cette salle la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne <sup>4</sup>. »

Un tableau à l'huile y montre les représentants des puissances, présidés par le général Dufour, au moment de la signature. C'est encore ici que fut signée en 1906 la seconde Convention de Genève, que rappelle une autre plaque commémorative :

« Le VI juillet MDCCCXVI fut arrêté et signé dans cette salle le texte révisé de la Convention de Genève du 24 août 1864 pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne. »

<sup>1</sup> Ce combat a été peint par Ed. Manet. — Cf. JAMOT, *Manet, peintre de marine, et le combat du Kearsage et de l'Alabama*, *Gaz. des Beaux-Arts*, 1927, I, p. 381 sq. (p. 387, fig.; Manet a aussi peint le *Kearsage* en rade de Cherbourg, p. 389, fig.).

<sup>2</sup> Un des cinq arbitres, qui fut désigné par la Confédération suisse, et occupa la fonction de secrétaire du Tribunal d'arbitrage, était l'ancien conseiller fédéral Jakob Staempfli (1820-1879). Il reçut à cette occasion, des gouvernements de l'Angleterre et des Etats-Unis, un surtout de table et diverses pièces d'argenterie. Il les revendit en 1878 à M. Jean Sessler, de Bienne. Ils furent rachetés en 1881, grâce à l'initiative de M. Arthur Chenevière, conseiller national, par un groupe de Genevois, pour le prix de 35.000 francs; ils furent donnés à la Ville de Genève en 1881. Déposés d'abord à la Bibliothèque Publique, salle Ami Lullin, en 1882, ils passèrent ensuite au Musée des Arts décoratifs (Musée d'Art et d'Histoire), puis en 1911 au Musée Ariana, qui les conserve aujourd'hui. Documents aux Archives du Conseil administratif de la Ville de Genève, n° 552. Cf. *Dict. hist. et biogr. suisse*, s. v. Staempfli.

<sup>3</sup> DOUMERGUE, *l. c.*; DEONNA, *Pierres sculptées de la vieille Genève*, p. 396, n° 1019.

<sup>4</sup> DOUMERGUE, *l. c.*; DEONNA, p. 395, n° 1014.

<sup>5</sup> *Rapport sur la gestion du Conseil d'Etat pendant l'année 1908, 1909*, p. 7; texte arrêté par le Conseil d'Etat en 1908.

La salle même de l'Alabama expose, outre ces plaques commémoratives et le tableau de la première Convention de Genève, les portraits des deux adversaires dans l'affaire de l'Alabama, Winslow, commandant le Kearsage, et Semmes, commandant l'Alabama; la « Charrue de la Paix », fabriquée avec des épées d'officiers américains réunis en 1876, à propos du Centenaire de la fondation des Etats-Unis, qui figura à l'Exposition de Paris en 1878 et fut donnée à l'Etat de Genève<sup>1</sup>; la « Cloche de la Paix »<sup>2</sup> et d'autres œuvres sans intérêt<sup>3</sup>.

\* \* \*

On décida en 1908 de placer, dans le salon et le vestibule qui précèdent la salle proprement dite de l'Alabama, les portraits de souverains récupérés dans les bureaux de l'administration<sup>4</sup>. N'eut-il pas été plus indiqué de les restituer à la Chambre de la Reine, qui les vit jadis, ou tout au moins d'y mettre le portrait de la reine Anne qui lui a donné son nom ? On voit dans le vestibule les portraits de Louis XV, de Marie Leczinska, de Louis XVI; dans le salon, ceux d'Anne d'Angleterre, de Frédéric I<sup>er</sup> de Prusse, de Victor-Amédée de Sardaigne. Mais la collection ne subsiste plus qu'amoindrie, ayant perdu plusieurs de ses membres au cours de ses pérégrinations. Le portrait du landgrave de Hesse-Philipsthal, passé depuis 1798 à la Bibliothèque, a disparu; celui du landgrave Charles de Hesse-Cassel, qui existait encore à l'Hôtel de Ville en 1861, a dû être égaré depuis son transfert au Palais de Justice ou dans des bureaux; celui de l'Electeur de Brandebourg a trouvé asile au Musée d'Art et d'Histoire.

En 1936 ces portraits ont été momentanément transférés au Musée d'Art et d'Histoire pour être restaurés par le peintre Ed. Castres, avant de réintégrer l'Hôtel de Ville.

\* \* \*

#### A. Portraits de souverains.

I. *Frédéric-Guillaume, Electeur de Brandebourg*, dit le « Grand Electeur » (1620-1688), père de Frédéric I<sup>er</sup>, roi de Prusse (n<sup>o</sup> II). *Pl. VIII, 1.*

Son portrait, le premier de la série, fut donné en 1685, et remis au Conseil par le ministre Martel. Il est mentionné dans les inventaires des sautiers en 1689, 1691,

<sup>1</sup> DOUMERGUE, *l. c.*; *Dict. hist. et biogr. suisse*, s. v. Alabama, p. 138, fig.

<sup>2</sup> *Dict. hist. et biogr. suisse*, s. v. Alabama, p. 139, fig.

<sup>3</sup> Tableau « Le Semeur », par Austin.

<sup>4</sup> *Rapport sur la gestion du Conseil d'Etat pendant l'année 1908, 1909*, p. 6: « Les Salles de l'Alabama. Les portraits des souverains qui étaient précédemment répartis dans divers bureaux de l'administration ont été réunis dans ces salles. »



dans la « chambre des arrêts »; en 1774 dans la « chambre de la Reine ». Sorti de l'Hôtel de Ville en 1798, lors de la dispersion de la collection et déposé à la Bibliothèque<sup>1</sup>, il rentra après 1815 à l'Hôtel de Ville, où il est cité en 1821 dans la Chambre de la Reine. Il n'est plus mentionné dans les listes depuis 1850, et dut être avant cette date déposé à la Bibliothèque ou au Musée Rath. On le retrouve en 1855 et on le restaure, pour le placer la même année dans une salle de ce Musée. Remis en 1875 à la Bibliothèque, il passe ensuite au Musée des Beaux-Arts à une date indéterminée, et il est aujourd'hui exposé au Musée d'Art et d'Histoire (1855-18)<sup>2</sup>. Huile sur toile. Le cadre primitif avait été fait à Paris lors du don. Haut.: 0,37; larg.: 1,14.

Ce portrait, non signé, a été attribué d'abord à Jean Vaillant, qui abandonna de bonne heure la peinture pour le commerce, puis à son frère Jacques, né à Lille en 1628, mort à Berlin en 1691. Elève de son frère Wallerant, Jacques Vaillant acheva ses études en Italie, et sa réputation le fit appeler en 1672 à la cour de l'Electeur de Brandebourg, qui le chargea de plusieurs tableaux d'histoire, ainsi que du portrait de l'empereur Léopold I<sup>er</sup><sup>3</sup>.

Le prince est debout, légèrement tourné à gauche, coupé à mi-cuisses. Sa tête porte une abondante perruque. Il est cuirassé, tient dans la main droite le sceptre, et repose la gauche sur un casque empanaché. Dans le fond, un grand rideau, des rochers, et un combat de cavalerie<sup>4</sup>.

R. C., 1685, p. 66. Lundi 11 mai 1685:

Mons<sup>r</sup> le premier syndic rapporte que le S<sup>r</sup> Martel ministre, venant de Berlin, luy a représenté que S.A.E. de Brandebourg luy a ordonné d'assurer Messieurs de son affection envers cet Estat, qu'il désirerait estre proche de nous, pour leur en donner des marques de ce qu'il fera dans les occasions avec bien du plaisir. Et outre il luy a remis Son Portrait pour le présenter à la Seigneurie, ce que le dit S<sup>r</sup> Martel désireroit de faire en Conseil. Et de ce opiné, après avoir ouï la lecture de la lettre de Mons<sup>r</sup> Spanheim qui le recommande a esté dit qu'avant que de luy donner entrée céans, le dit Seign<sup>r</sup> Premier Syndic s'informerà de toutes les particularités de cette affaire.

R.C., 1685, p. 66 verso. Mardi 12 mai 1685:

S<sup>r</sup> Martel, ministre. Estant entré, il a représenté au Conseil que S.A.E. de Brandebourg luy a donné charge d'assurer Messieurs de son affection, dont il leur donnera des marques en toutes occasions, soit pour la conservation de l'Estat, soit pour le maintien de l'Eglise de Dieu. Et luy a fait remettre son Portrait en grand pour nous le présenter

<sup>1</sup> *Inventaire des Tableaux, etc.* par Sénebier en 1791, avec l'adjonction ultérieure à 1815: *Charles Electeur Palatin, mort en 1686.*

<sup>2</sup> Pour ces détails, voir plus haut, p. 157.

<sup>3</sup> NAGLER, *Neues Allgemeines Künstler-Lexikon*, 2<sup>me</sup> éd., 21, 1913, p. 533, Vaillant, Jakob.

<sup>4</sup> Cf. les portraits du Grand Electeur: *Les Grands illustreurs*, V (Ant. Masson delin. et sculpsit parisys 1683); *Klassischer Bilderschatz*, XII, n° 1589 (Sebastiano Bombelli, école vénitienne, 1635-1716, à Breslau) *Grosse Deutsche in Bildern ihrer Zeit*, Exposition Berlin 1936, p. 38 (Flinck, 1653), p. 39 (Leygebe, relief, 1671).

de sa part. Sur quoy a esté rapporté par monsieur le Premier syndic que le dit S<sup>r</sup> Martel avoit fait faire le quadre doré à Paris à ses despens. Et de ce opiné, a esté dit que le dit Seig<sup>r</sup> Premier Syndic luy fera entendre que nous avons beaucoup d'obligations à ce Prince de nous donner de si chères marques de son souvenir et que pour luy on lui savoit gré de ses bons offices. Et qu'on luy face délivrer vint pistoles dans une bourse, et qu'on dresse une lettre de remerciements à S.A.E. Le dit Martel a ajouté que le Baron de (*en blanc*) gouverneur de Berlin l'avoit chargé d'assurer la Seigneurie de son respect et obéissance <sup>1</sup>.

R.C., 1685, p. 68. Samedi 16 mai 1685:

Portrait de S.A.E. de Brandebourg. Le Conseil délibérant du lieu où l'on devra placer le portrait de Mons<sup>r</sup> l'Electeur de Brandebourg, a esté trouvé qu'on le devoit mettre dans la Grande salle de l'Hostel de Ville.

R.C. 1685, p. 73, verso. Mercredi 27 mai 1685:

Electeur de Brandebourg. Veüe la lettre qu'il a esté ordonné de luy escrire pour le remercier de son Portrait et des Assurances qu'il nous a fait donner par le S<sup>r</sup> Martel de sa bienveillance envers nostre Estat, elle a été approuvée.

Lettres du Conseil, 1683-1687, CL, 51, p. 126, 27 mai 1685:

« A Son Altesse Electorale de Brandebourg,  
Très haut et Sérénissime Prince,

Nous avons reçu avec la reconnaissance que nous devons le portrait de V.A.E<sup>le</sup> que le Sieur Martel nous a dit avoir charge de nous remettre de sa part, dont luy rendons nos très humbles grâces, comme une marque bien illustre de sa précieuse bienveillance, et nous supplions très humblement V.A.E<sup>le</sup> et d'estre persuadé que nous le conserverons avec soin et avec les sentimens que nous avons tousjours eu d'une profonde vénération pour sa personne Sacrée, et que nous ne cesserons d'adresser nos vœux les plus ardens au Ciel pour sa conservation, pour la suite heureuse et constante de son règne, et le combler des bénédictions du Ciel et de la terre sur son Auguste Maison qu'il la rende de plus en plus florissante pour l'intérêt de nostre Sainte Religion et la consolation et la joye de l'Eglise de nostre Seigneur, espérans de la bonté de V.A.E. qu'elle prendra à gré que nous demeurions avec une entière et profonde dévotion.

T. h. et S. P<sup>ce</sup>.

De V. A. E<sup>le</sup>.

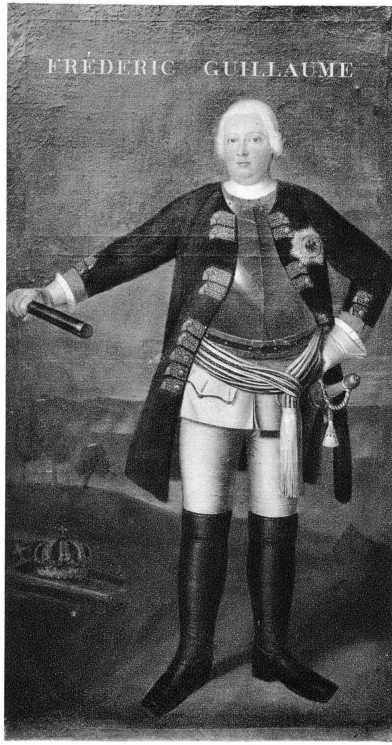
Très Humbles Serviteurs. »

\* \* \*

<sup>1</sup> Cf. GRENUS, *Fragments biographiques et historiques extraits des Registres du Conseil d'Etat de la République de Genève dès 1535 à 1792*, 1815, p. 198. « Mai 1685 : S.A.E. de Brandebourg nous envoie son portrait en grand comme un témoignage de l'intérêt qu'elle prend à la conservation de cet état. On donne vingt pistoles au S<sup>r</sup> Ministre Martel qui nous l'a présenté et on le remercie de ses bons offices. »



1



2



3

Pl. VII. — 1. Frédéric I<sup>er</sup>, roi de Prusse, par Weidemann, Hôtel de Ville, Genève. — 2. 1855-19, Frédéric — Guillaume I<sup>er</sup>, roi de Prusse, par Weidemann, Musée d'Art et d'Histoire, Genève. — 3. Anne d'Angleterre, par Kneller, Hôtel de Ville, Genève.



II. *Frédéric-Guillaume* (1657-1713), Electeur de Brandebourg à la mort de son père, le « Grand Electeur », en 1688 (n° I), *roi de Prusse* sous le nom de *Frédéric I<sup>er</sup>* en 1701; père du roi de Prusse Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup> (n° VI). *Pl. VII, 1.*

Son portrait fut donné en 1705, et remis par le ministre à Berlin Ancillon. Il est mentionné dans l'inventaire du sautier de 1774, dans la « chambre de la Reine ». Déposé en 1798 à la Bibliothèque, il fut redemandé par l'Hôtel de Ville après 1815, et il est cité en 1821 dans la chambre de la Reine. Nous n'en trouvons plus la mention dans les listes depuis 1850, et nous ne savons ce qu'il devint pendant cette période. Il rentra cependant à l'Hôtel de Ville et il est exposé aujourd'hui dans le salon précédant la salle de l'Alabama. Restauré en 1936 par Ed. Castres. Huile sur toile. Sans le cadre, haut.: 2,34; larg.: 1,40; avec le cadre, haut.: 2,60; larg.: 1,70. Le portrait n'est pas signé, mais, de l'avis de la direction du Kaiser-Friedrich Museum à Berlin, il doit être attribué sans aucun doute au peintre Friedrich-Wilhelm Weidemann, qui est aussi l'auteur du portrait du roi de Prusse Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup> (n° VI), fils de Frédéric I<sup>er</sup> <sup>1</sup>.

Le roi est debout, en pied, de face. Il est cuirassé, tête nue, porte au cou l'ordre de l'Aigle Noir, et est couvert du manteau d'hermine. La main gauche saisit la poignée de son épée; le bras droit est accoudé à une table recouverte d'un tapis, et tient le sceptre. Sur la table, la couronne repose sur un coussin de velours. Dans le fond, on aperçoit la façade du palais de Berlin. Le sol est dissimulé par un tapis. L'armure que le peintre a représentée est conservée à l'arsenal de Berlin <sup>2</sup>.

Archives, PH. 1705, nos 4091-4106 *bis*, XLXXXV, A:

1705, octobre. Lettre du Sr Ancillon, ministre à Berlin, chargé par le Roi de Prusse d'envoyer le portrait de ce Prince à la République de Genève:

Magnifiques et très Honoréz Seigneurs,

Jamais commission ne me fust plus agréable que celle dont le Roy vient de m'honorer, Sa Majesté me charge de vous envoyer son portrait et d'assurer Vos Seigneuries de son estime et votre illustre République de son affection; je ne vous cache pas, Magnifiques et très — Honoréz Seigneurs, qu'à mon retour de Genève où j'avais été député, je me fis un extrême plaisir de tesmoigner à Monseigneur le Comte de Wartemberg tout le bien que j'y avois entendu dire de sa Majesté; je suppliai même son Excellence de le faire connoître au Roy et comme il estoit chéri et Honoré et des Magistrats et des Pasteurs et du peuple; je sais que son Excellence le fist d'une manière très obligeante: ce généreux Prince qu'une mesme Religion unit avec vous, sensible aux sentimens que la République et vos Seigneuries en particulier avez pour lui, y répond aujourd'hui par une marque de distinction qu'il n'accorde qu'à ceux qu'il aime et qu'il considère; depuis le bienheureux tems de nostre

<sup>1</sup> Sur cet artiste, voir plus loin, n° VI.

<sup>2</sup> Communication de la direction du Kaiser-Friedrich Museum à Berlin.

Sainte Réformation, Genève a toujours esté la dépositaire de la foy, n'est-il pas juste et naturel que Genève se fasse honneur de l'amitié d'un Roy qui en est le plus glorieux deffenseur, j'ose vous dire, magnifiques et très-Honoréz Seigneurs, que le portrait de ce grand Roy est moins un présent que sa Majesté a fait à vos Seigneuries, qu'un gage de sa bienveillance qu'il donne à vostre Republique, vos Seigneuries, j'en suis sure le recevront avec joye, j'en aurois moi-même une très grande et je m'estimerai fort heureux si je pouvois contribuer par quelqu'endroit au bien ou à l'honneur de vostre Estat. Dieu qui en est le Protecteur est aussi le tesmoin des prieres que je fais pour sa prospérité. Vos Seigneuries me feront beaucoup de grâce si elles agrément mon zèle et le profond respect avec lequel je suis

Magnifiques et très-Honoréz Seigneurs  
De vos Seigneuries

Le très Humble et très obéissant serviteur

D'ANCILLON, ministre à Berlin ce ... octobre 1705.

R.C., n° 205, p. 623. 29 décembre 1705 :

M. l'ancien synd. Chouet a rapporté que le S<sup>r</sup> Ancillon, Ministre à Berlin, ayant été cy-devant en cette ville, pour y solliciter quelque bénéficence en faveur de l'Eglise française réfugiée à Berlin et auquel on avait donné deux cents écus pour ce sujet; dont ayant fait rapport à son retour à M. le Comte de Wartemberg, grand chambellan du Roy de Prusse, et combien était grande la vénération que l'on avait ici pour S. M. P. S. A. E. et qu'il avait vu son portrait, ce qui ayant été aussi rapporté à S. M. P. Il avait résolu de nous envoyer son portrait, dont led. S. Ancillon ayant été chargé, il l'avait envoyé avec une lettre adressée au Conseil du mois d'octobre dernier. Vus led. Portrait et lad. Lettre, il a été dit que l'on écrirait au Roy de Prusse et à M. le Comte de Wartemberg pour le remercier de ses bons offices, et que l'on donne aud. S. Ancillon vint louis d'or en une médaille, ou une montre.

R.C., 29 décembre 1705 :

S. M. Prussienne nous ayant fait présent de son portrait, arrêté de donner une médaille ou une montre de 20 louis d'Or au S<sup>r</sup> Ancillon, Ministre à Berlin, qui à contribué à nous procurer cette faveur.

Grenus, *Fragmens biographiques et historiques*, 1815, p. 231.

R.C. 1705, p. 625, 30 décembre 1705. Lettre au Roy de Prusse :

Il a été dit aussi que l'on adresse à M. Le Comte de Wartemberg la lettre que l'on a écrit au Roy de Prusse.

*Ibid.*, p. 628, 1<sup>er</sup> janvier 1706. Lettre au Roy de Prusse sur le don de son portrait :

Les lettres que M. l'ancien syndic Chouet a faites pour remercier le Roy de Prusse du don de son portrait et pour M. le Comte de Wartemberg ont été approuvées.

Documents vol. 25, p. 553, Lettres du Conseil, CL, n° 64, p. 551. Du 1<sup>er</sup> janvier 1706. *Au Roi de Prusse (par M. Chouet)*.

Sire. L'honneur que V. M. vient de nous faire en nous envoyant son portrait, nous comble d'une joie et d'un contentement que nous ne saurions lui exprimer.

Nous regardons, Sire, cette précieuse faveur, qui rend en quelque sorte votre Personne Sacrée aussi présente à nos yeux qu'Elle l'est toujours à nos esprits et à nos cœurs, comme un gage assuré de sa bienveillance Royale, et nous supplions très humblement V. M. de croire que nous l'avons reçue avec la reconnaissance la plus respectueuse et la plus parfaite. Tout ce que nous pouvons faire dans cette occasion, Sire, c'est de redoubler particulièrement dans ce commencement d'année nos vœux les plus ardens pr la conservation de V. M., pr le succès de ses glorieux desseins, et pr la gloire et félicité de la Famille Royale. Nous sommes avec un profond respect, etc.....

CL, n° 64, p. 551, du 1<sup>er</sup> janvier 1706:

*A M<sup>r</sup> le Comte de Wartemberg à Berlin (par le dt)*.

Monsieur. Nous nous donnons l'honneur d'écrire au Roi pour le remercier très humblement du présent qu'il luy a plu de nous faire, en nous envoyant son Portrait. Mais comme nous savons que c'est principalement à Votre Excellence que nous sommes redevables d'une si précieuse faveur, nous la prions de trouver bon que nous l'assurions ici en même temps de notre parfaite reconnaissance. Cette nouvelle marque que vous venez de nous donner, Monsieur, des favorables sentimens que vous faites paraître depuis longtemps pour notre Etat, et en particulier de la bonté que vous avez de nous conserver dans l'honneur de la bienveillance de Sa Majesté, nous touche si vivement qu'elle ne s'effacera jamais. Ce sera un motif qui nous engagera à continuer nos vœux les plus sincères pour la conservation de V. E. et pour la prospérité et la gloire de son ministère. Nous sommes, etc...

R.C., 1706, p. 629, 1<sup>er</sup> janvier. S. Ancillon:

Le Conseil repassant sur la délibération du 29 décembre passé sur le don de vint louis d'or au S. Ancillon. Il a été dit qu'on luy envoie cette somme.

\* \* \*

III. *Anne Stuart (1664-1714)*, montée sur le trône d'Angleterre en 1702. *Pl. VII, 3*.

« La reine d'Angleterre s'intéressa beaucoup à Genève depuis son avènement au trône en 1702. Mais en 1709 le Conseil de la République craignit d'avoir perdu ses bonnes grâces, en refusant, pour ne pas se brouiller avec la France, de recevoir comme résident d'Angleterre le marquis d'Arzilliers<sup>1</sup>. Anne fut en effet d'abord

<sup>1</sup> Gaspard de Perrinnet, marquis d'Arzilliers, était accrédité auprès du Congrès helvétique. Il mourut à Genève en 1710 et fut enseveli au cloître de Saint-Pierre. « On permet à Madame d'Arzilliers de faire enterrer au Cloître M. le marquis d'Arzilliers son mari. » GRENUS, *Fragmens historiques et biographiques*, 1815, p. 238, 24 mars 1710; DEONNA, *Pierres sculptées de la Vieille Genève*, p. 180 et note 8, référ.; Comm. de M. DUCKERT, Société d'Hist. de Genève, *Bulletin de la Soc. d'Hist.*, V, 1925 p. 315.

mécontente, et le Conseil lui écrivit, à cette occasion, pour expliquer les raisons de prudence qui lui avaient dicté son refus. M. Frédéric Bonet travailla aussi, de son côté, à la convaincre des bonnes dispositions de la République, et il paraît que ce fut pour montrer qu'elle ne gardait aucun ressentiment que la Reine d'Angleterre décida en 1710 d'envoyer son portrait au Conseil. »<sup>1</sup>.

Ce portrait, annoncé en 1710 par le chevalier de La Vale, « ci-devant ambassadeur de Sa Majesté Britannique près de l'empereur de Maroc », fut remis au Conseil en 1711 par le genevois Frédéric Bonet, résident de Prusse à Londres.

Il est mentionné dans l'inventaire du sautier de 1774, dans la « chambre de la Reine », à laquelle il a donné son nom. Disparu en 1798, lors de la dispersion de la collection, il fut redemandé à la Bibliothèque en 1815, qui remit au Conseil à sa place, par erreur, le portrait de la reine Marie Leczinska, et il ne semble pas qu'il se soit trouvé à cette date à la Bibliothèque, car nous n'y relevons pas sa mention dans les adjonctions de l'« Inventaire des Tableaux », etc., à moins qu'il n'y soit désigné sous le nom d'Henriette d'Angleterre. Il reparait à l'Hôtel de Ville peut-être après 1815 et il est mentionné, après 1850, dans les listes des tableaux de la Chambre de la Reine; il y est demeuré après cette date. Il est exposé aujourd'hui dans le salon précédant la salle dite de l'Alabama<sup>2</sup>. Huile sur toile. Avec le cadre, haut.: 2,40; larg.: 1,40; sans le cadre, haut.: 2,10; larg.: 1,16. Le cadre primitif fut fait à Londres lors du don. Restauré en 1936 par M. Ed. Castres.

Le portrait n'est pas signé, mais les textes apprennent qu'il est l'œuvre de Gottfried Kneller, né à Lubeck en 1648, mort à Londres en 1723<sup>3</sup>, peintre de la Cour d'Angleterre sous Charles II, Guillaume III, Georges I, Anne. Ce peintre, d'une prodigieuse fécondité, avait transformé son atelier en une véritable fabrique de portraits auxquels il faisait collaborer ses élèves. Il se réservait d'ordinaire le visage, leur abandonnant le reste, et chacun s'acquittait d'une partie spéciale, perruque, vêtement, etc. Lorsqu'il vit ce portrait dans l'atelier à Londres, Frédéric Bonet n'en fut pas satisfait, fit observer au peintre qu'il « devait avoir soin de sa réputation », et obtint de lui qu'il le retouchât.

La reine est debout, richement vêtue et parée, tenant de la main gauche le pan de son manteau de velours doublé d'hermine, posant la main droite sur une couronne qui est placée sur une table. Dans le fond, à droite, une colonne.

R.C. 1710, 29 septembre, p. 272:

Il a été reçu une lettre de M<sup>r</sup> de la Vale, ci-devant ambassadeur de sa Maj. Britannique près de l'Empereur de Maroc dattée du 14 8<sup>bre</sup> de Londres, dans laquelle il dit qu'ayant promis le portrait de la Reine, il prie le Conseil de le faire recevoir du chevalier Godefroi

<sup>1</sup> Notice de l'ancien archiviste Sordet, en 1850; *Annuaire Indicateur officiel de la République et Canton de Genève*, 1856, p. 346; 1859, p. 441; VIRIDET, *Notes sur l'Hôtel de Ville*, 1859, p. 13.

<sup>2</sup> Pour ces détails, voir plus haut, p. 146, 150.

<sup>3</sup> Sur cet artiste: NAGLER, *op. l.*, 2<sup>me</sup> éd., 1906, s. v., p. 520.



Kneller, premier peintre de Sa Majesté, qui a ordonné qu'il le tint prêt. A été dit qu'il faut lui écrire une lettre de remerciemens.

Pièces historiques, n° 4170, 14 octobre 1710:

Lettre du Chevalier de la Vale annonçant le don que lui fait la Reine d'Angleterre de son portrait.

A Londres, ce 14 octobre 1710.

Très Illustres Seigneurs,

Ayant eu l'honneur de promettre à Vos Seigneuries le Portrait de la Reyne ma Maitresse, j'ay à présent la satisfaction, sinon de mériter pour l'exécution de cette promesse une petite partie des faveurs dont il pleut à Vos Seigneuries de m'honorer pendant le séjour que je fis dans votre heureuse République, du moins de m'acquitter de cette partie de mon devoir. Devoir qui ne sauroit que m'être des plus doux, puisqu'il m'impose même ce que je vous souhaite avec le plus d'ardeur, qui est de témoigner à vos Seigneuries qu'au moins je n'ay pas pu oublier les honneurs dont vous m'avez comblé. Ce petit témoignage est à la vérité aussy inférieur à la dignité de ce qui le cause, que cette copie muete l'est à son Original. Mais si la Bonté de cet illustre Original me persuade que son Portrait Vous doit tenir lieu de sa Personne; Je vous supplie aussy, Très Illustres Seigneurs, de croire que je conserveray toujours un juste sentiment du profond respect que je vous dois.

Il plaira à Vos Seigneuries de faire recevoir ce Portrait du Chevalier Godefroy Kneller, Premier Peintre de Sa Majesté, qui a ordonné qu'il le tint prêt, et qu'il y mit un cadre qui soit conforme à l'ouvrage. Je n'ay pas osé m'en charger parce que Sa Majesté m'a fait l'honneur de me nommer pour être Son Envoyé en Portugal. Mais en quelque partie du monde que je soye, je me souviendray toujours que j'ay l'honneur d'être

Très Illustres Seigneurs  
de Vos Seigneuries

Le Très Humble

Très obéissant et Très honoré Serviteur

(Signé) DE LA VALE.

Aux Très Illustres Syndics Seigneurs de la République de Genève.»

Pièces historiques 4178. 1711. Du 12/23 janvier au 1<sup>er</sup> décembre:

Lettres de M. Frédéric Bonet de Londres concernant principalement le portrait de la Reine d'Angleterre envoyé par elle au Conseil et l'inclusion de Genève dans la paix qu'on se propose de faire à Utrecht.

Lettre du 23 janvier 1711, Londres:

Bonet. Remercie leurs Seigneuries de leur sympathie témoignée à l'occasion de la mort de son oncle, l'ambassadeur le Baron de Spanheim. Le Roy lui a témoigné aussy sa sympathie et sa confiance en « me laissant la conduite de ses affaires à cette cour dans ces tems difficiles et épineux, ce qui augmente très considérablement mon travail. Mais quel qu'il soit, il n'interrompra jamais le devoir que je dois à ma Patrie, et j'aurai pour elle la même affection et le même attachement que feu mon oncle »...

Lettre de F. Bonet, Londres, 30 janvier/10 février 1711:

Monsieur,

J'ay su par la lettre du 16 janvier dont vous m'avez honoré, le doute qui vous reste sur les expressions dont le capitaine et envoyé de la Vale s'est servi en promettant à la Seigneurie le Portrait de la Reine. Pour les éclaircir, j'ay cru devoir me rendre premièrement chez le Chevalier Kneller, afin de savoir de lui les ordres qu'il pouvoit avoir reçu. Mrs Calendrini et Arlaud qui m'accompagnèrent ont entendu comme moi que le capitaine de la Vale a bien donné lieu à ce présent, mais que c'est Sa Majesté qui le fait à Leurs Seigneuries, ce dont je prends la liberté de les en féliciter, comme d'une marque de distinction et de considération et même comme d'un gage de l'amitié de la Reine à leur égard. Les choses se sont passées à ce sujet dans la méthode ordinaire. Mons<sup>r</sup> de la Vale s'est adressé au lord chambellan, présentement le Duc de Schrewsbury, comme d'une affaire de son Département; cettui-ci en a parlé à Sa Majesté qui a consenti à la proposition, et qui donna en même tems ordre au dit Duc d'expédier un warrant au chevalier Kneller de faire ce Portrait. La même chose s'est observée quand feu mon oncle l'ambassadeur demanda par ordre du Roy le même portrait, et quand il fut fini on le porta à l'hôtel du dit ambassadeur, qui prit soin de l'envoyer. Il étoit naturel que M<sup>r</sup> de la Vale, partant pour le Portugal, vous pria de le faire retirer, ne pouvant le faire lui-même, et ne pouvant non plus attendre des officiers de la Cour ou du peintre qu'ils le fissent. Comme il est fort occupé, il ne l'a pas fini encore, et il demanda trois semaines de tems. Mons<sup>r</sup> Calendrini croit qu'il seroit très onéreux et embarrassant de l'envoyer avec le quadre, parce qu'il est de grandeur naturelle, et qu'il convient mieux de le rouler. Cependant, si c'est le bon plaisir de Leurs Seigneuries, je parlerai au Duc de Schrewsbury pour qu'il expédie un warrant pour un quadre au menuisier de la Reine qui les travaille, et on l'enverra ou monté ou démonté. Je vous rends grâce, Monsieur, des vœux obligeans que vous me faites dans cette année, j'en fais de réciproques pour vous qui vous assureront que je suis réellement

Monsieur

Votre Très humble et très obéissans serviteur.

Fred. BONET.

Lettre de Fr. Bonet, de Londres, ce 20 avril/1<sup>er</sup> may 1711:

Monsieur,

Conformément aux ordres et intentions de leurs Seigneuries, le Portrait de la Reine a été roulé, et mis dans une caisse avec son quadre démonté. Les gens du chevalier Kneller le Peintre ont eu soin de cela, et suivant la permission que vous m'en avés donné, je me suis conformé à la pratique, Mons<sup>r</sup> Calendrini ayant donné deux guinées aux dites personnes, ce qui paye aussi la caisse qui est longue et qui leur coûta plus de trois écus, monoye de ce pays, où le bois et l'ouvrage sont fort chers. Il s'agissait après cela de faire enregistrer cette caisse à la Douane et d'en déclarer la valeur sous serment, afin de payer les droits selon sa valeur. Nous savions que le Portrait revient 50 ll. sterling à la Reine, et le quadre, qui m'a paru de bon goût, à 12. Mais nous avons demandé au dit Peintre une déclaration sous la main comme ce Portrait estoit un présent de la Reine pour la République, ce qu'il fit; Et ensuite je priai M<sup>r</sup> Calendrini d'employer mon nom auprès de M<sup>r</sup> le chevalier Baronet Stanley un des principaux directeurs de la douane et de mes amis, pour exempter cette caisse des dits droits, personne ne pouvant faire serment de sa véritable valeur. La distance

des quartiers qui nous sépare fait que je n'en sai pas la suite, mais la chose est en de bonnes mains.

J'ajouterai, monsieur, que la première fois que je vis ce Portrait, j'en fus très mal satisfait, il n'étoit point ressemblant, et copié par quelques-uns des gens de ce Peintre. Cela me porta à lui dire qu'il devoit avoir soin de sa réputation, et considérer ce Portrait lui feroit honneur en un lieu si voisin de l'Italie où sont les bons connoisseurs de la peinture. Il me promit de le retoucher, et de le rendre pareil à un buste que j'approuvois. Et la dernière fois que je le vis, je le trouvai tel qu'on pouvoit l'attendre de sa main. Dimanche dernier je fis compliment à la cour au duc de Schrewsbury de ce présent qu'il avoit procuré; il me dit que la Reine avoit été bien aise de donner quelque marque de son amitié et de sa considération pr la République et lui de l'estime qu'il a pour elle.

Je suis avec vérité

Monsieur

Votre très humble  
très obéissant  
serviteur

BONET.

De Londres, ce 20 avril  
1 may 1711.

R.C., 1711, p. 357, 19 août:

M<sup>r</sup> le 1<sup>er</sup> Syndic a dit que la Reine de la Grande Bretagne aiant honoré cet Etat de son portrait, que l'on a reçu il y a peu de tems, il prioit le Conseil de délibérer, s'il n'y a pas lieu d'écrire une lettre de remerciemens à cette Princesse. Et a été dit qu'il n'y a pas lieu d'hésiter et qu'il faut lui écrire.

Et comme en opinant quelqu'un a interjetté si le Conseil ne devoit point honorer d'une lettre M<sup>r</sup> Bonet qui a pris beaucoup de peine à cet égard, et qui d'ailleurs a rendu plusieurs services à cet Etat, là ou çà a été usques à présent les Secrétaires d'Etat qui lui ont écrit par ordre du Conseil, et sur ce opiné, a été dit, qu'il n'y avoit pas lieu dans cette occasion de rien changer à notre pratique, que le Conseil ne devoit pas lui écrire, mais que je lui écrirai par ordre du Conseil, lui envoyant la lettre de la Reine.

Correspondance du Conseil, p. 653, 25 août 1711:

A Sa Majesté  
Britannique.

Madame,

Le nouveau témoignage que Votre Majesté nous a donné de sa bienveillance royale, par le portrait de sa Personne sacrée, dont il lui a plu de nous honorer, nous engage à renouveler à Votre Majesté les assurances de notre très respectueuse reconnoissance. Nous vous remercions très humblement, Madame, de cette marque de bonté et d'affection pour notre Etat, nous en reconnoissons tout le prix, mais quelque grand qu'il soit, permettés nous de vous dire qu'il ne surpasse pas la profonde et respectueuse vénération que nous avons toujours pour Votre Majesté. Veuille le Ciel, Madame, conserver de longues années

votre Sacrée Personne dans une parfaite santé, et constante prospérité, pour le bonheur de ses Peuples, le repos de l'Europe, l'avantage de la Religion, et celui de notre Etat. Nous sommes avec un très profond respect...

Correspondance du Conseil, p. 653, 25 août 1711:

A. S. Ex<sup>ce</sup>  
Milord Duc de  
Schrewsbury.

Milord

La Reine aiant bien voulu nous honorer de son portrait, nous prenons la liberté de lui témoigner par la lettre ci-jointe, dont nous envoions copie à V. Ex<sup>ce</sup>, combien nous sommes sensibles à cette marque de bonté et d'affection pour notre Etat. Et comme nous savons, Milord, que vous vous êtes donné divers soins obligeans pour nous procurer cet avantage, nous vous en remercions très particulièrement, et nous vous prions, Milord, de vouloir bien présenter notre lettre à la Reine, de nous entretenir toujours par vos bons et puissans offices dans la bienveillance de Sa Majesté, et de conserver à notre Etat les favorables inclinations que vous avés eu pour lui jusques à présent. Nous chercherons avec empressement les occasions de vous faire plaisir et de vous en témoigner notre juste reconnoissance. Nous sommes véritablement...

Correspondance du Conseil, p. 652, 25 août 1711:

A M<sup>r</sup> Bonet, Résident de Sa Majesté Prussienne à Londres.

Monsieur,

Il y a huit jours que Messieurs reçurent le portrait de la Reine, assez bien conditionné à une petite égratignure près qui est sur le sein, ce qui vient que cet endroit aura frotté trop rudement contre quelque autre, mais cela n'est rien, et il y a du remède. Il y a aussi quelques endroits du cadre qui sont un peu altérés parce que les pièces ont frotté aussi les unes contre les autres, mais c'est si peu de chose que la beauté (beauté ?) n'en est pas diminuée, il est de très bon goût et je doute fort qu'on en eût fait un aussi beau à Paris ou à Lion, le portrait de la Reine a été trouvé beau, et cette marque de bonté et d'affection de cette grande Princesse pour notre Etat nous a donné beaucoup de joie; Messieig<sup>rs</sup> prennent la liberté d'en remercier M. et comme vous m'aviés marqué M<sup>r</sup> dans quelques-unes de vos lettres que le Duc de Schrewsbury s'étoit donné des soins obligeans à cet égard, ils lui écrivent aussi pour l'en remercier, et le prient de vouloir remettre leur lettre à la Reine. Vous êtes prié, M<sup>r</sup>, de vouloir prendre la peine de faire tenir la lettre qu'on écrit à ce Seigneur.

Mais, M<sup>r</sup>, je ne dois pas oublier de vous marquer que le principal sujet de ma lettre est de m'acquitter de l'ordre bien exprès que Messieig<sup>rs</sup> m'ont donné de vous remercier très particulièrement de leur part, de la peine que vous vous êtes donné, et comme ce n'est pas à l'occasion de ce portrait seulement, mais en plusieurs affaires d'Etat que vous avés rendu et rendés de cour à cour des importans services à notre patrie, Messieig<sup>rs</sup> m'ont aussi chargé de vous dire qu'ils s'en souviennent parfaitement et chercheront l'occasion de vous en témoigner leur reconnoissance. Je souhaiterois en mon nom particulier, M<sup>r</sup>, d'en trouver à vous rendre mes très humbles services. Je les embrasserai avec plaisir. Je suis avec respect...

Lettre de Fr. Bonet. De Londres, 20 septembre 1711:

Monsieur,

Deux jours après avoir reçu l'honneur de votre lettre, du 25 août dernier, je me rendis à Windsor où je délivrai au Duc de Schrewsbury le Paquet que vous m'aviez adressé pour lui, et qu'il reçut comme une marque de la civilité de Leurs Seigneuries à son égard, etc. (Bonet indique que Genève sera comprise dans le prochain traité de paix d'Utrecht.)

\* \* \*

#### IV. Charles, landgrave de Hesse-Cassel (1654-1730).

La maison de Hesse-Cassel fut à maintes reprises en étroites relations avec la Seigneurie de Genève. Un bastion, construit en 1606-7, qui couvrait la Porte de Rive du côté du lac, fut appelé « Bastion de Hesse », en reconnaissance d'un don de 10.000 écus fait par le landgrave de Hesse, Maurice le Savant<sup>1</sup>. Guillaume VI, landgrave, intervint en 1662 auprès de Louis XIV en faveur de Genève, dans l'affaire de Gex<sup>2</sup>. En 1675, deux de ses fils, Philippe, et son cadet Georges, firent un séjour à Genève; après six mois, le plus jeune mourut, à l'âge de 18 ans; son corps embaumé fut déposé à Saint-Pierre dans la chapelle d'Emilie de Nassau, avant d'être transporté à Cassel, et d'imposantes funérailles officielles lui furent faites<sup>3</sup>. La veuve de David Vasserot, seigneur de Vincy dans le Pays de Vaud, épousa en secondes noces, en 1747, le baron de Donop, ministre d'Etat, chambellan du landgrave de Hesse-Cassel et gouverneur du jeune prince de Hesse, plus tard Frédéric II (1720-1785). Il fit avec son élève un long séjour à Genève, ce qui explique la présence à Vincy d'un portrait de Guillaume VIII de Hesse-Cassel, et de ceux de Frédéric son fils, l'un peint par Gardelle, représentant le prince à l'âge de 13 ans, l'autre, en pied, attribué à Tischbein, vers 1760<sup>4</sup>. La Bibliothèque de Genève possède encore un portrait de Guillaume VIII, landgrave de Hesse-Cassel, donné par ce prince en 1736 à Jacques-Antoine Arlaud, qui le légua à la Bibliothèque en 1743<sup>5</sup>. Elle possédait jadis un autre portrait de la même famille, celui de Philippe, cité

<sup>1</sup> DEONNA, *Pierres sculptées de l'ancienne Genève*, p. 374, n° 924; *Dict. hist. et biogr. suisse*, s. v. Hesse.

<sup>2</sup> *Dict. hist. et biogr. suisse*, s. v. Hesse.

<sup>3</sup> GAUTIER, *Hist. de Genève*, VIII, 1911, p. 51.

<sup>4</sup> DE LESSERT, *Le château et l'ancienne Seigneurie de Vincy*, 1912, p. 23, 28, pl. (portrait de Gardelle).

<sup>5</sup> Il porte au dos l'inscription: « Ce portrait original de Son Altesse Sérénissime le Prince Guillaume Landgrave de Hesse Cassel a esté donné et envoyé par ordre de sa dite Altesse Sérénime à Jacques Antoine Arlaud, citoyen de Genève en l'année 1736 ». *Genava*, XII, 1934, p. 280, n° 111. Cf. le portrait du même prince: *Grosse Deutsche in Bildnissen ihrer Zeit*, Exposition, Berlin, 1936, pl. 45.

dans l'« Inventaire des Tableaux », etc., par M. Sénebier en 1791<sup>1</sup>, mais qui a disparu. Comme le dit Gautier: « la maison de Hesse-Cassel avait dans tous les temps marqué une affection particulière pour la République, comme il paraît par divers endroits de cette histoire »<sup>2</sup>.

Le landgrave Charles de Hesse-Cassel, dont l'Hôtel de Ville avait reçu le portrait, était fils de Guillaume VI, mort en 1663 et frère de Philippe (1655-1721), fondateur de la branche Hesse-Philipsthal. Il avait été élevé avec son frère à Genève et en conservait bon souvenir. Son fils Frédéric épousa Ulrique-Eléonore, sœur de Charles XII de Suède, devenue reine de Suède en 1719.

Le portrait fut apporté en 1719, par David Deffinod, qui reçut pour ses bons offices la bourgeoisie de Genève<sup>3</sup>. Le cadre avait été fait à Lyon lors du don. Il est mentionné dans l'inventaire du sautier de 1774, dans la « chambre de la Reine ». Il disparaît en 1798 lors de la dispersion de la collection — peut-être se cache-t-il à la Bibliothèque publique sous le nom de Charles I — et nous n'en retrouvons la mention qu'à partir de 1850, dans les annuaires officiels, jusqu'en 1861, mais sous le nom erroné de Gustave-Adolphe de Suède, erreur qui a cependant été rectifiée dans l'annuaire de 1859. Nous en perdons dès lors la trace, et sans doute a-t-il disparu lors du transfert des tableaux au Palais de Justice en 1862<sup>4</sup>.

R.C., 1719, p. 163. Avril 1719; cf. GRENUS, *Fragments biographiques et historiques*, 1815, p. 260, 4 avril 1719:

Présent du Portrait de S. A. Mons. le Landgrave de Hesse Cassel à nous envoyé de son ordre par S<sup>r</sup> David fils de feu Michel Deffinod.

Du mardi 4<sup>o</sup> avril.

Mons. le Premier a dit qu'il avoit reçu une lettre par le S<sup>r</sup> Deffinod son nepveu qui est établi à Cassel, qui la luy a apportée et en même temps le Portrait que Mons. le Landgrave de Hesse Cassel l'a chargé de présenter au Conseil de sa part, que cette lettre est de Mons. Klaute Comte Palatin et Conseiller de guerre de ce prince, dattée de Cassel du 9<sup>o</sup> mars dernier, qui écrit à Mons. le Premier, comme étant chargé de le prier de la part de Mons<sup>r</sup> le Landgrave son maitre de présenter ce Portrait de sa part au Conseil comme un témoignage et un gage de son affection pour la prospérité temporelle et spirituelle de cette république, ce qu'il accompagne d'expressions les plus obligeantes des sentimens de ce Prince et de toute sa Sérénissime Maison pour cet Etat, en quoy M<sup>r</sup> le Premier a ajouté que le S<sup>r</sup> Deffinod son nepveu, avait fait venir de Lion un quadre pour ce Portrait, de sorte qu'il sera en place dès cette après disné, si le Conseil n'y trouve pas d'inconvénient,

<sup>1</sup> P. II: « Philippe, Prince de Hesse-Cassel ». Sur cet inventaire, voir plus haut, p. 151.

<sup>2</sup> GAUTIER, *op. l.*, VIII, 1911, p. 52.

<sup>3</sup> R.C., 1719, p. 164, avril: serment de David Deffinod, reçu bourgeois; *ibid.*, 5 avril, p. 168; COVELLE, *Le Livre des Bourgeois de la République de Genève*, p. 406; 1719, 4 avril: « Sieur David Deffinod, fils de feu sieur Michel, natif de Collonge au pays de Gex, établi à Cassel, qui a aporté le portrait que mons<sup>r</sup> le landgrave de Hesse Cassel l'a chargé de présenter au Conseil, gratis ».

<sup>4</sup> Pour ces détails, voir plus haut, p. 155.

mai que son neveu luy a dit qu'ayant été chargé d'apporter ce présent il comptoit que ce Prince lui feroit rembourser des frais du d. quadre et de son voyage et que lui (Deffinod) en son particulier se félicitait fort d'avoir l'honneur de cette agréable commission. Sur quoy étant délibéré, admis a été d'accepter avec plaisir et reconnaissance ce Présent et d'écrire à son Altesse Mons<sup>r</sup> le Landgrave pour l'en remercier dans des termes convenables, en glissant dans la lettre quelques traits sur la joye que nous cause l'élévation de la Princesse Ulrique-Eléonore sur le throne de Suède et les espérances de voir aussi couronner son Altesse le Prince héréditaire son Epoux et qu'on charge led. S<sup>r</sup> Deffinod qui est près de s'en retourner à Cassel de cette lettre, laissant à Mons<sup>r</sup> le Premier le soin de répondre aussi convenablement aud. Mons. Klaute par led. S<sup>r</sup> son Neveu.

Lettre du comte palatin Klaute, au Conseil, annexée au R.C., 1719, avril, p. 163:

Monsieur,

Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Landgrave de Hesse mon maitre était averti par une personne digne de foy que Messieurs les Régents de l'illustre République de Genève seroient bien aises de posséder son portrait pour le joindre à ceux des autres Princes placés en leur maison de ville, et Sa Sérénité n'avait rien tant à cœur que de faire plaisir à la République. Elle n'a pas hésité, pour l'en convaincre, de luy envoyer ce portrait, tiré exprès sur l'original, dans la persuasion que Messieurs les Régents voudront bien le prendre pour un gage, quoy que de peu de valeur, de sa sincère affection et bienveillance pour le bien de la République. Et d'autant que le S<sup>r</sup> David Deffinod, né citoyen de Genève, présentement premier Horlogeur de Sa Cour, et Bourgeois de cette capitale, porteur des présentes, a dessein de faire un tour vers sa patrie, Sa dite Alt<sup>e</sup> Sérénissime m'ayant ordonné à mesme tems de vous prier, Monsieur, de présenter de sa part ce dit Portrait à Messieurs les Régents, dont vous estes un digne membre, et de les assurer que Sa Sérénité étant Prince de la mesme Religion orthodoxe, n'obmettra jamais rien pour appuyer les intérêts de la Louable République, lorsqu'ils luy en fourniront les occasions, soit à l'égard du Spirituel, soit par rapport au Temporel, ou s'il s'agit de sa conservation et liberté. Voilà, Monsieur, ce que par ordre exprès de mon Sérénissime Maitre, j'ay cru vous devoir mander, à quoy, tout inconnu que je vous sois, j'ajoute encor avec vostre permission ce mot de ma part, que le S<sup>r</sup> Deffinod s'est toujours comporté icy en bon Genevois, je veus dire, en homme de piété et de probité, de sorte, Monsieur, qu'il n'est pas tout à fait indigne de la protection qu'il vous plaira de lui accorder durant le séjour qu'il fera en sa patrie. Pour moy, Monsieur, je me réputerois fort heureux, si par quelque espèce de service je pourrois m'acquérir l'honneur de votre connoissance. Mais quand mesme ce bonheur ne m'arrivera jamais, je ne laisseray pas d'estre avec toute l'estime et considération deues à vostre caractère et mérites,

Monsieur

Vostre très humble et très  
obéissant serviteur

Jean Balthazar KLAUTE

Com. Pal. Cass. et Con<sup>r</sup> de guerre  
de Monsg<sup>r</sup> le Landgrave de Hesse.

Cassel ce 9<sup>o</sup>  
Mars 1719.

R.C. 1719, p. 167, avril:

Dud. 5 Avril.

Au Magnifique Conseil des Deux Cents,

Led. Conseil étant entré, M<sup>r</sup> le Premier, après la prière à Dieu, a dit qu'il étoit assemblé pour discuter quelques questions publiques, mais qu'auparavant il croyait devoir informer ce Magn. Conseil du présent que Son Altesse Mons<sup>r</sup> le Landgrave de Hesse Cassel a fait à la Seign<sup>ie</sup> de son portrait et cela de la manière et par les motifs les plus obligeans, et a fait lecteur de la lettre que M<sup>r</sup> Klaute a écrite à ce sujet.

R.C. 1719, p. 168, 5 avril 1719:

Nob Trembley Sec<sup>re</sup> d'Etat a lu la lettre de remerciement qu'on a résolu d'écrire à Mons<sup>r</sup> le Landgrave de Hesse Cassel pour son Portrait. Laquelle a été approuvée.

Lettres du Conseil, C.L., 69, p. 73, 10 avril 1719:

A S. Altesse Sérénissime Monseigneur le Landgrave de Hesse, Prince de Hirschfeld, comte de Catzenellebogen, Nidda, Zigenhaim, Schaumbourg, etc.

Monseigneur,

Nous souhaitions le Portrait de Votre Altesse Sérénissime, mais nous n'avions osé le lui demander. Elle a non seulement eu la bonté de nous faire un présent précieux, mais elle nous honore encore à cette occasion de nouvelles assurances de son affection, comme Mons<sup>r</sup> Klaute Comte Palatin, son Cons<sup>er</sup> de Guerre l'a fait de sa part dans les termes les plus obligeans par la lettre qu'il a écrite à Mons<sup>r</sup> Chouet n<sup>re</sup> Premier Syndic.

Nous ne saurions exprimer à V. A. S. la joye que nous en ressentons n'y asses l'assurer de notre respectueuse reconnoissance.

Quelques présentes que soient à nos esprits les obligations infinies que notre Estat vous a, Monseig<sup>r</sup>, et aux S. Princes vos glorieux Prédécesseurs, nous ne laisserons pas de nous rappeler continuellement, avec un extrême plaisir, par la vue de ce portrait, tand de bienfaits, qui nous sont si avantageux et si honorables.

Oserons-nous, Monseigneur, placer en cette heureuse occasion les sentimens de joie dont nos cœurs sont remplis et sur l'avènement de Madame la Princesse Eléonore Ulrique au Throne de Suède et sur les espérances dont les nouvelles publiques nous flattent de voir de même bientôt appelé par les Etats du Roiaume Son Altesse Royale Monseig<sup>r</sup> le Prince héréditaire son digne époux à partager avec elle cette belle couronne. Quel sujet de bénédiction, Monseig<sup>r</sup>, pour tous les Etats Protestans, et pour ceux en particulier que vous honorés de votre bienveillance, de voir ainsi couronner la Piété, la Valeur et toutes les autres vertus que l'histoire reconnoit héréditaires dans votre Sérénissime Maison.

Il ne nous reste après ces glorieux événemens, Monseig<sup>r</sup>, qu'à prier Dieu, comme nous le faisons de tout notre cœur en public et en particulier, qu'il affermisse et perpétue cette couronne dans votre Famille et qu'il continuera à répandre ses plus précieuses faveurs sur V. A. S. et sur tous les sérénissimes Princes et Princesses de sa maison.

Nous prenons la liberté de vous assurer, Monseig<sup>r</sup>, que nul Etat ne peut faire une profession plus publique ni plus sincère que le nôtre de vous êtres dévoué, ni prendre une



part plus intime que nous faisons aux événemens qui augmentent la Prospérité, l'Eclat et la Gloire de votre Auguste Maison.

Nous sommes avec un parfait respect

Monseigneur

De Votre Altesse Sérénissime

Les très humbles serviteurs.

Les syndics et Conseil de Genève.

(Signé) TREMBLEY.

RC. 1719, p. 268, vendredi 9 juin :

On a reçu et lu la réponse de Son Altesse M<sup>r</sup> le Landgrave de Hesse Cassel, datée de Cassel le 22 May dernier, sur le don de son portrait et les félicitations que nous lui avons faites de l'élévation de la Princesse Ulrique Eléonore au Throne de Suède, laquelle réponse est très gracieuse et très affectueuse.

RC. 1719, p. 268, juin. Annexe :

A Messieurs les Syndics et Conseil de Genève,

Messieurs,

J'ay reçu en son tems celle qu'il vous a plu de m'adresser en date du 10 avril passé, dans laquelle vous me remerciez de mon portrait, et me félicitez au mesme tems sur l'avènement de Madame la Princesse Royale Ulrique Eléonore au Throne de Suède. Quant à ce qui regarde le dit Portrait, il est certain, Messieurs, qu'il est de trop peu de valeur, pour étendre là dessus si loin vos remerciements, et que je me trouve assez récompensé en ce que vous luy avez bien voulu assigner une place aussi honorable en vostre Maison de Ville, comme le Sieur Chouet vostre premier Syndic vient de le mander. Pour ce qui est de la Reine de Suède, comme j'ay l'honneur d'appartenir d'assez près à Sa Majesté par son mariage avec le Prince Frédéric mon Fils aîné, aussi dois-je en toute manière prendre part à Son élévation à la Couronne suédoise que Dieu le Tout Puissant raffermisse sur sa teste, et c'est Messieurs, dans cette même vue que je vous rends grâces infinies des vœux que vous faites pour leurs prospéritez dont je suis persuadé qu'ils partent de la sincérité de vos cœurs. Heureux si vous voulez me fournir quelque occasion par ou je puisse en échange vous faire paroistre mes véritables soins pour vostre conservation et pour concourir à rendre vostre Etat de plus en plus florissant. En quoy finissant je suis et seray tousjours

Messieurs

Vostre très affectionné à vous servir

CHARLES.

Cassel ce 22<sup>o</sup> May  
1719.

\* \* \*

V. Charles, landgrave de Hesse-Philipsthal (1682-1770).

Le landgrave Charles de Hesse-Philipsthal était fils de Philippe (1655-1721), et neveu du landgrave Charles de Hesse-Cassel, représenté sur le portrait précédent (n° IV). Philippe avait fait construire à Creuzberg le château de Philipsthal, dont ses descendants portèrent le nom, inaugurant la branche de Hesse-Philipsthal. Le nom de Philipsthal a été souvent mal orthographié dans les textes officiels, Philipstall, Philipstadt, Philipstad, etc. Charles fut reçu bourgeois de Genève en 1724<sup>1</sup>, ainsi que son frère Guillaume (1692-1761)<sup>2</sup>.

Le 6 février 1728, le landgrave de Hesse écrivit de Philipsthal par l'entremise du Sieur Maudry, pour annoncer au Conseil l'heureux accouchement de la princesse Christine son épouse<sup>3</sup>, et l'informer qu'il avait choisi les membres du Conseil comme parrains, « pour ses compères », avec la reine de France et la reine d'Angleterre<sup>4</sup>. Flatté de cet honneur, et des sentiments de bienveillance que le prince manifestait à l'égard de la République, le Conseil décida de lui écrire pour le remercier, et d'envoyer en présent à la jeune princesse, « notre filleule », par les bons soins du Sieur Maudry à Cassel, une montre à répétition en or, avec sa chaîne et son crochet, d'environ 600 à 700 livres, dont le prix s'éleva en réalité à 636 livres, et deux caisses d'eau cordiale<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> GRENUS, *Fragments biographiques et historiques*, 1815, p. 268; RC. 10 janvier: « Ch. Prince de Hesse, neveu du Landgrave et Lieutenant général des armées de S.M.T.C. ayant témoigné le désir d'acquérir la bourgeoisie de cette ville pour n'être pas sujet au droit d'aubaine en France, on se fera un honneur de lui accorder cette demande, s'il y persiste, pour marquer notre considération pour cette illustre maison ».

*Ibid.*, p. 268, 24 mars: « Grands remerciemens du Pr. Ch. de Hesse sur ce qu'on lui a accordé gratis la bourgeoisie de cette ville où le prince son père a été élevé ». Voir aussi Reg. des 13 et 17 juin 1724.

Cf. COVELLE, *Le livre des bourgeois*, p. 412, 24 mars 1724.

<sup>2</sup> GRENUS, *ibid.*, p. 269, 24-25 juin 1724. « On accorde aussi la bourgeoisie au prince Guill. de Hesse-Philipstadt, frère du précédent, qui en avait le plus grand désir, et qui témoigna la plus vive reconnaissance de la bonté et distinction avec lesquelles le Conseil les a reçus membres de cette illustre République ». (R. des 28 juillet et 15 septembre); COVELLE, *op. l.*, p. 413, 28 juillet.

<sup>3</sup> Il avait épousé Caroline-Christine, fille de Jean-Guillaume, duc de Saxe-Eisenach.

<sup>4</sup> Le prince Guillaume (1692-1761) suivit l'exemple de son frère, et demanda en 1731 au Conseil d'être parrain de sa fille. Lettres du Conseil, CL, 71, p. 399, 2 février 1731 (lettre au prince), p. 400, 2 février (lettre à la princesse).

<sup>5</sup> RC, n° 227, 1728, p. 110, 10 mars. Lettre du prince Charles, landgrave de Hesse, écrite de Philipsthal, le 6 février, pour annoncer la naissance de sa fille, et demander le parrainage du Conseil. On décide de lui envoyer un présent.

*Ibid.*, Annexe à la page 110. Original de la lettre du landgrave, du 6 février, en allemand, avec traduction française.

*Ibid.*, p. 112-113, 15 mars. On a écrit au Landgrave et à la Princesse pour les remercier; ces lettres seront remises au Sr Maudry « à qui le Prince a adressé celle qu'il nous a écrite ».

*Ibid.*, p. 194, 17 mai. Coût de la montre offerte en présent à la Princesse; elle sera envoyée à Cassel à l'adresse du Sr Maudry, avec les deux caisses d'eau cordiale déjà arrivées.

*Ibid.*, 25 mai, p. 205. La montre et les deux caisses d'eau cordiale ont été envoyées.

Le landgrave remercia de ce présent<sup>1</sup> et peu après gratifia le Conseil de son portrait.

Celui-ci, donné en 1728, est mentionné dans l'inventaire du sautier de 1774, dans la « chambre de la reine ». Il fut déposé en 1798 à la Bibliothèque, où il est cité dans les adjonctions de « l'Inventaire des Tableaux, etc., par M. Senebier en 1791 »<sup>2</sup>. Il ne retourna pas à l'Hôtel de Ville et nous en perdons la trace.<sup>3</sup>

RC. 227, 1728, p. 227, 7 septembre:

Mons<sup>r</sup> le lieutenant a dit qu'ayant été prié de vouloir bien présenter le Portrait du Prince de Hesse Philipstall au Conseil, il en a reçu une lettre dattée du 23<sup>o</sup> Juillet, laquelle il remet avec celle qui y étoit incluse de ce Prince pour le Conseil, de la même datte, lesquelles ont été lues; cette dernière contenant sa satisfaction de ce que son Portrait est agréé et des assurances très fortes de son attachement pour nous; sur quoy a été dit que l'on devoit attendre la réception du dit Portrait.

RC. 227, 1728, p. 319, 7 septembre. Lettre du landgrave de Hesse-Philipsthal, du 23 juillet, annexée:

Messieurs,

Je suis tout glorieux que vous vouliez bien accorder une plasse à mon portrait. C'est une nouvelle marque de votre bienveillance, qui me causera la jalousie de tous mes concitoyens, aussi leur disputerai-je l'attachement sincère et désintéressé que j'ai pour vous et que je conserverai jusqu'au tombeau, estant

Messieurs,

Vostre très obligé et  
acquis Compère amy et Serviteur

Charles D. HESSE.

Philipsthal,  
ce 23 juillet 1728.

RC. 227, 1728, p. 323, 13 septembre:

Nob. Lefort lieutenant a dit qu'il paroissoit s'acquitter de la Commission dont S. A. le Prince de Hesse Philipsthall l'a honoré de présenter de sa part son portrait qu'il a envoyé. Lequel il remet et supplie le Conseil de recevoir le portrait de ce Prince, comme une marque de reconnoissance de la faveur qu'il en a reçue, comme un gage assuré de son attachement et de son affection pour cet Etat et comme une marque de

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 267. Annonce de la lettre écrite le 7 juillet de ce mois, par le landgrave, pour accuser réception du présent, fait à la princesse sa fille « notre filleule ». L'original en français est annexé, p. 266-267.

<sup>2</sup> P. II; voir plus haut, p. 153.

<sup>3</sup> Pour ces détails, voir plus haut, p. 147, 160.

la haute considération qu'il a pour le Conseil et de sa parfaite estime pour chacun en particulier, et qu'on le marquera encore plus particulièrement dans la réponse que l'on fera à la lettre du Prince et on remercie en particulier Led<sup>t</sup> Nob. Lefort.

Lettres du Conseil, CL, 71, p. 217, 14 septembre 1728:

A S. A. S. Mons<sup>r</sup> le Prince Charles Landgrave de Hesse et Lieutenant général des armées de S. M. T. C. à Philipstal.

T.H. et Sér. P.

Le portrait de V. A. S. qu'Elle nous a fait présenter par le S<sup>e</sup> Le Fort, anc. Sind. et Lieutenant de notre Justice notre bien aimé frère, est une nouvelle marque de l'attachement de V. A. pour notre Républ. à laquelle nous sommes très sensibles. Agrés, T. H. et S. P. que nous vous en témoignions notre profonde reconnoissance. Nous conserverons avec soin ce monument avec d'autres que nous avons depuis longtems de la bienveillance des Princes de la Sér. Maison de Hesse envers nous. Nous remercions aussi V. A. des assurances obligeantes et affectueuses dont la lettre qu'elle a pris la peine de nous écrire est remplie, et nous la prions d'être persuadée de la sincérité de nos sentimens à son égard, et que nous souhaiterions de rencontrer des occasions de lui donner des marques du respect avec lequel nous sommes...

\* \* \*

VI. *Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup>* (1688-1740), *roi de Prusse* en 1713, petit-fils du « Grand Electeur » (n<sup>o</sup> I), fils de Frédéric I<sup>er</sup> (n<sup>o</sup> II), et père de Frédéric II le Grand (1712-1786). *Pl. VII, 2.*

Le Conseil ayant facilité le séjour à Genève du fils de M. de Forcade, Commandant de la Ville de Berlin, et Lieutenant général des armées de S. M. le roi de Prusse, M. de Forcade, après avoir remercié le Conseil de ses égards <sup>1</sup>, lui envoya en 1728 en don le portrait de son maître, pour être joint à ceux qui ornaient déjà l'Hôtel de Ville. Le Conseil accepta le présent, mais, conformément à l'usage, ne crut pas devoir placer ce portrait à l'Hôtel de Ville, puisqu'il s'agissait d'un don fait par un particulier, et le déposa à la Bibliothèque. Il y est mentionné dans « l'Inventaire des Tableaux, etc., par M. Sénebier, en 1791 » <sup>2</sup>. Ce portrait, semble-t-il, passa à l'Hôtel de Ville, après 1815, lorsque l'on reconstitua la collection, comme l'indiquerait l'adjonction « Hôtel de Ville », à côté de sa mention dans cet Inventaire. Il n'y resta pas, et il n'y est jamais cité. Il dut être placé dans un dépôt de la Bibliothèque ou du Musée Rath. Il fait en effet partie en 1855 des tableaux qui se trouvaient « depuis nombre d'années dans les combles de la Bibliothèque Publique et dans les salles de

<sup>1</sup> RC., 226, 1727, p. 310. « Vu une lettre écrite au Conseil par Mons. de Forcade commandant à Berlin du 15 juillet dernier, qui remercie le Conseil de toutes les honnêtetés faites à son fils en cette ville avec les assurances de ses dispositions à nous rendre service. »

<sup>2</sup> P. II, « Frédéric-Guillaume I, roi de Prusse »; voir plus haut, p. 152.

dépôt du Musée Rath », et que l'on restaura en 1855<sup>1</sup>. Le livre des « Entrées des œuvres, Musée des Beaux Arts »<sup>2</sup>, mentionne parmi les tableaux qui se trouvaient dans les dépôts du Musée et dont quelques-uns furent restaurés en 1855: « Aut. inconnu. Pt de Frédéric Guillaume ». Du Musée Rath il passa au Musée d'Art et d'Histoire, qui le conserve dans ses dépôts<sup>3</sup>. Il fut placé quelque temps à l'Hôtel municipal, entre 1910-1920<sup>4</sup>.

Huile sur toile. Haut. 2,14; larg. 1,14. Il n'est pas signé, mais la correspondance nous apprend qu'il est l'œuvre de « Videman, seul maître qui ait eu la permission de peindre le Roy ».

Il s'agit de Friedrich-Wilhelm Weidemann, né à Osterburg en 1668, mort à Berlin en 1750. Elève à Londres de Godefroy Kneller, auteur du portrait de la reine Anne (n° III), il devint le peintre de la cour de Berlin, enseigna à l'Académie des Beaux-Arts de cette ville, dont il fut directeur, et obtint les faveurs du roi Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup>, avant d'être supplanté par Antoine Pesne (1683-1757)<sup>5</sup>. On lui doit plusieurs portraits du monarque, en divers formats et attitudes<sup>6</sup>.

Le roi est debout, en pied, de face, cuirassé, botté, ganté; il tient dans la main droite tendue de côté le bâton de commandement, et pose la main gauche sur sa hanche. A ses pieds, la couronne. Dans le haut, la légende: « Frédéric Guillaume ».

RC. 227, 1728, p. 354. Lettre de M. de Forcade, intercalée entre les p. 384-5:

Messieurs,

Vous jugés bien qu'après les grandes honétetés que vous avés faites à mon fils nous parlons souvent ensemble et avec nos amis de vostre agréable ville et en particulier de la politesse et du mérite de ceux qui la gouvernent, et comme dans nos derniers entretiens sur ce sujet mon fils me faisant la description de vostre maison de ville me dit que l'on y voyoit les portraits de quelques princes de Lurope je luy demanday aussitost sy vous aviés celuy du Roy mon maitre, à quoy il me répondit que non, en ajoustant qu'il estait persuadé que vous le recevriés avec plaisir, ce petit mot, Messieurs, ne m'est pas échapé et ravy de trouver l'occasion de vous donner cette marque de ma recognoissance aussi bien que de la haute estime que j'ay conçu pour vos personnes et vostre gouvernement je vous prie très humblement d'accepter celui que Monsieur Achard frère de nostre digne Pasteur aura l'honneur de vous remettre de ma part. Ce portrait est de la main du seul maitre qui ait eu la permission de peindre le Roy, qu'on nomme Videman. S'il n'a pas toutes les

<sup>1</sup> *Comptes rendus de l'administration municipale*, 1855, p. 48, Musée Rath.

<sup>2</sup> Archives du Musée d'Art et d'Histoire, p. 33.

<sup>3</sup> Inv. 1855-19. Pour ces détails, voir plus haut, p. 152.

<sup>4</sup> Comme l'atteste une inscription au crayon au revers d'une épreuve photographique de ce tableau, de la main de M. A. Cartier, directeur du Musée d'Art et d'Histoire de 1910-1920, « Hôtel Municipal ».

<sup>5</sup> Cf. portrait du roi, par Antoine Pesne, 1711, *Grosse Deutsche in Bildnissen ihrer Zeit*, Exposition, Berlin, 1936, pl. 49.

<sup>6</sup> NAGLER, *Allgemeines Künstler-Lexikon*, 2<sup>me</sup> éd., t. 24, 1913, p. 43-44, s. v. Weidemann. Cet artiste est aussi l'auteur du portrait de Frédéric I (n° II).

qualités requises, il a du moins la principale qui est d'être fort ressemblant; que ne puissiez vous, Messieurs, ajouter à ce portrait celui de mon cœur et de mes sentimens; vous verriez que personne n'est avec plus de considération et d'attachement que je suis

Messieurs,

vostre très humble et très obéissant serviteur.

à Berlin ce 20 Aoust 1728, DE FORCADE.

RC. 227, 1728, p. 350-1, lundi 18 octobre:

Lettre de M. de Forcade.

M. le Premier a fait lire une lettre de Mons. de Forcade, dattée de Berlin le 20<sup>e</sup> aoust dernier, adressée au Cons<sup>el</sup> a luy remise par le S<sup>r</sup> Achard, dans laquelle le d. S<sup>r</sup> de Forcade nous prie d'agréer le Portrait du Roy de Prusse qu'il nous envoie, sur quoy Nob. Gautier, sec<sup>re</sup> d'Etat, a dit qu'ayant eu ordre de Mess. les syndics de voir de quelle manière les Portraits de l'Electeur de Brandebourg, grand Père du Roy de Prusse régnant et du Roy son père nous sont parvenus il a trouvé que ces princes nous les avoyent envoyés eux mêmes. Et le Conseil en ayant opiné, l'avis a été que Mons. le Premier fera entendre aud. S<sup>r</sup> Achard qui luy a remis la lettre, qu'il doit écrire à Sp<sup>ble</sup> Achard son frère ministre à Berlin que le Conseil est fort obligé à Mons. de Forcade et qu'il recevra le portrait du Roy avec plaisir, mais que nous sommes un peu embarrassés pour le placer, parce que notre usage est que les Portraitets des Princes qui nous sont envoyés par des particuliers, sont placés à notre Bibliothèque.

RC. 1728, p. 384:

Mons. de Forcade sur le portrait du Roy de Prusse.

Mons. le Premier dit que le S<sup>r</sup> Achard l'étoit allé voir et luy avoit dit qu'il avoit reçu une lettre de Sp<sup>ble</sup> Achard son frère de Berlin, dont il a remis copie, laquelle porte que Mons. de Forcade nous demande si ce n'est que le Portrait du Roy de Prusse qu'il a envoyé soit reçu comme une marque de sa reconnaissance et de son estime pour le Conseil, sans se mettre en peine du lieu où il sera placé. A quoi le dit Achard a ajouté à Mons. le Premier que ce Portrait étoit arrivé dans cette ville, dont opiné a été dit qu'il n'y avait plus rien à faire à cet égard, que ce portrait ne venant pas du Roy, il sera mis à la Bibliothèque et que l'on écrira à Mons. de Forcade pour le remercier.

Lettres du Conseil, CL. 71, p. 226, du 30 octobre 1728:

A Mons. de Forcade,

Commandant de la Ville de Berlin  
et Lieutenant général des armées  
de S. M. le Roy de Prusse à Berlin.

Le S<sup>r</sup> Achard nous a remis depuis deux jours le portrait de S. M. le Roy de Prusse que vous lui aviez adressé, et que nous attendions sur une obligeante lettre du 20 du mois d'Aoust dernier.

Nous vous sommes M<sup>r</sup> très obligés de votre attention à ce qui peut nous être agréable et nous l'avons reçu avec toute la reconnaissance que nous devons avoir d'une si précieuse marque de vos dispositions pour nous et notre Etat.

Nous devons aussi, M<sup>r</sup>, témoigner notre gratitude à M<sup>r</sup> votre fils de la justice qu'il a rendu à notre attachement respectueux pour S. M. lorsqu'il vous a assuré que nous recevions son portrait avec plaisir.

Agréés, M<sup>r</sup>, nos remerciemens là dessus, et que pénétrés des sentimens dont vous nous assurés, nous faisons des vœux pour v<sup>re</sup> conservation et pour le parfait bonheur de tout ce qui vous intéresse. Nous sommes véritablement, etc. »

\* \* \*

### VII. *Louis XV, roi de France (1710-1774).*

Ce portrait, commandé au peintre Van Loo en 1727, fut remis au Conseil en 1730<sup>1</sup>, après de longues négociations, qui ont été exposées ici, avec les textes officiels à l'appui, par M. R. Weigert<sup>2</sup>.

Il est mentionné dans l'inventaire du sautier de 1774, dans la « Chambre de la Reine ». Après la dispersion de 1798, il fut acheté par le Comte de Sellon, donné par lui au Conseil le 3 octobre 1815, et remis à son emplacement primitif. Demeuré depuis cette date à l'Hôtel de Ville, il est exposé aujourd'hui dans le vestibule de la salle dite de l'Alabama et a été restauré en 1936 par M. Ed. Castres<sup>3</sup>.

Il ne faut pas confondre ce portrait officiel, en pied, avec celui, au genou, copie d'après le même original, que M. de la Closure, ancien résident de France à Genève, offrit au Conseil en 1747, avec celui de la reine Marie Leczinska qui lui faisait pendant. Ces deux derniers furent déposés à la Bibliothèque, comme provenant d'un particulier, et ils y sont mentionnés dans « l'Inventaire des Tableaux, etc., par M. Sénebier, en 1791 »<sup>4</sup>. Le portrait au genou de Louis XV y demeura longtemps, orna ensuite l'Hôtel municipal, fut de nouveau remis à la Bibliothèque en 1882, qui le déposa au Musée d'Art et d'Histoire en 1910, où on le voit aujourd'hui<sup>5</sup>. Nous en avons étudié ici même l'histoire<sup>6</sup>.

\* \* \*

<sup>1</sup> Cf. GRENUS, *Fragmens hist. et biogr.*, 1815, p. 280. 3 mars 1730. Arrivée du portrait du Roi de France dont S.M. nous fait présent.

<sup>2</sup> WEIGERT, « Les portraits de souverains français conservés à l'Hôtel de Ville de Genève », *Genava*, XII, 1934, p. 269 sq., pl. XVII, 4.

<sup>3</sup> Pour ces détails, voir plus haut, p. 149, 150.

<sup>4</sup> P. II. Voir plus haut, p. 152.

<sup>5</sup> 1910-109.

<sup>6</sup> DEONNA, *Genava*, XIII, 1935, p. 265 sq., V, Portraits de Louis XV, pl. XIII, 5 (l'image a été inversée par erreur).

VIII. *Marie Leczinska, reine de France (1703-1768).*

Ce portrait, au genou, d'après Van Loo, fut remis en 1747 au Conseil par M. de la Closure, ancien résident de France, en don particulier, avec celui de Louis XV, aussi au genou <sup>1</sup>, qui lui faisait pendant, pour être placés tous deux à la Bibliothèque. Ils ne constituent donc ni l'un ni l'autre un présent officiel des souverains, et Sordet dit à tort: « Ce portrait fut aussi demandé par M. Mussard à la Reine dans une de ses audiences, mais il paraît n'avoir été envoyé que beaucoup plus tard, en 1747, par M. de la Closure, qui, quoique n'étant plus résident, montrait à Genève beaucoup d'affection » <sup>2</sup>.

Comme nous l'avons dit plus haut, les deux effigies de Louis XV et de Marie Leczinska furent déposées à la Bibliothèque, où elles sont mentionnées l'une et l'autre dans « l'Inventaire des Tableaux, etc., par M. Sénebler en 1791 » <sup>3</sup>. Lorsque le Conseil reconstitua la collection de portraits de l'Hôtel de Ville en 1815, il demanda celui de la reine Anne à la Bibliothèque, qui lui envoya par erreur celui de Marie Leczinska. L'erreur fut ensuite reconnue, mais le portrait de la reine de France demeura à l'Hôtel de Ville, où il est mentionné dans les listes ultérieures <sup>4</sup>. Il est actuellement exposé dans le vestibule de la salle de l'Alabama. Restauré en 1936 par M. Ed. Castres.

Le portrait de Marie Leczinska a été étudié, avec les textes à l'appui, par M. R. Weigert <sup>5</sup>; nous renvoyons à cet article et aux quelques rectifications que nous en avons données <sup>6</sup>.

\* \* \*

IX. *Louis XVI, roi de France (1754-1793).*

Ce portrait, copié par Hubert d'après l'original d'Antoine François Callet, fut demandé au roi pour le remercier de son intervention lors des événements de 1782 <sup>7</sup>. Il arriva en 1785 et fut placé dans la « Chambre de la Reine ». Lors de la dispersion de la collection, il passa entre les mains de M. Michaud, qui l'acheta, mais le rendit au Conseil en 1815; celui-ci dut aussi racheter le cadre original au Sieur Barnier. Il demeura dès lors à l'Hôtel de Ville, et il est cité dans les listes

<sup>1</sup> Voir plus haut, n° VII.

<sup>2</sup> SORDET, *Annuaire indicateur officiel de la République et Canton de Genève*, 1859, p. 442; cf. WEIGERT, *Genava*, XII, 1934, p. 273 sq. L'inscription du cartouche est donc erronée: « Donné par la Reine à la République de Genève en 1747 ». Cf. *Genava*, XII, 1934, p. 273.

<sup>3</sup> P. II. Voir plus haut, p. 152.

<sup>4</sup> Pour ces détails, voir plus haut, p. 151.

<sup>5</sup> WEIGERT, *Genava*, XII, 1934, p. 273 sq., pl. XVII, 1.

<sup>6</sup> DEONNA, *ibid.*, XIII, 1935, p. 265 sq.

<sup>7</sup> « Sur les événements et la médiation de 1782 », JULLIEN, *Hist. de Genève*, 1889, p. 477 sq.





1



2

Pl. VIII. — 1. 1855-18. Le Grand Electeur de Prusse, par Jacques Vaillant. Musée d'Art et d'Histoire. — 2. Victor-Amédée III de Sardaigne, par Borroni, Hôtel de Ville, Genève.



depuis 1850. Il est exposé aujourd'hui dans le vestibule de la salle de l'Alabama et a été restauré en 1936 par M. Ed. Castres<sup>1</sup>.

M. R. Weigert a étudié ce portrait, et les négociations auxquelles il donna lieu, avec les textes à l'appui<sup>2</sup>.

\* \* \*

#### X. *Victor-Amédée III, roi de Sardaigne (1726-1796).*

Le Conseil, ayant demandé en 1785 au roi Louis XVI son portrait, craignit que le roi de Sardaigne n'en prit ombrage — puisque la Sardaigne avait participé à la médiation de 1782, raison de cette demande — et décida de faire auprès de lui la même démarche, par l'entremise du baron Despine, résident de Sardaigne à Genève et du Comte de Perron, ministre des Affaires étrangères à Turin. Elle fut agréée, et le portrait, annoncé en 1785, arriva à Genève en janvier 1787<sup>3</sup>.

Placé dans la « Chambre de la Reine » dès son arrivée, il fut vendu en 1798 à M. Garnier, qui le donna au Conseil en 1815, sans le cadre, et il fut replacé dans la « Chambre de la Reine ». Il demeura dès lors à l'Hôtel de Ville et figure dans les listes depuis 1850. Il est actuellement exposé dans le salon précédant la salle de l'Alabama<sup>4</sup>. Restauré en 1936 par M. Ed. Castres.

Huile sur toile. Avec le cadre: haut. 3 m.; larg. 2 m. 35; sans le cadre: haut. 2 m. 67; larg. 1 m. 96. La peinture, non signée, est l'œuvre de P. Borroni<sup>5</sup>, peintre du roi, qui accompagna l'envoi à Genève, avec le sculpteur Bolgé. Tous deux aidèrent à son placement et reçurent chacun en récompense une montre en or.

Le roi est debout, en pied, tourné de trois-quarts vers sa gauche; la main droite tendue tient le sceptre, la gauche repose sur une table de style Louis XVI, sur laquelle est placé un coussin avec la couronne. Dans le fond, un rideau, une colonne et une échappée sur une forteresse qui surmonte un rocher. *Pl. VIII, 2.*

RC. 1785, 31 août, p. 933:

Sur ce qui a été rapporté qu'il y avait lieu de croire que ce qui s'est passé à Versailles relativement au don du portrait du Roi n'était pas demeuré entièrement secret, de manière

<sup>1</sup> Sur ces détails, voir plus haut, p. 148, 149, 150, 154.

<sup>2</sup> WEIGERT, *Genava*, XII, 1934, p. 275 sq., pl. XVII, 3; cf. RC., 1785, p. 947, 966, 981, 1014, 1024, 1056, 1070, 1108, 1157, 1223, 1228, 1326, 1345; GRENUS, *op. l.*, p. 376. 27 août 1785.

<sup>3</sup> Les circonstances de cet envoi ont été brièvement signalées par DU BOIS-MELLY, *Relations de la Cour de Sardaigne et de la République de Genève depuis le traité de Turin jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (1754-1792)*, Genève, 1891, p. 235; WEIGERT, *Genava*, XII, 1934, p. 276, note 1; *Annuaire*, 1859, p. 443; VIRIDET, *Notes sur l'Hôtel de Ville*, 1859, p. 15.

<sup>4</sup> Sur ces détails, voir plus haut, p. 148-150.

<sup>5</sup> Paul Borroni, de Voghera, obtint le premier prix à l'Académie de Parme en 1711, et mourut au début du XIX<sup>e</sup> siècle. NAGLER, *Neues Allgemeines Künstler Lexikon*, 1904, II, p. 99.

que M<sup>r</sup> le Baron Despigne pourrait en être informé, le Conseil a estimé convenable pour une suite de nos égards pour la Cour de Turin, de ne pas attendre que nous ayons appris l'assentiment que S.M.T.C. aura donné à notre demande, et que la chose devienne publique, pour passer un office auprès de M<sup>r</sup> le Résident de Sardaigne, et Nob. A. Lullin a été chargé de lui communiquer les demandes de Nob. Marcet et Des Arts à Versailles et ce qui les a occasionnées, en lui faisant connaître que si nous avions l'espérance que S.M. Sarde voulut aussi honorer la République du don de son portrait, nous le demanderions comme une faveur à laquelle nous attacherions le plus haut prix.

RC. 1785, p. 941, 2 septembre:

Nob. A. Lullin a rapporté qu'il s'est acquitté auprès de M<sup>r</sup> le B. Despigne de la commission dont il avait été chargé, qu'il lui avoit communiqué ce qui s'étoit passé à Versailles relativement au don du portrait du Roi; que M<sup>r</sup> Despigne lui témoigna beaucoup de sensibilité à cette communication, et lui dit que si S.M.T.C. nous accordait son portrait, il croyait que S.M.S. se ferait un plaisir de nous accorder la même faveur.

RC. 1785, p. 986, 14 septembre 1785:

M. le Premier a dit que hier M<sup>r</sup> le Baron Despigne vint chez lui et lui communiqua deux lettres qu'il avait reçues de M<sup>r</sup> de Hauteville, datées du 2<sup>o</sup> et 6<sup>o</sup> de ce mois, dans lesquelles il lui marquoit qu'il avoit rendu compte au Roi de l'office passé auprès de lui de la part du Conseil relativement au portrait de S.M. Que S.M. avoit agréé le contenu de la lettre qu'il avoit écrite à ce sujet et en particulier sa réponse au Membre du Conseil qui lui avoit été député, pour le prévenir de l'intention où le Conseil étoit de faire la demande du portrait de S.M. lorsqu'on seroit assuré des sentimens du Roi de France, qu'il peut faire entrevoir qu'il a lieu de croire que S.M.S. sera disposée à donner cette nouvelle marque de bienveillance à la République, lorsqu'on sera assuré des sentimens de S.M.T.C. et qu'il convient qu'il amène les choses au point qu'on écrive pour cette demande au roi de Sardaigne en même temps qu'au Roi de France, pour que l'égalité dans la manière d'agir à l'égard des deux cours soit conservée.

Dont opiné, l'avis a été de charger Nob. Lullin de se rendre auprès de M<sup>r</sup> le Baron Despigne et de lui rappeler ce qu'il lui avoit dit touchant ce qui s'est passé à Versailles relativement au don du portrait de S.M.T.C. et dont il paroît que la Cour de Turin a ignoré une partie; de l'informer que nous n'écrivons à S.M.T.C. que pour la remercier, lorsqu'elle nous aura envoyé son portrait, que sans avoir eu d'assurance directe qu'elle voulait bien en honorer la République, nous n'avions aucun lieu d'en douter; et que d'après ce que nous venons d'apprendre que S.M.S. étoit disposée à nous accorder la même faveur, si nous la demandions, le Conseil a résolu d'écrire à M<sup>r</sup> le Comte de Perron pour le prier de nous obtenir du Roi cette marque précieuse de sa bienveillance.

RC. 1785, p. 991, 16 septembre:

M<sup>r</sup> le Premier a dit que M<sup>r</sup> le B. Despigne qu'il a eu l'occasion de voir lui avoit dit qu'il préféreroit que le Conseil écrivît à M<sup>r</sup> le Comte de Perron au sujet du portrait du Roi, plutôt que de lui remettre à lui-même cette note contenant la demande du Conseil.

RC. 1785, p. 992, 16 septembre :

La lettre à S. Ex. M<sup>r</sup> le C. de Perron contenant la demande du portrait de S.M.S. écrite par N. Puerari a été approuvée, et Nob. Puerari a été chargé de la remettre à M<sup>r</sup> Despine avec copie, en le priant de la faire parvenir à son adresse.

RC. 1785, p. 1016, 20 septembre :

Nob. A. Lullin a rapporté qu'il s'acquitta dans le jour même de la commission qui lui avoit été donnée le 14<sup>e</sup> de ce mois auprès de M<sup>r</sup> le Baron Despine qui lui témoigna qu'il étoit très satisfait de ce que le Conseil avoit préféré d'écrire à M<sup>r</sup> le C. de Perron, au sujet du portrait du Roi, jugeant cette voye plus convenable que celle de lui remettre une note, et présumant que le Roi nous accorderait avec plaisir notre demande.

Lettres du Conseil, CL, 96, p. 148 :

A Son Excellence Monsieur le Comte de Perron, ministre et Secrétaire d'Etat au Département des Affaires Etrangères à Turin. Demande du portrait du Roi.

Monsieur,

Le bienfait de notre pacification et les circonstances heureuses dont elle fut accompagnée, nous firent souhaiter dès les premiers momens de posséder et de pouvoir transmettre à nos successeurs le Portrait des Généreux Monarques qui contribuèrent efficacement à nous la procurer.

Cependant, notre reconnoissance même nous prescrivait une juste réserve et nous ne crûmes point que l'époque où leurs Majestés faisoient tant de choses pour le rétablissement de notre tranquillité fut précisément celle que nous dussions choisir pour prétendre encore à d'ultérieures faveurs.

Mais dès lors, ayant eu lieu d'espérer que notre demande serait favorablement accueillie, nous nous hâtons de nous prévaloir d'une disposition si flatteuse, et nous venons prier Votre Excellence de mettre sous les yeux de Sa Majesté la respectueuse demande que nous lui faisons d'honorer notre République du don de Son Portrait.

L'empressement avec lequel Votre Excellence a constamment saisi tous les moyens de nous obliger, nous persuade qu'Elle ne se refusera point à nous procurer ce nouvel avantage, et qu'en présentant notre demande à Sa Majesté, Elle l'appuyra de ce qui lui paroitra propre à en assurer le succès et à nous maintenir dans sa Bienveillance Royale.

C'est ce que nous attendons de la bonté de V. E<sup>ce</sup>. Nous ne cesserons, Monsieur, d'adresser au Ciel les vœux les plus ardens pour la conservation de Votre Illustre Personne, et pour la prospérité de votre glorieux Ministère.

Nous sommes très parfaitement,

Monsieur,

de Votre Excellence,  
les très humbles Serviteurs.

Les Syndics et Conseil de Genève,

(Signé) PUERARI.

Le 15 de 7bre 1785.

Pièces historiques 5185. Lettre de M. le Comte de Perron. Turin, le 1<sup>er</sup> octobre 1785:

« Messieurs,

J'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux du Roi la lettre que vous avez bien voulu m'écrire le 15 du mois échu, relativement au désir que vous auriez, Messieurs, que Sa Majesté fisse don à votre République de son Portrait. C'est avec beaucoup de satisfaction que je me trouve en état aujourd'hui de vous faire savoir en réponse que S.M<sup>te</sup> agréant particulièrement les sentimens qui vous ont portés à lui faire cette demande, et empressée en tous tems de saisir les occasions de donner à votre République des marques de sa bienveillance, s'est très volontiers déterminée d'y satisfaire. Conséquemment elle a donné sans délai ses ordres pour faire faire son Portrait, et pour vous le faire parvenir aussitôt qu'il sera achevé. Elle est charmée de pouvoir, par ce don, constater toujours plus ses sentimens de partialité envers la Ville de Genève, et elle souhaite que vous le regardiez, Messieurs, comme un gage constant de sa sincère affection.

En vous participant ces gracieuses dispositions de S.M. sur l'objet de votre lettre, vous voudrez bien agréer, Messieurs, que je vous assure, en mon particulier, du plaisir que je me suis fait de seconder vos désirs dans cette circonstance, et de la satisfaction que j'éprouverai de pouvoir vous en annoncer l'accomplissement. C'en sera toujours une bien réelle pour moi, lorsque je pourrai vous donner des preuves de mon empressement de concourir à tout ce qui peut être agréable à votre République.

Je suis très parfaitement

Messieurs,

Votre très humble serviteur.

De PERRON. »

à Turin, le 1<sup>o</sup> 8bre  
1785.

RC. 1785, p. 1080, 7 octobre 1785:

M. le Syndic Dunant a dit que M<sup>r</sup> le Baron Despine écrivit mardi dernier à M<sup>r</sup> le Premier une note à laquelle était jointe une lettre de M<sup>r</sup> le Comte de Perron adressée au Conseil au sujet du portrait de S.M. le roi de Sardaigne, et qui contenait de plus qu'il était chargé d'assurer au nom de S.M. le Conseil de sa sensibilité aux témoignages que le gouvernement et les principaux habitans de cette ville ont donné à lui M<sup>r</sup> le Résident de la part qu'ils prenoient à la perte que S. M. vient de faire. Que M<sup>r</sup> le Baron Despine était ensuite allé chez M<sup>r</sup> le Premier pour le même sujet.

Note du Baron Despine, 4 octobre 1785. Pièces historiques 5185:

Le Baron Despine présente ses respects à Monsieur le Premier Syndic, et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint la réponse de M<sup>r</sup> le Comte de Perron à la lettre que le Magnifique Conseil lui a écrite au sujet du Portrait de S.M., etc...

RC. 1785, p. 1081, 7 octobre 1785:

Lecture a été faite de la susd<sup>e</sup> lettre de M. le Comte de Perron, datée de Turin le 1<sup>o</sup> octobre, de la teneur suivante:

(Suit le texte de la lettre citée plus haut, Pièces historiques 5185.)

M. le Syndic Dunant a ajouté que M<sup>rs</sup> les Syndics ayant lu cette lettre avaient cru ne devoir pas attendre la séance du Conseil de ce jour pour remercier M<sup>r</sup> le B. Despine de cette communication, comme le Conseil l'auroit certainement résolu, et qu'ils chargèrent Nob. Puerari de lui adresser ces remerciements en lui exprimant notre reconnaissance du témoignage de bienveillance que S.M. nous donnoit en cette occasion. Que N. Puerari s'est rendu en conséquence chez M<sup>r</sup> Despine, mais ne l'a pas trouvé, et qu'il réitérera cette visite.

Dont opiné, arrêté qu'en approuvant ce qui a été fait par M<sup>rs</sup> les syndics, il y a lieu d'attendre l'arrivée du portrait de S.M.S. pour adresser ses remerciemens à la Cour.

RC. 1786, p. 1162, 12 janvier 1787:

M<sup>r</sup> le Premier a dit que M<sup>r</sup> le Baron Despine l'avoit informé que le portrait de S.M. Sarde dont elle fait présent à la République étoit parti de Turin et arriveroit sous peu à Genève, ce dont M<sup>r</sup> d'Hauteville l'avoit instruit.

RC. 1787, n<sup>o</sup> 291, p. 9, 16 janvier:

M<sup>r</sup> le Premier a dit que hier après midi M<sup>r</sup> le B. Despine se rendit chez lui et lui remit une lettre de M<sup>r</sup> le Comte de Perron adressée au Conseil relative au portrait de S.M. sarde qui arriva hier et fut déposé immédiatement dans la salle basse de l'Hôtel de Ville. Que M<sup>r</sup> le Résident remit dans la soirée au S<sup>r</sup> Borroni peintre du roi et au S<sup>r</sup> Bolgé sculpteur un billet pour le S<sup>r</sup> Sautier par lequel il le prioit de leur faire ouvrir les caisses qui contenaient le portrait et la bordure pour voir si tout étoit en bon état. Que précédemment M<sup>r</sup> Despine avait dit à Nob. Rilliet pour lors 1<sup>er</sup> Syndic que ces 2 artistes qui ont travaillé au portrait du Roi, qui estoient venus à Genève pour leurs propres convenances, pourraient être utiles pour monter ce portrait, réparer ce qui auroit été endommagé et aider à le placer.

RC. 1787, p. 10, 16 janvier:

Lecture a été faite de la lettre de M<sup>r</sup> le Comte de Perron de la teneur suivante:

Messieurs,

Le roi ayant déferé comme j'eus l'honneur de vous le marquer dans ma lettre du 2 octobre 1785 à la demande que vous avez faite de son portrait, je ressens la plus vive satisfaction de me trouver à même aujourd'hui de pouvoir remplir l'attente où vous êtes à cet égard. Je charge M<sup>r</sup> le B. Despine de vous le présenter de la part de S.M. Vous y reconnaitrez ce monarque bienfaisant qui a coopéré à ramener la paix dans le sein de votre ville<sup>1</sup>, et qui se plait à vous donner en toute occasion des marques de son estime

<sup>1</sup> La médiation de 1782.

particulière. Je ne doute point, Mess<sup>rs</sup>, que ce nouveau gage de la partialité du Roi pour votre République ne serve à transmettre à la postérité les sentimens de reconnaissance dont vous êtes animés à son égard, et à perpétuer le souvenir d'un évènement d'autant plus glorieux pour lui qu'il est la base fondamentale du bonheur dont vous jouissez.

Je suis très parfaitement

Messieurs

Votre très humble serviteur.

DE PERRON.

à Turin le 7 janvier 1787.

RC. 1787, p. 11, 16 janvier :

Arrêté de charger Nob. Galatin de remercier M<sup>r</sup> le B. Despina de cette communication, d'écrire à Sa Majesté sarde pour lui témoigner notre vive reconnaissance du don qu'il nous a fait de son portrait; d'écrire aussi à M. le C. de Perron pour le prier de présenter notre lettre au Roi, et le remercier des dispositions favorables pour notre République qu'il témoigne dans la lettre dont la lecture vient d'être faite, et de charger les Nob. Claparède et Fr. Tronchin de suivre à l'effet de la commission qui leur avoit été donnée de placer le portrait de S.M.S. de la manière qui leur paraîtra la plus convenable dans la Chambre dite de la Reine. Ils ont été aussi chargés de faire une gratification de quelques louis au peintre et au sculpteur sus-mentionnés, s'ils le jugent convenable.

RC. 1787, p. 18, 17 janvier :

Nob. Gallatin Sgr Ciller a rapporté qu'il s'est acquitté de la commission dont il avoit été chargé de remercier M<sup>r</sup> le B. Despina de la communication relative au don du portrait de S.M. sarde.

RC. 1787, p. 40, 20 janvier :

M<sup>r</sup> le Premier a dit que le Baron Despina étoit venu chez lui sans le trouver au logis, pour le remercier des politesses qui ont été faites par les Sgrs Commissaires de la part du Conseil au Peintre et au Sculpteur qui ont travaillé au portrait de S.M. sarde, qu'il étoit accompagné de ces deux artistes.

RC. 1787, p. 45, 22 janvier :

Les Nob. Claparède et Tronchin ont dit que selon l'intention du Conseil ils avoient fait placer dans la chambre de la reine le portrait du Roi de Sardaigne dont M<sup>r</sup> le Baron Despina les informa qu'il avoit une lettre du bureau des Affaires Etrangères qui l'autorisait, dans le cas où le gouvernement aurait pour agréable qu'il y eut au bas de ce portrait, comme au bas de celui de S.M.T.C., une inscription portant qu'il avoit été donné à la République par S.M., à faire connaître que la cour le trouverait bon. Qu'ils dirent à M<sup>r</sup> Despina que le Conseil en seroit très reconnaissant, et qu'ils croyoient que ce n'étoit pas à eux à faire mettre cette inscription, et qu'il pouvoit proposer au peintre qui avoit fait le portrait de la mettre lui-même, à moins qu'il n'agrêât d'en donner l'ordre à quelque ouvrier de cette ville. Que le peintre ayant dit à M<sup>r</sup> Despina qu'il ne pouvoit s'en charger,



et que si le Conseil le jugeait à propos, ils prioient M<sup>r</sup> Despina d'employer à cela un ouvrier qu'ils lui indiqueraient.

Les d. Sgrs Commissaires ayant ajouté qu'ils avoient cru convenable pour remplir les intentions du Conseil de donner au peintre et au sculpteur à chacun une montre avec une chaîne d'or. Nob. Jolivet Sgr Trésorier a rapporté qu'il avoit aussi conformément aux vues du Conseil fait défrayer ces deux artistes à l'auberge de Calvet où ils étoient logés. Qu'ils avoient été extrêmement reconnaissans de ce que le Conseil avoit fait pour eux, qu'ils avoient été à M<sup>r</sup> Despina pour le prier de leur indiquer à qui ils devoient en adresser leurs remerciemens. Que M<sup>r</sup> Despina leur avoit dit qu'il les avoit conduits lui même chez M<sup>r</sup> le Premier qui ne s'étoit pas trouvé au logis, et qu'ils ne manqueraient pas à leur retour à Turin, en s'acquittant de l'ordre que le Roi leur avoit donné de lui rendre compte de leur voyage à Genève, de témoigner leur reconnaissance des honnêtetés qu'ils y avoient reçues, et du don qui leur avoit été fait. Les d. Sgrs ont ajouté qu'ils avoient cru devoir faire un don de quatre louis au valet de chambre de M<sup>r</sup> Despina.

Le Conseil s'empressa de remercier le roi de Sardaigne et le Comte de Perron de ce don:

Lettres du Conseil, CL, 96, p. 359, 19 janvier 1787 :

« Sire,

Quand par vos secours généreux nous eûmes recouvré la paix, il ne nous resta d'autre vœu à faire que de nous maintenir dans la Bienveillance Royale de Votre Majesté.

Dès lors, Sire, vous nous réitérâtes fréquemment les précieux témoignages de l'intérêt que vous continuiez de prendre à notre bonheur, mais Votre Majesté vient de nous en donner une assurance bien flatteuse en honorant notre République du don de son Portrait.

Nous le recevons, Sire, avec le plus vif empressement et la plus respectueuse reconnaissance, nos cœurs justement pénétrés de tout ce qu'ils vous doivent, se plaisant à retrouver dans cette image Auguste les traits du monarque qui ne cessera de nous être cher, et ces sentimens se perpétueront chez nos successeurs, s'étendant aussi loin que la durée même de notre République;

Veuille l'Être Suprême, ce grand Protecteur des Rois Bienfaisans, répandre ses Bénédictiones les plus distinguées sur la Personne Sacrée de Votre Majesté, sur Monseigneur le Prince de Piémont et sur toute la famille Royale.

Nous sommes avec le plus profond respect,

Sire

De Votre Majesté

Les Très Humbles et très obéissans serviteurs

Les syndics et Conseil de Genève

(Signé) PUERARI.

Lettres du Conseil, CL, 96, 19 janvier 1787 :

A Son Excellence M<sup>r</sup> le Comte de Perron, Ministre et Secrétaire d'Etat au Département des Affaires Etrangères à Turin, sur la réception du Portrait du Roi.

Monsieur,

Nous avons reçu par le Ministère de Monsieur le Baron Despine et le Portrait de Sa Majesté et la lettre de Votre Excellence qui nous annonçait cet envoi. Le tableau précieux fait par une main habile n'a point souffert du trajet, non plus que les riches ornemens qui l'accompagnent. Les sieurs Borroni et Bolgé, distingués l'un et l'autre par les arts qu'ils cultivent, se rencontroient heureusement à la même époque dans notre ville et ils se sont offerts avec beaucoup de complaisance à diriger le travail qu'il y avoit à faire pour mettre le tout dans un ordre parfait.

Il est infiniment flatteur pour nous, Monsieur, que le Roi se soit porté d'une manière si gracieuse à contenter notre désir; nous le devons, sans doute, à l'affection dont il nous honore, mais nous le devons aussi à cet obligeant intérêt que vous apportez, Monsieur, dans tout ce qui peut contribuer à l'avantage de notre République.

Si quelque chose, Monsieur, pouvoit rehausser le prix du don que vous nous adressez et qui répond si bien à tous les sentimens de nos cœurs, ce seroient les expressions affectueuses dont vous vous servez pour nous le présenter.

Nous avons l'honneur d'écrire à Sa Majesté pour lui témoigner à ce sujet une respectueuse reconnaissance, nous espérons qu'en lui remettant notre lettre dont nous joignons ici la copie, Votre Excellence voudra bien insister plus particulièrement encore sur notre sensibilité à ce que ce généreux Monarque vient de faire en notre faveur, et qu'Elle nous assurera de plus en plus par ses bons offices l'honneur de sa Bienveillance Royale.

Nous faisons les vœux les plus sincères pour la conservation de Votre Excellence et la prospérité de son glorieux ministère.

Nous sommes très parfaitement

Monsieur

De Votre Excellence

Les très humbles serviteurs

Les syndics et Conseil de Genève.

(Signé) PUERARI.

Le Conseil reçut le 3 février 1787 la réponse suivante du roi de Sardaigne:

RC, 1787, p. 111, 7 février :

M<sup>r</sup> le Premier a dit que hier M<sup>r</sup> le Baron Despine vint chez lui et lui remit un paquet contenant une lettre de S.M. qu'il avoit reçue de la cour.

Lecture a été faite de la d<sup>te</sup> lettre dont la superscription est « A mes très chers et bons Amis, les Syndics et Conseil de la Ville de Genève », et dont la teneur suit:

Très chers et bons amis. Le plaisir que nous nous sommes fait de vous envoyer notre portrait vient encore d'être augmenté en voyant le prix que vous attachez à ce don de notre part. Les sentimens de reconnaissance que vous nous exprimez à cette occasion ont excité en nous la plus grande sensibilité. Nous désirons bien sincèrement que ce nouveau gage de ces dispositions favorables p<sup>r</sup> votre République puisse vous convaincre de plus en plus de l'intérêt inaltérable que nous prenons au maintien de sa constitution et à sa prospérité. C'est dans de tels sentimens que nous nous empressons de vous répéter les

assurances de notre affection et de notre bienveillance. Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait, Très chers et bons Amis, en sa Sainte garde.

Écrit à Turin, le 3 février 1787.

(Signé) Victor Amédée.

(et plus bas) DE PERRON.

RC. 1787, p. 112, 7 février:

A cette lettre était jointe une lettre de M<sup>r</sup> le Comte de Perron, de la teneur suivante:

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous remettre ci joint la réponse du Roi à la lettre que vous lui avez écrite pour lui marquer votre reconnaissance du don qu'il a fait à votre République de son portrait. C'est une nouvelle satisfaction pour moi de vous assurer de la sincérité des sentimens de partialité que S. M. y témoigne pour votre République, et vous ne devez pas douter de mes soins officieux à le nourrir dans ces dispositions favorables.

Je suis très parfaitement

Messieurs

Votre très humble serviteur,

DE PERRON.

à Turin le 3 février 1787.

Arrêté de charger les Nob. Galatin et de Chapeaurouge de remercier M<sup>r</sup> le Baron Despina de la remise de ces lettres, et de le prier de faire parvenir à la cour l'expression de notre reconnaissance sur leur contenu.

RC. 1787, p. 117, 9 février:

Les Nob. Galatin et de Chapeaurouge ont rapporté que selon l'ordre du Conseil ils ont remercié M<sup>r</sup> le Baron Despina de la communication qu'il avait faite de la lettre de S.M. sarde.

\* \* \*

### B. *Portraits d'autres personnages.*

#### XI. *Avoyer Jérôme d'Erlach (1667-1748).*

Hieronymus d'Erlach, de Berne, avoyer de 1721 à 1746<sup>1</sup>, envoya en 1728 son portrait en don au syndic Trembley. Ce fut un présent personnel, qui par suite ne figura jamais à l'Hôtel de Ville<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Dict. hist. et biogr. suisse*, s. v. Erlach, p. 7, n° 95.

<sup>2</sup> Cf. portrait de ce personnage par GARDELLE, *Dict. hist. et biogr. suisse, l. c.*, fig.; au Musée Ariana, Genève, portrait par Godefroy Eichler, signé et daté de 1712, montrant le général sur un champ de bataille, *Catalogue officiel du Musée Ariana*, 1905, p. 230, n° 24 (les grades militaires et les fonctions civiles sont inscrites au dos).

RC. 17 avril 1728, p. 162:

Nob. Trembley a encore dit que Mons. l'Advoyer d'Erlak luy ayant envoyé en présent son Portrait en Grand, qu'il estime devoir à l'honneur que le Conseil luy a fait dans les différentes députations en Suisse, qu'il luy a confiées, il a été de son devoir de l'en informer.

\* \* \*

XII-XIII. *Cardinal André-Hercule de Fleury* (1653-1743), et *Comte François de Lautrec* (1683-1762).

Sans porter le titre officiel de premier ministre, le Cardinal de Fleury dirigea, sans rival, depuis 1726, la politique de Louis XV. Il envoya à Genève comme plénipotentiaire le Comte de Lautrec, lieutenant général du roi, maréchal des camps et armées, inspecteur général d'infanterie, qui participa à l'édit de médiation de 1738, mettant fin momentanément aux luttes civiles de Genève<sup>1</sup>. On leur demanda à tous deux leurs portraits, en souvenir de ces événements. Nous ne savons toutefois s'ils furent jamais envoyés, car nous n'en trouvons aucune mention dans les documents officiels<sup>2</sup>.

RC. n° 238, 1738, p. 156, 9 mai:

M. le syndic de la garde a rapporté qu'ayant appris que Mon<sup>sr</sup> le Cardinal de Fleury verra avec plaisir la grande sensibilité que nous avons pour l'affection qu'il ns a témoignée ds cette grande occasion (la médiation), et combien nous désirons d'en conserver la mémoire, et qu'on ne doutait point que son Eminence n'agrèât de ns donner son portrait, il en avait parlé à M<sup>r</sup> le Comte de Lautrec, que S. Ex. luy avoit paru être bien aise que ns pensassions à demander à S. Em. ce gage de son affection envers nous, étant persuadé que le Cardinal l'accorderait agréablement et se chargeant volontiers d'en faire la demande, que là dessus, Mon<sup>sr</sup> le Syndic de la garde avoit dit à M<sup>r</sup> de Lautrec qu'il faloit donc qu'il vous fit deux plaisirs à la fois en nous procurant aussi le sien, que Mon<sup>sr</sup> de Lautrec avoit paru sensible à cette insinuation.

\* \* \*

<sup>1</sup> Sur ces événements, JULLIEN, *Hist. de Genève*, 1889, p. 398 sq. (médiation, p. 508; réception du comte de Lautrec, p. 412); *Dict. hist. et biogr. suisse*, s. v. Lautrec, p. 481.

<sup>2</sup> La collection du comte de Sellon à Genève possédait un portrait du cardinal de Fleury, *Notice sur les objets d'art, etc.*, 1837, p. 15: « Le cardinal de Fleury, ministre de Louis XV », etc.

Le Musée d'Art et d'Histoire expose un portrait du comte de Lautrec par Nattier. Il fut donné, avec celui de la comtesse de Lautrec, en 1751, à la Bibliothèque par M. Bauffecourt, bibliophile ami de Voltaire, établi pendant quelque temps à Montbrillant près de Genève. Ces deux portraits ont été déposés par la Bibliothèque en 1908 au Musée d'Art et d'Histoire, n° 1908-5. Au dos, un papier porte: « Comte de Lautrec envoyé à Genève par le roi en 1737 avec la qualité de plénipotentiaire pour pacifier nos troubles ».

XIV. *Comte Charles de Vergennes* (1717-1787).

Le comte de Vergennes, ministre du roi Louis XVI, prit une part active à la politique genevoise, soutint le parti gouvernemental, et intervint dans les événements de 1779 et des années suivantes, dont le résultat fut l'édit du 21 novembre 1782, dit « l'Edit Noir »<sup>1</sup>. Son portrait lui fut demandé en souvenir de ces faits et pour le remercier de s'être entremis pour procurer au Conseil celui de Louis XVI.

Donné en 1785, en réalité non par le ministre lui-même, mais par M. Hennin, avec son approbation, ce portrait fut placé dans la « grande salle des récusations » de l'Hôtel de Ville. Il paraît avoir été au nombre des toiles qui furent mutilées en 1793, et avoir été enlevé à cette date par Rod. Coteau, qui en fit don le 12 avril de la même année à la Bibliothèque. Il y est mentionné dans les adjonctions de « l'Inventaire des Tableaux, etc., par M. Senebier en 1791 »<sup>2</sup>, et on l'y voit encore aujourd'hui<sup>3</sup>.

RC. 1785, p. 1193, 15 novembre 1785. Cf. GRENUS, *Fragments histor. et biogr.*, 1815, p. 378:

Nob. Fr. Tronchin a rapporté que quelques personnes connaissant combien M<sup>r</sup> Henri Hennin nous est affectionné et disposé à faire pour nous tout ce qui est en son pouvoir, lui avoient parlé du désir qu'on auroit de recevoir le portrait de M<sup>r</sup> le Comte de Vergennes; que M<sup>r</sup> Hennin avoit fait connaitre que la modestie du Ministre l'empêchait de nous en faire don, mais qu'il avoit dit au Sieur Tronchin qu'il avoit chez lui un très bon portrait de S. Ex<sup>ce</sup> et qu'il le lui remettrait pour être offert de sa part au Conseil, sachant combien ce portrait lui feroit de plaisir, que le S<sup>r</sup> Tronchin l'a en effet reçu et le lui a envoyé; qu'il est aussi chargé de le présenter au Conseil de la part de M. Hennin.

Arrêté d'écrire à M<sup>r</sup> Hennin pour le remercier du don précieux qu'il fait au Conseil et lui témoigner notre reconnaissance de tant de témoignages qu'il nous donne de son affection pour cet Etat.

RC. 1785, p. 1328, 19 décembre 1785 :

La lettre de M. Hennin adressée aux Magnifiques Seig<sup>rs</sup> les Syndics et Conseil de la République de Genève est de la teneur suivante:

Magnifiques Seigneurs,

Il a fallu pour ainsi dire tromper la modestie de M<sup>r</sup> le Comte de Vergennes pour vous procurer le portrait de ce Ministre. J'étois si certain de vous faire plaisir, que je n'ai pas hésité à vous le faire offrir en mon nom, et je suis infiniment obligé aux personnes qui ont secondé mes désirs, en traitant cette affaire avec la simplicité convenable. Je savais très bien, Magn. Sg<sup>rs</sup>, que c'eut été une jactance de ma part, en toute autre circonstance, de

<sup>1</sup> *Dict. hist. et biogr. suisse*, s. v. Vergennes, p. 100.

<sup>2</sup> P. II, « Salle du haut. Le Comte de Vergennes ». Pour ces détails, voir plus haut, p. 148, 149.

<sup>3</sup> BOUVIER, *Genava*, XII, 1934, p. 282, n° 129; *ibid.*, 276, note 6.

faire un présent à la République, mais je devais par dessus tout songer à vous donner une preuve de mes sentimens. L'amitié a tout arrangé pour le mieux. Vous possédez un portrait qui vous est précieux, et j'ai eu le bonheur de faire une chose qui vous est agréable.

Soyez, je vous prie, bien persuadés, Magn. Sgr<sup>rs</sup>, que dans aucune des positions de ma vie, je n'oublierai jamais les liens qui m'attachent à vous. Si je vous ai été de quelque utilité, vous m'avez mis à portée de prouver que j'avois rempli mes devoirs pendant mon séjour dans votre ville. Mes enfans sont pour ainsi dire vos compatriotes, et j'ai un grand intérêt à votre bonheur. Les sentimens que vous avez bien voulu m'exprimer, Magn. Sgr<sup>rs</sup>, m'ont affecté de la manière la plus touchante, et je n'ai pas de momens plus heureux que ceux où je puis me dire, on m'aime à Genève.

Je suis avec respect,

Magnifiques Seigneurs,

votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé) HENNIN.

Versailles, le 12 décembre 1785.

RC. 1785, 27 décembre 1785, p. 1354:

Lecture a été faite d'une lettre du Sr Tronchin du 22<sup>o</sup> de ce mois, adressée à Nob. Puerari, dans laquelle il marque que s'étant rendu à Versailles le mardi précédent, il s'acquitta de la commission dont il avoit été chargé auprès de M. le Comte de Vergennes en lui témoignant la joye que nous avons ressentie d'être possesseurs de son portrait, que ce ministre lui répondit qu'il s'étoit employé avec zèle pour procurer à la République le portrait du roi, mais qu'il n'avoit osé donner le sien, que M<sup>r</sup> Hennin lui avoit fait une escroquerie, dont il ne se plaignoit cependant pas, puisque le Conseil vouloit bien y attacher quelque prix. Qu'il renouvelle l'assurance de ses sentimens pour Genève et en particulier pour le Conseil avec les expressions les plus propres à manifester un véritable intérêt.

\* \* \*

XV-XVI. *Niklaus-Friedrich de Steiger* (1729-1799) et *David-Salomon de Watteville* (1714-1789).

Niklaus-Friedrich de Steiger, de Berne, avoyer de l'Etat Extérieur en 1754, avoyer de Thoune en 1772, du Petit Conseil en 1774, banneret en 1777, trésorier du Pays allemand en 1780, dernier avoyer de la République de Berne, de 1787 à 1798, dut résigner ses fonctions lors de la démission du gouvernement bernois et fuir après la défaite de ses troupes au Grauhaulz. Il mourut en exil à Augsbourg, en 1799, et son corps, transporté en 1805 à Berne, fut enseveli dans la collégiale, dans la chapelle dite de Steiger<sup>1</sup>.

David-Salomon de Watteville, avoyer de Berthoud en 1758, du Petit Conseil

<sup>1</sup> *Dict. hist. et biogr. suisse*, s. v. Steiger, p. 341, n<sup>o</sup> 3, n. 45.

en 1761, trésorier du Pays allemand en 1771<sup>1</sup>, fut envoyé par le gouvernement de Berne en mission à Genève en 1782 et participa à la médiation de 1782, avec de Steiger, la France et la Sardaigne. L'un et l'autre encouragèrent par leurs dons la Société des Arts de Genève<sup>2</sup>.

Leurs portraits leurs furent demandés par le Conseil, pour les remercier des services qu'ils avaient rendus à la République, et donnés en 1785. Ils furent placés dans la « grande salle des récusations », avec celui du Comte de Vergennes<sup>3</sup>. Lors de la dispersion des tableaux en 1798, la famille de Steiger réclama celui de l'avoyer, et l'obtint<sup>4</sup>. Quant à celui de Watteville, nous n'en avons retrouvé aucune trace, et sans doute disparut-il alors.

RC. 1785, p. 1126, 24 octobre. Cf. GRENUS, *Fragmens hist. et biogr.*, 1815, p. 377:

Magnifiques et très honorés Seigneurs,

Nous avons l'honneur de vous adresser nos portraits que le Très Noble et Magnifique Conseil nous a fait l'honneur de nous demander ainsi qu'aux ministres de France et de Sardaigne avec lesquels nous avons le bonheur de travailler en 1782 à la pacification de votre Illustre Etat. Veuillez, M. et T. H. Seigneur, les présenter en gage des sentimens de respect et de reconnoissance que nous lui devons à tant de titres et des vœux que nous faisons pour le bonheur, la gloire et la prospérité de votre République.

Agrez en particulier les assurances de la considération respectueuse avec laquelle nous avons l'honneur d'être,

Magn. et T.Hon. Sgrs,

vos très humbles et très obéissants serviteurs.

(Signé) DE STEIGER, Trésorier.

DE WATTEVILLE DE BELP, Anc. Trésorier.

RC. 1785, p. 1130, 28 octobre 1785 :

M<sup>r</sup> le Synd. Dunant a rapporté encore que le S<sup>r</sup> Chatelain Rigaud l'avoit informé que Mrs de Steiger et de Watteville l'avoient prévenu par une lettre qu'il en avoit reçue que leur portrait lui serait adressé, qu'il le feroit retirer à la douane et porter chez M<sup>r</sup> le Premier.

<sup>1</sup> *Ibid.*, s. v. Wattenwyl, p. 239, n<sup>o</sup> 6.

<sup>2</sup> CROSNIER, *La Société des Arts et ses collections*, 1910, p. 22.

<sup>3</sup> Voir plus haut, n<sup>o</sup> XVI.

<sup>4</sup> Voir plus haut, p. 149. — Le comte de Sellon possédait, dans sa propriété de la Fenêtre, près de Genève, un portrait de l'avoyer de Steiger, « qui fut ferme dans le malheur ». *Notice sur les objets d'art de toute nature qui se voient dans la campagne du Comte de Sellon appelée la Fenêtre près Genève*, 1837, p. 14.

RC. 1785, p. 1140, 31 octobre 1785 :

M. le Premier a dit que les portraits de Mrs de Steiguer et de Watteville qui avoient été adressés au Sr Chatelain Rigaud furent transportés samedi dernier de la Douane chez lui, où les Sgrs de la Commission chargés d'aviser à la manière dont ils devraient être placés, pourront les faire prendre lorsqu'ils le jugeront propre.

Lettres du Conseil, CL, 96, p. 161, 2 novembre 1785 :

Au Magnifique et Très Honoré Seigneur M<sup>r</sup> de Steiguer, Trésorier du Pays allemand à Berne.

Magnifique et Très Honoré Seigneur,

Nous avons reçu avec la plus vive reconnaissance le Portrait que Votre Seigneurie vient d'adresser pour nous être offert à Monsieur le premier Syndic, et que ce magistrat nous a présenté en nous faisant part aussi des expressions obligeantes dont vous avez bien voulu l'accompagner. Si nous n'eussions aspiré, M<sup>r</sup> et T. H. S., qu'à transmettre à ceux qui nous succéderont des monumens de vos bienfaits et de notre gratitude, ils les eussent trouvés dans l'ouvrage immortel auquel vous eûtes une si grande part, et dans les démonstrations fréquemment répétées de notre juste sensibilité; mais, veuillez en permettre l'aveu, en désirant le Portrait de V. S., nous ne consultâmes d'autre convenance que celle de nos cœurs; il nous sembla que notre sincère affection pour nos Bienfaiteurs seroit en partie soulagée de la peine que lui causeroit leur absence, si nous pouvions posséder du moins l'image de personnes qui ne cesseront de nous être infiniment chères.

Votre Seigneurie auroit ajouté, s'il étoit possible, à la satisfaction que nous procure le présent qu'elle vient de nous faire, en nous autorisant à l'envisager comme un gage de la perpétuité de ses sentimens en faveur de notre République; aussi elle peut être bien assurée que nos cœurs ne cesseront d'y répondre et lui seront inviolablement dévoués.

Mais, M. et T. H. Seigneur, si nous voyons dans des témoignages si flatteurs l'expression de vos sentimens particuliers à notre égard, il nous est bien doux d'y reconnaître aussi cette ancienne affection confédérale dont SS. EE. nous ont de tout tems honorés, et dont elles nous donnèrent une marque bien précieuse en vous confiant le soin de nos plus grands intérêts.

Veuillez agréer, M. et T. H. S., l'assurance de notre extrême sensibilité et les vœux que nous adressons au Ciel pour la conservation de Votre Illustre Personne et sa constante prospérité.

Nous sommes

Magnifique et Très Honoré Seigneur,

De Votre Seigneurie

Les Très Humbles Serviteurs

Les syndics et Conseil de Genève.

Lettres du Conseil, CL, 96, p. 162, 2 novembre 1785 :

Au Magnifique et Très Honoré Seigneur M<sup>r</sup> de Watteville de Belp, ancien Trésorier du Pays allemand à Berne.

Une lettre semblable à celle qui précède a été écrite au Magnifique et Très Honoré Seigneur, Monsieur de Watteville de Belp, ancien Trésorier du Pays allemand à Berne.



RC, 1785, p. 1209, samedi 19 novembre 1785:

Lecture a été faite d'une lettre de Mrs de Steiguer et de Watteville datée de Berne du 17 de ce mois <sup>1</sup>, dans laquelle ils témoignent leur sensibilité aux expressions obligeantes également et honorables pour eux, que le Conseil employe dans la lettre qu'il leur a écrite au sujet du don de leurs portraits, et expriment le vœu qu'ils font pour la prospérité et le bonheur de notre Etat.

\* \* \*

XVII. *Colonel Ludwig de Sonnenberg*, de Lucerne (1782-1850).

Il commanda les troupes suisses massées à Genève en 1815 pour défendre la frontière lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe. En récompense de ses services, Genève lui donna la bourgeoisie d'honneur en 1815, et lui offrit une épée et un ceinturon <sup>2</sup>.

Son portrait, peint par Firmin Massot (1766-1849) et W.-Adam Toepffer (1766-1847), — le premier avait exécuté le personnage, le second s'était chargé du paysage <sup>3</sup> — fut offert par les auteurs au Conseil, à condition que celui-ci voulut bien prendre à sa charge les frais du cadre. Il ne fut pas placé à l'Hôtel de Ville dans la « Chambre de la Reine », comme on y avait songé un instant, mais, en tant que don de particuliers, dans une salle de la Société des Arts <sup>4</sup>. Il passa, avec les collections artistiques de celle-ci, au Musée Rath <sup>5</sup>, puis au Musée d'Art et d'Histoire, où il est actuellement exposé dans la salle du Vieux-Genève <sup>6</sup>.

Huile sur toile. Haut. 2 m.; larg. 0,50. Non signé. Restauré en 1933 par Ed. Castres.

Le colonel, en uniforme, est assis sur un rocher recouvert de son manteau, tourné un peu de trois-quarts à sa gauche, et s'appuyant des deux mains sur son sabre. On aperçoit dans le fond la ville de Genève.

RC. 1815, II, p. 530:

N. Saladin propose que le portrait de M. le Colonel de Sonnenberg fait par Mess<sup>rs</sup> Massot et Topfer ne peut être placé convenablement que dans la Chambre de la Reine,

<sup>1</sup> Nous n'avons pas retrouvé cette lettre aux Archives de Genève.

<sup>2</sup> *Dict. hist. et biogr. suisse*, p. 273, n° 18; JULLIEN. *Hist. de Genève*, 1889, p. 628 sq.

<sup>3</sup> Voir la lettre de Toepffer, plus loin: « Le portrait est entièrement du pinceau de Monsieur Massot, mais comme il ne peint pas le paysage, je me suis chargé de peindre le fond »; *Catalogue des tableaux du Musée Rath, à Genève*, 1835, p. 18, n° 55: « Le fond de paysage est par M. Toepffer ».

<sup>4</sup> CROSNIER, *La Société des Arts et ses collections*, 1910.

<sup>5</sup> *Catalogue des tableaux du Musée Rath, à Genève*, 1835, p. 18, n° 55: « Portrait »; *id.*, éd. 1846, p. 40, n° 77.

Le cadre a été refait en 1867. *Comptes rendus de l'administration municipale*, 1867, p. 73: « Une toile représentant le général de Sonneberg, peinture par Massot, a été pourvue d'un cadre et placée dans une des salles du Musée Rath ».

<sup>6</sup> 1825-21 (n° 234).

encore faudrait-il pour qu'il eût un jour suffisant construire de nouvelles fenêtres; cependant il existe un ancien arrêté du Conseil portant que l'on ne placera dans la Chambre de la Reine que des portraits de Souverains. N. De la Rive rapporte que les artistes qui ont contribué à cet ouvrage font hommage gratuit de ce portrait au Conseil d'Etat, demandant seulement que l'Etat veuille bien faire les frais du cadre, qui coutera 18 louis. On accepte le présent de Messieurs les artistes, l'Etat se chargera du cadre, pour le surplus on suspend de prendre une résolution.

RC. 1815, II, p. 536:

N. Falquet rapporte, de la part de N. Necker absent, que Mess<sup>rs</sup> Massot et Topfer ont très bien senti que l'ancien arrêté du Conseil est un obstacle à ce que le portrait de M. le Colonel de Sonneberg soit placé dans la Chambre de la Reine, et qu'ils verront avec plaisir qu'il soit exposé dans la salle de la Société des Arts où sont les plâtres. Dont opiné, le Conseil arrête qu'il sera exposé dans la susdite salle et que le public en sera informé pour qu'il puisse s'y rendre dans des jours déterminés.

*Journal suisse* du mardi 21 novembre 1815, n° 93 :

Genève. — Trois de nos peintres distingués, MM. Massot et Toepffer et M<sup>lle</sup> Romilly viennent de terminer un beau tableau à l'huile représentant M<sup>r</sup> le Colonel de Sonnenberg, de grandeur naturelle. Cet ouvrage, destiné à orner une des salles de l'Hôtel de Ville, a été offert en don par ses auteurs à notre gouvernement.

Ce communiqué, en partie inexact, provoqua la rectification suivante de Toepffer, adressée au *Journal suisse* du mardi 28 novembre 1815 :

A M<sup>r</sup> le rédacteur du *Journal Suisse*.

Genève, le 21 novembre 1815.

Monsieur ! Permettez-moi de relever une erreur qui s'est glissée dans vos feuilles du 21 de ce mois, au sujet du portrait à l'huile de grandeur naturelle de Monsieur le colonel de Sonnenberg offert en don à notre ville par Monsieur Massot et moi. Mademoiselle Romilly (que des personnes sans doute mal informées associent à cet ouvrage) ne peut y avoir en rien coopéré, attendu que son genre se borne à faire des dessins sur papier mêlés d'estompe et de crayon, elle ne peint point et ne peut avoir travaillé au grand tableau à l'huile. Le portrait est entièrement du pinceau de Monsieur Massot, mais comme il ne peint pas le paysage, je me suis chargé de peindre le fond.

Un petit profil de Monsieur le Colonel de Sonnenberg, gravé par Mademoiselle Romilly et retouché par un de nos habiles graveurs a pu donner lieu à l'erreur que je désire faire cesser.

Veillez, Messieurs, avoir la bonté d'insérer cet article dans la plus prochaine de vos feuilles.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé) A. TÖPFFER. »

TABLE DES MATIÈRES

---

I. Portraits d'Henri IV au Musée d'Art et d'Histoire . . . . .	138
II. Portraits de souverains à l'Hôtel de Ville . . . . .	144
Historique de la Collection. . . . .	144
A. Portraits de souverains.	
I. Frédéric-Guillaume, Electeur de Brandenbourg . . . . .	160
II. Frédéric I <sup>er</sup> , roi de Prusse . . . . .	163
III. Anne d'Angleterre . . . . .	165
IV. Charles, landgrave de Hesse-Cassel . . . . .	171
V. Charles, landgrave de Hesse-Philipsthal . . . . .	176
VI. Frédéric-Guillaume I <sup>er</sup> , roi de Prusse . . . . .	178
VII. Louis XV, roi de France . . . . .	181
VIII. Marie Leczinska, reine de France . . . . .	182
IX. Louis XVI, roi de France . . . . .	182
X. Victor-Amédée III, roi de Sardaigne . . . . .	183
B. Portraits d'autres personnages.	
XI. Avoyer Jérôme d'Erlach . . . . .	191
XII-XIII. Cardinal de Fleury et comte de Lautrec . . . . .	192
XIV. Comte de Vergennes . . . . .	193
XV-XVI. Magistrats bernois de Steiger et de Watteville . . . . .	194
XVII. Colonel de Sonnenberg . . . . .	197

